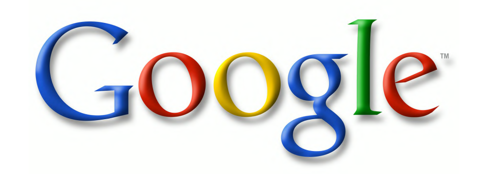





VE
RI
TAS



"LES SAINTS"

St Pierre Damien

(1007-1072)

par

DOM RÉGINALD BIRON, O. S. B.

Victor Lecoffre

Saint Pierre Damien

Nous, Prieur conventuel de Sainte-Anne de Kergonan, sur le rapport favorable qui nous a été fait de la *Vie de Saint Pierre Damien*, par Dom Réginald Biron, en autorisons l'impression.

Ciney-Linciaux, le 24 novembre 1907.

Fr. Athanase Logerot
O. S. B.

Prieur de Sainte-Anne de Kergonan.

Sur le rapport favorable des Examinateurs, nous permettons l'impression.

Paris, le 27 novembre 1907.

G. Lefebvre
Vic. Gén.

"LES SAINTS"

St Pierre Damien

(1007-1072)

par

Joseph
Dom Réginald Biron, O. S. B.

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA & Cie
RUE BONAPARTE, 90

1908

A

LA MÉMOIRE

DE MON AMI

LE R. P. NOTKER HAHN

BÉNÉDICTIN DE MARIA-LAACH

PRÉFACE

Dans son beau livre sur l'*Église aux tournants de l'histoire*, Kurth s'exprime ainsi sur la grande crise du XIe siècle :

« Tous les regards sont tournés vers le Souverain Pontife et après avoir anxieusement attendu qu'il soit affranchi, le monde chrétien lui demande maintenant d'agir. Du sein de l'Église s'élèvent des voix imposantes pour le prier de sauver la société. *Saint Pierre Damien est en quelque sorte leur écho à toutes.* »

C'est cet écho que nous voulons aujourd'hui faire entendre à nos contemporains.

Un pauvre gardeur de pourceaux qui, par ses qualités natives d'intelligence et de volonté, par le jeu de circonstances évidemment créées et dirigées par Dieu, s'élève progressivement dans la hiérarchie sociale jusqu'à devenir l'ami et le correspondant des rois et des grands de la terre, le confident et le conseiller des papes, qui l'investissent de la

plus haute dignité après la leur : celle de cardinal-évêque d'Ostie, et le chargent d'importantes légations en Italie, en France, en Allemagne : tel est le personnage que nous avons essayé de peindre dans les pages qui vont suivre.

Théologien, ascète, poète, diplomate, adversaire fougueux et inlassable des erreurs et des vices du clergé contemporain, mêlé de façon très intime à l'histoire religieuse de son temps, Pierre Damien est à coup sûr l'une des physionomies les plus originales, l'un des plus saints et des plus savants hommes du XI[e] siècle. A ces divers titres il nous a semblé qu'il avait sa place marquée dans cette « Collection des Saints ».

Il y a peut-être lieu de s'étonner qu'il n'ait pas rencontré jusqu'ici de biographe de langue française. Sans doute, les historiens de son célèbre contemporain et ami, le pape saint Grégoire VII, et notamment l'abbé O. Delarc dans la magistrale étude qu'il a consacrée à ce pontife, se sont complaisamment arrêtés sur certains détails de la vie du cardinal; mais aucun travail d'ensemble n'a encore été publié sur lui en France.

Les sources ne faisaient pourtant pas défaut. Outre que nous possédons une Vie latine écrite quelques années seulement après la mort de Damien par un témoin oculaire, en tout cas parfaitement informé, son disciple Jean de Lodi, les lettres

nombreuses et les opuscules du cardinal d'Ostie abondent en détails précieux, si bien qu'il nous a été facile de faire écrire en quelque sorte par le saint lui-même sa propre biographie. Nous avons du moins tenu à le laisser parler le plus souvent possible, fidèle en cela à l'esprit de cette « Collection ».

Puisse le lecteur prendre à la lecture de la *Vie de Pierre Damien* le même intérêt que nous avons trouvé à l'étudier!

Santo Domingo de Silos (Burgos, Espagne).

Décembre 1907.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES

§ I. — Vies de saint Pierre Damien.

I. *Vita B. Petri Damiani S. R. E. Cardinalis.* — Écrite par obéissance par son disciple Jean et dédiée à Liprand, prieur de Fonte-Avellana et aux autres anciens de cet ermitage. La plupart des historiens sont d'accord avec Henschen pour reconnaître dans ce Jean, saint Jean de Lodi qui, disciple très aimé de notre saint à Fonte-Avellana où il entra vers 1055, fut lui-même plus tard prieur de ce désert, mourut évêque de Gubbio, le 7 septembre 1106, après un an seulement d'épiscopat, et jouit d'un culte de temps immémorial (cf. ses actes dans les *AA. SS. Boll.*, sept. III, 146-175). — En tout cas, l'auteur de la *Vita Damiani* est un contemporain. Il rapporte ce qu'il a vu lui-même (*Vita* n° 42) ou appris d'autres disciples (*ibid.*, n° 21 ; cf. aussi nos 24, 27, 28, 42). Il assista à la mort de son héros (n° 49). Ce qu'il sait des années antérieures à l'entrée de Damien au désert, il le tient d'un des parents du saint, homme grave et honnête, ou de la bouche du saint lui-même (n° 2). Les *Opuscula* lui ont servi à narrer plusieurs faits, entre autres la légation de Milan, et, bien qu'il soit témoin des us et coutumes de Fonte-Avellana, il emprunte ce qu'il en dit aux *Opuscula* XIV et XV. — Le style du biographe Jean est à la fois élégant et grave ; il est fort au-dessus

de la moyenne de celui des auteurs contemporains. — La *Vita* fut écrite peu après la mort de Damien. Le prieur Liprand, successeur de Jean à Fonte-Avellana, est peut-être le *venerabilis pater Luitprandus* dont on lit l'éloge dans l'Opuscule XXXIV (*cap.* I). On suppose qu'une apparition de Damien relatée dans l'appendice à la *Vita* a été ajoutée par un autre auteur que le biographe. — Cette *Vita* a été éditée pour la première fois au XVIIe siècle, d'après deux manuscrits de Ravenne et de Faënza, par dom Constantin Cajetan, bénédictin de Saint-Nicolas *in Arena* à Catane, en tête des *Opera* du saint, t. I, p. CXXIX-CLX, puis reproduite dans Surius, *Vitæ SS.* II (1618), 174-182; dans les *Acta Sanctorum Bolland.*, feb. III, 416-427 (2e éd. 422-33); dans Mabillon, *AA. SS. o. s. B.* VI, II, 247-66 (2e éd. 255-73, avec l'appendice supprimé); enfin dans Migne, *P. L.*, t. CXLIV, 113-46.

II. *Autres Vies.* — Il existe plusieurs autres vies de Damien, mais comme elles ne datent que du XVIe siècle et qu'elles ont toutes pour base la *Vita* précédente, qu'elles développent seulement sur un point ou sur un autre et faussent d'ailleurs souvent, il nous suffira de les mentionner rapidement. Cajetan en a admis trois dans son édition des œuvres du saint : une de Jean Antonio Flaminio, d'Imola, une seconde d'Augustin Fortunio, camaldule, tirée de son cinquième livre de l'*Historia Camaldulensium* (ch. VI à CXLIV, Florence, 1579); enfin une troisième tirée du livre cinquième des *Historiarum Ravennatum libri 10 ab eius fundatione*, etc. (Venise, 1572, in-fol.). Migne les a reproduites dans sa *Patrologie*, t. CXLIV, 145-180.

§ II. — Œuvres de saint Pierre Damien.

I. — *Œuvres complètes.*

Les œuvres du cardinal Damien demeurèrent longtemps enfouies dans la poussière des bibliothèques. Le

savant Aloisio Lippomani, évêque de Vérone, puis de Bergame, le premier, en 1560, édita, d'après des manuscrits du Mont-Cassin, de la bibliothèque Capranica, de celles du chapitre de Saint-Pierre de Rome et d'un autre monastère de l'Italie, plusieurs traités dans la quatrième partie du t. VIII de ses *Historiæ de vitis sanctorum cum scholiis* (Rome, 1551-1560, 8 vol. in-4). Après lui, Margarin de la Bigne publia diverses lettres du saint au t. X, col. 715-728 de sa *Magna Bibliotheca veterum Patrum*, Paris, 1634. Les quatre lettres à saint Hugues, abbé de Cluny, ont été données par Marrier-Duchesne dans la *Bibliotheca Cluniacensis* (1613), p. 478. De même l'on trouvera dans les *Annales* de Baronius, t. XI, certaines lettres et opuscules. Mais le premier éditeur des Œuvres complètes de Damien fut Constantin Cajetan, bénédictin de Saint-Nicolas de Catane. Il entreprit cette édition difficile et considérable sur les conseils du pape Clément VIII, mais ne put l'achever que sous Paul V, auquel il la dédia. Elle parut en trois tomes in-folio sous ce titre : *Sancti Petri Damiani S. R. E. Cardinalis, Episcopi Ostiensis Ordinis s. Benedicti e Congregatione Fontis Avellanæ Opera omnia primum in unum collecta ac argumentis et notationibus illustrata studio ac labore D. Constantini Cajetani Syracusani abbatis S. Barontis Congregationis Casinensis; fol., tom. I, Romæ ex typographia Aloysii Zanetti*, 1606; *tom. II, ibid.*, 1608; *tom. III, ibid.* 1615. Un quatrième tome y fut ajouté plus tard, *tom. IV, Romæ, typis Caballinis*, 1641. Une seconde édition parut à Lyon, chez Claude Landri, en 3 tomes in-fol., 1623; deux autres à Paris, chez Charles Castelain, en 4 tomes, 1642, et chez Gilles Tompere, en 4 tomes, 1663; une cinquième complète à la fois à Paris et à Venise en 1743; c'est celle qu'a reproduite Migne aux tomes CXLIV et CXLV de sa Patrologie latine. Le tome premier renfermait les lettres du saint divisées en huit livres; le second, les sermons et les vies de saints; le troisième, 70 opus-

cules ; dans le quatrième on avait inséré les *Preces* et les *Carmina*.

Cajetan édita aussi à part les huit livres des Lettres à Paris, in-4° *ex officina Nicelliana*, 1610.

II. — *Vies de saints.*

Les vies de saints écrites par Damien ont été publiées à part à plusieurs reprises. Nous devons donner le détail de ces diverses éditions.

Vita S. Romualdi. Écrite vers 1042, peu d'années après la mort du saint (+ 1027). La première édition, devenue fort rare est de 1543. *Vita S. Romualdi fundatoris ordinis Camaldulensium, auctore Petro Damiani. Florentiæ... arte industria Phil. de Giunta*, in-4. Cajetan l'a insérée au tome II des *Opera*, 426-483 (1608), et Surius dans ses *Vitæ SS.* au 7 fév., mais d'une façon incorrecte. On la trouve aussi dans les *AA. SS. Bolland.*, fév. II, 104-124 ; dans Mabillon, *AA. SS. ord. s. Ben.*, VI, 1, 280-312 (2e éd., 248-276) ; dans Migne, t. CXLIV, 953-1008. — Des extraits ont été publiés dans Pertz, *M. G. Script.*, IV. 847-54 et dans Bielowski, *Monumenta Poloniæ historica*, Lwów, 1864, I, 326-332. Ils forment la *Vita S. Bonifacii archiepiscopi apostolici circa Russiam ord. Camaldulens. protomartyris cca.* 1008, qui a été donnée par les Bollandistes sous le titre *Acta S. Brunonis Bonifacii*, au 19 juin, III, p. 909. — Cette vie de S. Romuald a aussi servi en partie à l'auteur anonyme du XIIe siècle de la vie de saint Pierre Orseolo, ancien doge de Venise et moine à l'abbaye de Cuxa en Roussillon, publiée par Mabillon, *AA. SS. o. s. B.*, V, 878-888. Damien y raconte le séjour à Cuxa de S. Romuald qui y était venu avec Pierre Orseolo.

Vita S. Odilonis abbat. Cluniacens. (994-1049). Également écrite quelques années après la mort de saint Odilon, sur le désir de son successeur à Cluny, saint Hugues,

auquel elle est dédiée. C'est un abrégé sans grande valeur de la biographie du saint par son disciple Jotsaldus, composée entre 1049 et 1053. On le trouve dans Cajetan, *op. cit.*, t. II, 400-418; dans Surius, *Vitæ SS.*, (1618), I, 24-29; (1875) 45-48; dans Barralis, *Chronologia Lerinensis* (1613), I, 41-51; dans Marrier-Duchesne, *Bibliotheca Cluniacensis* (1614), 315-345; dans les *AA. SS. Boll.*, janv., I, 71-77; dans Migne, *P. L.* t. CXLIV, 925-944.

Vita b. Dominici Loricati (+ 1060). Écrite un an environ après sa mort. Se trouve dans Cajetan, *op. cit.*, II, 487-99; Surius, *op. cit.* (1618), X, 225-228; (1879) X, 412-423; *AA. SS. Boll.* octob. VI, 621-628; Mabillon, *AA. SS. o. s. B.*, VI, II, 143-151 (2e éd., 150-158); *P. L.* t. CXLIV, 1012-24. Cf. Tarchi, *La Vita di s. Domenico conf. detto il Loricato, eremita benedittino di S. Croce del Fonte Avellano, tretta dagli scritti di S. Pier Damiano*; Roma, 1749, in-4 et ibid., 1751.

Vita b. Rodulfi episcopi Eugubini et ven. Petri eius fratris, monachorum Fontis Avellanæ (+ 1061). Écrite peu après leur mort. Se trouve dans Mabillon, *AA. SS. o. s. Ben.*, VI, II, 152-154; *AA. SS. Boll.*, octob. VIII, 194-197; *P. L.* CXLIV, 1009-1012.

Acta S. Luciliæ. Dans Cajetan, *op. cit.* II, 247; *AA. SS. Boll.* jul. VII, 24-27; *P. L.* t. CXLIV, 1025-1032.

Vita S. Mauri episcopi Casenatis (+ 649). Dans Cajetan, *op. cit.* Surius, *Vit. SS.* au 20 janvier; *AA. SS. Boll.*, jan., II, 333-336; *P. L.* t. CXIV, 945-952.

Le sermon de Damien de *Translatione S. Hilarii episcopi* a été aussi reproduit dans les *AA. SS. Boll.*, jan., I, 799-801.

TRAVAUX MODERNES

I. — Biographies de saint Pierre Damien.

Laderchius (Jacob.), *Vita S. Petri Damiani, S. E. R. cardinalis ac episcopi Ostiensis, in VI libros distributa;* Romæ ; 3 vol. in-4, 1702.

[Miserocchi (Mar.)] *Vita di San Pier Damiano, camaldolese, cardinale e vescovo d'Ostia;* Venezia, in-8, 1728.

Vogel (Albr.), *Petrus Damianus, ein Vortrag*; Iéna, gd in-8 de 32 p., 1856.

Capecelatro (Alf.) [Aujourd'hui cardinal archevêque de Capoue et bibliothécaire de la Sainte Église]. *Storia di San Pier Damiano e del suo tempo.* Firenze, in-8 et 2 vol. in-12 de XXIX-534 p., 1862; — 2e édition formant le vol. III des Opere di Alfonso Capecelatro, arcivescovo di Capua, e cardinale di Sta Chiesa, Tournai et Rome, in-8 de VIII-556 p., 1887.

Neukirch (Franz), *Das Leben des Peters Damiani, I, nebstein Anhange : Die Schriften chronologisch geordnet*, Dissertatio; Göttingen, in-8, 1875.

Wambera (Aug.), *Der heilige Petrus Damiani, Abt von Kloster des heiligen Kreuzes von Fonte-Avellana und Cardinalbischof von Ostia, sein Leben und Wirken*, 1006-7-1072, I, Inaug.-Dissertat. Breslau, in-8 de 50 p., 1875.

Guerrier (L.), *De Petro Damiano, Ostiensi episcopo Romanæque ecclesiæ cardinali, disputatio...*, Aureliæ, in-8 de VII-99 p., 1881.

Kleinermanns (M. Jos.), *Der heilige Petrus Damiani, Mönch, Bischof, Cardinal, Kirchenlehrer, in seinem Leben und Wirken nach der Quellen dargestellt*; Steyl, gd in-8 de XXI-237 p., 1882.

Roth (F.W.E.), *Der hl. Petrus Damiani O.S.B., Car-*

dinalbischof von Ostia nach den Quellen neu bearbeitet, dans les *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner- und des Cistercienser-Orden*, t. VII, I, 110-134; II, 357-374; III, 43-66; IV, 321-336 (1886); t. VIII, I, 56-64; II, 210-216 (1887).

Une thèse russe sur S. Pierre Damien, de 44 p. in-8 a été publiée en 1895, par M. A. Viazigin à Kharkov.

Foglietti (Raff.), *S. Pietro Damiano, Autobiographia*. Torino, in-8 de 314 p., 1899.

II. — Travaux particuliers sur quelques points de la vie du saint.

[Ginanni (Pietr. Paolo)], *Lettera nella quale si dimostra... che Ravenna e non Faenza fu la vera patria di s. Pier Damiani*; Assisi, in-4, 1741.

Lanzoni (Franç.), *San Pier Damiano e Faenza, memorie e note critiche*. Faenza, in-16 de XXIII-198 p., 1898.

Fehr, *Petrus Damiani's Jugendzeit und seine Anschauungen über das Mönchthum* dans *Oesterreichische Quartalschrift für kathol. Theologie* (1868), 189-240.

Galanti (Carm.), *Osservazioni sul terzetto* : « In quel luogo fu io Pier Damiano, E. Pietro peccator fui nella Casa di Nostra Donna in sul lito Adriano », Ripatransone, 1886, 2 p. in-8 de 31 et 20 p.

Magnani (Luigi), *Pier Damiani e Pietro Peccatore*, ossia illustrazione letteraria dei versi 121-3, Parad. XXI [v. v. 121 sq], Modena, 1898, in-8 de 8 p.

Pfülf (Otto), *Damiani's Zwist mit Hildebrand*, dans *Stimmen aus Maria-Laach* (1891), t. XLI, p. 281-307, 400-416, 508-525.

Regoli (Sav.), *A S. Pietro Damiano*, inno; Faënza, 1898, in-16 de 16 p.

Arbellot, *S. Pierre Damien à Limoges*, dans *Bulletin de la Soc. archéol. et historique du Limousin*, t. XL, p. 799-803 (1893).

SAINT PIERRE DAMIEN

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES ANNÉES ET JEUNESSE DU SAINT

Aujourd'hui ville morte, mélancoliquement isolée au milieu de ses marécages et de ses lagunes, Ravenne, la vieille capitale de l'exarchat byzantin, si riche en souvenirs du passé, était encore au XIe siècle l'une des plus belles et des plus florissantes cités de l'Italie. Les empereurs de la dynastie des Othons en avaient fait un de leurs séjours de prédilection et s'étaient plu à l'embellir. Le dernier, Othon III, y avait même vécu durant quelques semaines sous la bure du camaldule au monastère de San Apollinare *in Classe*, pour y expier ses crimes.

C'est dans cette ville que naquit en 1007 le saint dont nous allons essayer d'esquisser l'originale physionomie. Pierre Damiani ou Damien, selon l'orthographe moins exacte employée en France, réfute lui-même l'assertion des auteurs qui, se basant sur ce qu'en 1063 il prétexte sa vieillesse pour abdiquer ses dignités, le font naître

en 988. Il nous apprend que sa naissance eut lieu cinq ans après la mort de l'empereur Othon III. Or, ce prince mourut à Paterno, dans la campagne romaine, le 28 janvier 1002[1].

Dieu s'est souvent plû, au cours des siècles, à prendre ceux qu'il destinait à être les chefs de son Église au sein de familles de condition modeste. Ce fut le cas pour Pierre. Ses parents étaient gens fort pauvres et déjà chargés de nombreux enfants. La vie, peut-on dire, le prit sévèrement dès le berceau, car, sur les plaintes que laissa entendre l'un de ses frères, déjà adolescent, inquiet de voir s'accroître ainsi les héritiers d'une famille qui avait tant de peine à vivre, sa mère se refusa à l'allaiter. Il fallut, pour le sauver, qu'une étrangère, qui était comme servante dans la maison, dit son biographe, prise de compassion en voyant ce petit être abandonné et prêt à rendre le dernier soupir, remplît à son égard les devoirs de sa mère dénaturée. Celle-ci pourtant finit par écouter les reproches que méritait sa conduite; elle comprit sa faute et consentit à donner à son dernier né les soins que réclamait son état[2].

Pierre était encore en bas âge lorsqu'il perdit ses parents. Dans ses écrits il nous fait connaître plu-

1. Voici les paroles du saint : Vix plane quinquennio an. e meæ nativitatis exortum humanis rebus exemptus est tertius Otto. *Opusc.* LVII, cap. v.

2. Tout ce chapitre est surtout emprunté à la *Vita Damiani* de son disciple Jean de Lodi. Elle se trouve entre autres dans les *Acta Sanctorum Bollandiana*, t. III de février, 416-427; dans Mabillon, *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. VI, II, 247-266 et dans Migne, *P. L.*, t. CXLIV, 113-146. Cf. d'ailleurs la bibliographie en tête de cette biographie.

sieurs des membres de sa famille. L'un de ses frères, nommé Marin, mourut avant lui d'une maladie de poitrine[1]. Un autre, Damien, fut archiprêtre de Ravenne, puis moine[2]. Deux de ses sœurs, Rodelinde et Sufficia, se marièrent, mais devinrent veuves de bonne heure[3]. L'une d'elles eut un fils, également appelé Damien, qui fit ses études en France, au monastère de Cluny où son oncle l'avait confié à l'amitié de saint Hugues[4]. Pierre lui adressa plus tard deux lettres dont l'une sur les moyens de conserver la chasteté[5]. Entré au monastère de Saint-Barthélemy, dans le désir d'y apprendre la science des vieilles cantilènes, malgré Damien, qui s'efforça de le retenir et de le ramener dans son ermitage[6], il fut dans la suite créé cardinal par Grégoire VII. Marin, un autre des neveux du saint, peut-être le fils de son frère Marin, fut moine à San Apollinare *in Classe* près de Ravenne et reçut l'habit monastique de ses mains[7]. Son oncle lui dédia un opuscule sur la parfaite formation du moine[8].

Pierre nous tait le nom du frère chez lequel il fut reçu après la mort de ses parents, sans doute par piété filiale et pour ne pas donner à rougir à ses descendants. Cet homme, déjà marié, au lieu de veiller à son éducation, le traita en mercenaire et, comme on dirait aujourd'hui, en fit un enfant

1. *P. L.* CXLV, col. 566.
2. *Ibid.*
3. *P. L.* CXLIV, 489.
4. *Epist.* III, lib. VI. Cf. aussi *Epist.* XXIX, du même livre.
5. *Opusc.* XLVII.
6. *Epist.* XXII, lib. VI.
7. *Opusc.* XLIX.
8. *Ibid.*

martyr. Par avarice, il le nourrissait mal, le forçait à aller pieds nus et en haillons et le battait ou le laissait battre par sa femme souvent et sans motif. Lorsqu'il fut un peu plus avancé en âge, il l'employa aux occupations les plus viles et lui donna la garde de ses pourceaux. C'est ainsi que débuta dans la vie celui qui, durant de longues années, devait par ses conseils et par ses actes avoir une très large part dans le gouvernement de l'Église.

L'enfant supporta en patience tous ces mauvais traitements qui n'entamèrent pas la délicatesse innée de son cœur. Un simple trait le montrera. Son biographe raconte qu'un jour il trouva sur sa route une pièce de monnaie. Heureux d'une pareille aubaine, il se demanda longtemps quel usage il pourrait bien faire de sa fortune, hésitations naturelles chez un pauvre enfant habitué à toutes les privations. Finalement, il se décida à donner son argent à un prêtre en le priant d'offrir le saint sacrifice pour l'âme de ses parents défunts. Cette action fut récompensée.

Un jour vint, en effet, où Dieu prit en pitié sa situation pénible et l'arracha aux sévices et à l'incompréhensible cruauté de ses deux bourreaux. Il inspira à un autre de ses frères, Damien, de le recevoir chez lui et de pourvoir à son éducation. Pierre par reconnaissance ajouta désormais son nom au sien et il s'appela *Petrus Damiani*, en français Pierre de Damien ou Pierre Damiani. Ce frère plus humain, qui avait alors ou devait avoir plus tard la dignité d'archiprêtre de Ravenne, fut pour lui un second père. Ayant remarqué sa vive intelligence, il le fit instruire d'abord à Ravenne où il eut comme professeurs un prêtre du nom de Main-

frenus[1] et un certain Ives[2]. Le jeune homme poursuivit ensuite ses études à Faënza, petite ville au sud-ouest de Ravenne, et acheva à l'école alors célèbre de Parme le cycle complet du *trivium* et du *quadrivium* qui, on le sait, comprenait la grammaire, la rhétorique, la dialectique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie[3]. Merveilleusement doué du côté intellectuel, il eut vite fait de regagner le temps perdu dans son enfance et tous ses écrits prouvent qu'il avait également bien réussi dans la poésie, l'histoire, le droit civil et le droit canonique. Ses progrès rapides le mirent en état d'enseigner à son tour à Parme d'abord et plus tard à Ravenne. Il avait alors vingt-cinq ans environ. Les disciples se pressèrent nombreux à ses cours, sa réputation fut bientôt établie et ses revenus s'accrurent en proportion de son renom.

Mais ni argent ni gloire ne le satisfaisaient et fréquemment il songeait à tout ce que les biens de ce monde ont de passager et de caduc. Plusieurs exemples qu'il avait eus sous les yeux, à Faënza et à Parme, d'étudiants scandaleux et en particulier celui d'un clerc, du nom de Zenzolino, près duquel il habitait, les tentations violentes qu'il avait éprouvées dans leur contact journalier de s'abandonner lui aussi aux joies coupables et aux plaisirs faciles de la jeunesse, contribuèrent à mûrir sa raison et à le détourner du monde et de ses attraits.

Déjà il portait sous ses vêtements un rude cilice

1. Dans une lettre au prêtre et trésorier G... de Ravenne, Damien le prie de saluer de sa part son maître Mainfrenus, *P. L.* CXLIV, 358.

2. *Opusc.* XLV, cap. VI.

3. *Opusc.* XLII, VII.

et il s'appliquait au jeûne, aux veilles, à la prière fréquente. Étant encore à l'âge où les passions sont vives et où les rébellions et les appétits de la chair se font sentir plus impérieux, quand la nuit la tentation venait le harceler avec trop d'insistance, il quittait sa couche pour se plonger dans l'eau glacée où il demeurait jusqu'à ce que ses membres fussent engourdis et transis. Puis il allait réciter des psaumes dans les églises et achevait souvent le psautier avant la messe à laquelle il assistait quotidiennement. Les pauvres recevaient de lui d'abondantes aumônes; fréquemment il les invitait à sa table et les servait de ses propres mains.

Peu à peu la solitude exerça sa fascination sur lui comme sur toutes les grandes âmes et le désir de quitter entièrement le siècle pour s'ensevelir dans un cloître s'empara fortement de sa pensée. Mais le voisinage de ses parents et de ses amis lui paraissait un obstacle à l'exécution de son dessein. Il redoutait qu'ils ne s'y opposassent de tout le pouvoir de leur affection et il hésitait à partir.

Sur ces entrefaites, il fit la rencontre de deux frères du désert de Fonte-Avellana dont il avait entendu vanter la vie austère. Il les hébergea et profita de leur présence pour s'ouvrir à eux de sa résolution. Ils l'encouragèrent avec joie à y donner suite au plus tôt et l'assurèrent que leur abbé consentirait volontiers à le recevoir. Pierre alors promit de se rendre au monastère dès qu'il le pourrait. A leur départ, il offrit aux deux moines, ses hôtes, un vase d'argent pour leur supérieur, mais ils le refusèrent, alléguant son poids embarrassant et la longueur de la route. Comme il insistait, ils finirent par accepter, pour ne le point désobliger, un

présent plus modeste. Ce désintéressement des pauvres solitaires, dont il connaissait le dénuement, le surprit, mais en même temps accrut son affection pour leur genre de vie. Afin de s'éprouver et de savoir si cette vie érémitique lui était possible, il se retira pendant quarante jours dans une cellule écartée[1] où il soumit son corps à de rudes macéra-

1. La *Vita Damiani* de Jean de Lodi se contente de dire : *Quamdam itaque cellam ingreditur*. Certains auteurs, et l'abbé Delarc lui-même dans son *Histoire de Grégoire VII*, se basant sur un passage de la *Divina Commedia* (*Paradiso*, cant. XXI), ont cru pouvoir parler d'un monastère et l'identifier avec le couvent de S. Maria del Porto, situé sur les bords de l'Adriatique dans le voisinage de Ravenne, ce qui a donné lieu à plusieurs erreurs historiques. Voici ce passage de Dante où saint Pierre Damien est censé s'adresser au poète :

Tra due liti d'Italia surgon sassi,
  E non molto distanti alla tua patria
  Tanto, che i tuoni assai suonan più bassi,
E fanno un gibbo, che si chiama Catria,
  Disotto al quale è consecrato un ermo,
  Che suol esser disposto a sola latria.
. . . . quivi
  Al servigio di Dio mi fei sì fermo,
Che pur con cibi di liquore d'ulivi
  Lievemente passava e caldi e gieli,
  Contento né pensier contemplativi.
Render solea quel chiostro a questi cieli
  Fertilemente; ed ora è fatto vano.
  . . . .
In quel loco fu'io Pièr Damiano :
  E Pietro Peccator fu nella casa
  Di nostra Donna in sul lito Adriano.
(*Paradiso*, cant. XXI, v. 106-123.)

« Entre les deux rivages de l'Italie et à peu de distance de ta patrie, des rochers s'élèvent à une telle hauteur que souvent le tonnerre gronde au-dessous. Ils forment une éminence, qui s'appelle Catria, au pied de laquelle se trouve un ermitage uniquement consacré au culte divin.

tions. Cette épreuve n'ayant servi qu'à le confirmer dans son dessein, il attendit l'heure favorable de s'éloigner sans éveiller les soupçons de ses proches, puis il se retira secrètement, en emportant avec lui

Là, je m'affermis tant au service de Dieu que, rien qu'avec des mets assaisonnés d'huile, je passais facilement les chaleurs et les froids, content de vivre dans mes pensées contemplatives. Ce cloître produisait pour le ciel une fertile moisson d'âmes et à présent il est si aride qu'il faut que tout se relève. Dans ce lieu je fus Pierre Damiano et je fus Pierre le pécheur dans le couvent de Notre-Dame sur le rivage de l'Adriatique. »

Dante semble avoir confondu ici, avec d'autres écrivains, saint Pierre Damien avec un autre Pierre, dont le nom de famille était *de Honestis* ou *degli Honesti* et qui n'a eu de commun avec notre saint que le nom de Pierre, la patrie et la sainteté. Tous deux, en effet, étaient de Ravenne, tous deux ont vécu saintement et presque à la même époque et tous deux signaient leurs lettres, suivant la mode du temps, *Petrus peccator*, d'où la confusion. Mais, tandis que notre saint est mort à Faënza en 1072, la mort a surpris Pierre degli Honesti à Ravenne en 1119. Celui-ci, en outre, était chanoine régulier et non ermite bénédictin; il écrivit pour ses religieux une règle qu'il fit approuver par Pascal II en 1118 et qui n'a aucune analogie avec celle de Damien. Il fonda effectivement le monastère de S. Maria del Porto, mais à une époque où Damiani était déjà depuis de longues années à Fonte-Avellana, puisque Pierre degli Honesti, mort octogénaire en 1119, était à peine né quand notre saint se fit ermite. Cf. l'édition de la *Divina Commedia* de Balthassar. Lombardi t. III, p. 545-548. Padova, 1822 ou t. III, p. 313-316. Roma, 1822.

Une autre opinion a été récemment soutenue par le Dr. Giov. Mercati. Il prétend que Dante a voulu désigner dans les vers cités ci-dessus un seul et même personnage, Pierre Damien. La *casa de N. D. sul litto Adriano* ne serait pas, en effet, à identifier avec le monastère de *S. Maria in Porto* de Ravenne, mais avec celui de *S. Maria in Pomposa*, situé dans une petite île aux embouchures du Pô, près de

une partie de ses biens, au monastère de Fonte-Avellana.

Il fut reçu avec cette hospitalité gracieuse, qui a de tout temps distingué les monastères de Saint-Benoît, et confié selon l'usage à un religieux qui devait l'initier aux coutumes et aux pratiques érémitiques. Dépouillé immédiatement de ses vêtements séculiers et recouvert d'un cilice, il fut ramené à l'abbé qui, sachant sa réputation de ferveur, ordonna de le revêtir de la coule monastique (ce qui, à cette époque, équivalait à admettre sa profession) sans attendre le temps d'épreuve ou postulat assez long fixé par la règle. Pierre ne put que s'étonner de cette façon d'agir précipitée et il se demanda un moment avec angoisse si sa démarche n'était pas inconsidérée. Mais, en réfléchissant qu'il était venu à Fonte-Avellana pour abdiquer ses idées personnelles et obéir, il se soumit sans plus tarder à la volonté de l'abbé. C'était vers 1035 et il avait alors de vingt-huit à vingt-neuf ans. Les desseins de Dieu sur lui n'allaient pas tarder à se manifester.

Comacchio. Les preuves qu'apporte Mercati paraissent solides aux Bollandistes, mais tous les critiques ne s'y sont pas rangés. Cf. Mercati « *Pietro peccatore* » *ossia della vera interpretazione di Paradiso XXI*, 121-123, in-4 de 34 pages (1895).

CHAPITRE II

LE PRIEUR DE FONTE-AVELLANA

Les origines du monastère ou de l'ermitage de Saint-André et de Sainte-Croix de Fonte-Avellana sont obscures. Il avait eu pour fondateur, croit-on, vers l'an 1000, un certain Ludolphe ou Candolphe qui, dix ans plus tard environ, fut élu évêque de Gubbio, se démit après trois ans de cette dignité et retourna dans sa solitude[1]. Situé dans une vallée déserte de l'Ombrie, au pied du versant oriental du mont Catria, l'un des plus hauts sommets de l'Apennin, il appartenait au diocèse de Gubbio et était distant de quatorze milles de la ville épiscopale.

Le disciple de Ludolphe, Julien, qui le remplaça durant son absence, de 1009 à 1012, lui succéda également sur le siège de Gubbio où il mourut en 1032. Après son départ, Ludolphe se serait adjoint comme coadjuteur Guy, que plusieurs auteurs ont à tort confondu avec le camaldule de Pomposa, Guy d'Arezzo, le célèbre inventeur de la gamme. Ce Guy serait devenu prieur à la mort du fonda-

1. On ne lit pas son nom dans la liste des évêques de Gubbio donnée par D. Gams, *Series episcoporum*; mais il y a une lacune pour les premières années du XIe siècle. Par contre, son disciple et successeur, Julien, est mentionné.

teur et ce serait lui, sinon Ludolphe, qui aurait accueilli Pierre Damien au désert. Toutefois, notre saint parle, dans un de ses opuscules, d'un prieur du nom de Jean comme déjà mort[1]. Peut-être devrait-on avec plus de raison admettre que ce fut ce dernier qui le reçut. La question est d'ailleurs de médiocre importance.

Les historiens camaldules se sont donné bien de la peine pour essayer de prouver que Fonte-Avellana appartenait dès l'origine à leur Ordre[2]. Ludolphe aurait été, selon eux, un disciple de saint Romuald, leur fondateur, lequel aurait même passé quelque temps à Fonte-Avellana. La vérité est que ce monastère forma avec quelques autres, établis, comme nous le dirons, par Pierre Damien, une congrégation d'ermites indépendante suivant la règle bénédictine. Tout ce qu'on peut concéder, c'est que ses constitutions étaient calquées sur celles de Camaldoli, comme d'ailleurs celles de Vallombreuse, autre congrégation particulière de bénédictins fondée vers 1036, près de Florence, par saint Jean Gualbert. Ce ne fut que cinq siècles plus tard, en 1569, que le monastère, érigé en abbaye par Jean XXII en 1318, étant tombé dans une décadence complète, fut donné à la congrégation camaldule de Saint-Michel de Murano par l'abbé commen-

1. *Opusc.* XXXIV, cap. VI.
2. En particulier Guy Grandi, abbé camaldule de Crémone, dans sa *Dissertatio de S. Petri Damiani et Avellanitarum institutio camaldulensi.*, que Migne a reproduite en tête de son édition des œuvres du Saint. *P. L.* CXLIV, 17-88. Il y mentionne les auteurs favorables à sa thèse et y combat les adversaires, notamment Jac. Laderchi, *Vita S. Petri Damiani*, etc., Romæ, 3 vol., in-4, 1702.

dataire, le cardinal Jules de la Rovère[1]. Ses revenus furent alors réunis au *Collegium Germanicum* créé à Rome par Grégoire XIII. Au XIVe siècle, Dante y avait passé un assez long temps lors de son bannissement à Ravenne et y avait composé une grande partie de son poème immortel. Cette illustre abbaye de Fonte-Avellana n'a pas fourni à l'Église, depuis sa fondation, moins de soixante-seize saints, quatre cardinaux et trente-cinq archevêques ou évêques. En 1810, lorsque tous les autres monastères camaldules furent vendus ou convertis en casernes, seule l'abbaye de Fonte-Avellana put provisoirement jouir d'une existence légale. En 1860, alors que la congrégation s'était peu à peu reformée, elle fut seule encore épargnée, mais elle dut enfin en 1866 subir le sort de toutes les maisons religieuses de l'Italie, et elle fut fermée.

Dès son entrée au désert, Pierre Damien n'eut d'autre ambition que d'acquérir les vertus du solitaire. Il se livra donc tout entier aux exercices de la pénitence. Cet amour des macérations corporelles fut d'ailleurs toute sa vie la caractéristique de sa sainteté. Le nouveau moine était de la trempe des Jérôme et des Colomban. La règle, pour austère qu'elle fût, ne suffisait pas à son zèle, et ses confrères, qui étaient pourtant encore dans la première ferveur d'une fondation récente, le considérèrent bientôt comme un maître dans la pratique de l'humilité et de l'obéissance, de la pauvreté et de la mortification. Devançant l'heure des matines, il priait seul dans le silence des nuits et il veillait

1. Cf. Augustin Florentini, t. III, des *Historiar. Camaldulens.*

encore après les autres, ne voulant pas que ses dévotions particulières portassent le moindre préjudice à l'observance générale.

Ces veilles prolongées eurent raison de sa santé et lui occasionnèrent des maux de tête violents qui l'empêchaient de dormir quand il en aurait eu si grand besoin. Il fut longtemps à se rétablir et il dut procéder désormais avec plus de discrétion. Les loisirs que lui procurèrent sa maladie et sa convalescence, il les employa à l'étude assidue de l'Écriture et ses progrès dans cette science furent aussi rapides et aussi complets que ceux qu'il avait faits jadis dans l'étude des lettres profanes. L'aisance et l'à-propos avec lesquels il cite la Bible dans ses lettres et ses autres écrits montrent à quel degré il la possédait.

L'heure était venue où, selon la parole du Maître, ce flambeau devait être placé sur le chandelier. Son supérieur le chargea de donner quelques conférences à ses confrères, et il s'acquitta à son honneur, sans rien perdre de son humilité, de cette obédience délicate. Il n'est pas impossible que plusieurs des sermons qui nous restent de lui datent de cette époque. Son renom d'exégète et de conférencier se répandit bientôt dans les monastères du voisinage et dans tous ceux qui étaient en rapport avec Fonte-Avellana. On désira l'entendre. C'est ainsi que le saint abbé Guy de Pomposa, abbaye située entre Ravenne et l'Adriatique, le fit demander à son prieur pour instruire sa communauté composée de cent moines. Pierre demeura là près de deux ans et ses exhortations ne furent pas sans fruits. Lorsque son supérieur le rappela, ses nouveaux confrères, dont il avait su gagner la confiance et l'amitié, l'au-

raient volontiers gardé au milieu d'eux et ne le virent partir qu'à regret[1]. Mais l'obéissance lui semblait avec raison être la meilleure et la plus efficace des prédications. Il regagna Fonte-Avellana à la date assignée.

Peu de temps après, il fut envoyé pour un semblable motif au monastère, célèbre par ses richesses et le grand nombre de ses religieux, de Saint-Vincent, près de Pietrapertosa, qu'il avait eu l'occasion déjà de visiter avec son prieur. Le succès de ses prédications fut le même qu'à Pomposa. C'est durant son séjour dans cette maison, vers 1042, que, pour l'édification des ermites, il composa la vie de leur fondateur, saint Romuald, mort quelques années auparavant[2].

Le prieur de Fonte-Avellana ne pouvait que se réjouir de l'acquisition d'un religieux d'une telle prudence et d'un zèle si ardent. Aussi, après avoir pris conseil de sa communauté, en fit-il son économe. Il le désigna plus tard pour son successeur. Pierre, donc, malgré ses répugnances, dut accepter cette dignité après la mort du prieur, en 1043 vraisemblablement.

Son gouvernement fut pour le monastère une ère de prospérité tant spirituelle que matérielle. Les novices se présentèrent nombreux. Le saint dut créer de nouveaux centres de prière et de nouveaux ermitages. Le premier qu'il établit fut près de San-Severino, dans la Marche d'Ancône et le diocèse de

1. Le monastère reconnaissant lui assura le bénéfice de ses prières et de ses mérites. Cf. *Epist.* VI, lib. VI. A son tour, Damien lui dédia un de ses plus beaux traités : *De perfectione monachorum. Opusc.* XIII.

2. *P. L.* CXLIV, 953-1008. Cf. la bibliographie.

Camerino, au pied de l'Apennin[1]. Puis, ce furent deux autres au diocèse de Faënza : Gamugno, aujourd'hui Cavina, dédié à saint Barnabé et Acerata dont le terrain lui avait été donné par le comte Guy et son épouse Hermeline; un au diocèse de Rimini, Murciano, près du petit fleuve de la Concha, sous le patronage de saint Grégoire[2], et un autre, près de Pérouse, sous celui du Saint Sauveur. Près de Fonte-Avellana il fonda le monastère de Notre-Dame de Sitria dont il fit prieur Dominique l'Encuirassé et il rétablit sur le territoire de Sarsina l'ermitage d'Ocri, que lui avait donné le pape Léon IX.

Ces différents monastères étaient sous la direction d'un prieur local. Toutefois, Damien gardait la haute main sur tous et il les visitait soit en personne, soit, lorsque ses occupations ou ses légations l'en empêchaient, par ses lettres ou ses disciples immédiats[3]. Il s'efforçait d'y maintenir une discipline exacte et n'épargnait pas les reproches et les avertissements, lorsqu'il les jugeait mérités. C'est ainsi qu'on l'entend reprendre les ermites de Saint-Barnabé de Gamugno de négliger les règles qu'il leur avait données, d'aimer trop les biens périssables, la bonne chère et leurs aises, et par là d'être un scandale pour les séculiers[4]. Un autre jour, il blâme vertement un de ses religieux, nommé Gébizon, qu'il avait établi prieur d'un ermitage et qui, sans le prévenir, avait abandonné son poste pour prendre la direction d'un monastère bâti par son frère. Il lui intime l'ordre

1. *Opusc.* XV. Cf. aussi *Vita Dominici Loricati. P. L.* CXLIV. 1018.
2. *P. L.* CXLV, 968; CCXIV.
3. *Vita Damiani, P. L.* CXLIV, 125.
4. *Epist.* XXXII, lib. VI.

de réintégrer sans délai son ermitage et d'y reprendre sa charge ou d'y vivre en simple moine[1]. Le plus souvent les encouragements ou les conseils suffisaient. Il prêche à Dominique l'Encuirassé et à ses ermites de Sitria l'utilité des tribulations. Dieu, dit-il, les envoie à dessein à ses serviteurs pour exercer leur vertu et il les engage à les supporter virilement[2]. Ou bien encore il exhorte ses disciples à jeûner le samedi en l'honneur de la sépulture du Seigneur[3], à le faire avec joie et dévotion et à transmettre fidèlement à leurs successeurs les exemples de vertu qu'eux-mêmes ont reçus de leurs pères[4].

Quelle était au juste la vie des ermites à Fonte-Avellana et dans les autres monastères fondés par le saint prieur ? Lui-même a pris le soin de décrire dans le détail les pratiques et les usages qu'il y faisait observer à ses religieux en dehors de la règle bénédictine. Et cela, dit-il, pour servir à la conduite et à l'édification de ceux qui leur succéderont dans ce désert afin que si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils venaient un jour à s'écarter de cette observance, ils ne puissent pas prétexter l'ignorance pour excuse[5].

Chaque monastère se composait d'une vingtaine d'ermites auxquels étaient joints de dix à vingt convers et domestiques. L'ensemble de la communauté suivait une règle déterminée, mais quelques ermites d'une vertu plus éprouvée s'astreignaient avec auto-

1. *Epist.* IX, lib. VI.
2. *Opusc.* LIII.
3. *Opusc.* LIV.
4. *Opusc.* LV.
5. Ce qui suit est surtout emprunté aux opuscules XIV : de ordine eremitarum, et facultatibus eremi Fonte-Avellani, et XV : de suæ congregationis institutis, ad Stephanum monachum.

risation à une discipline plus sévère et à des observances de surérogation. Ordinairement chaque religieux occupait une cellule, mais on en voyait aussi deux dans une même cellule. La psalmodie, l'oraison, la lecture faisaient le fond de leur vie, vie austère à en juger par les règlements concernant le jeûne qui était, à quelques exceptions près, perpétuel.

Du 14 septembre, en effet, jusqu'à Pâques il y avait cinq jours de jeûne par semaine, de l'octave de Pâques à la Pentecôte quatre, de l'octave de la Pentecôte à la fête de Saint Jean-Baptiste cinq, et de cette dernière fête au 14 septembre quatre. En outre, durant les deux carêmes qui précédaient les fêtes de Noël et de Pâques, le jeûne devenait quotidien, sauf le dimanche et les fêtes de Saint-André, de Saint Benoît et de l'Annonciation. Les veilles de Noël et de Pâques on se contentait de pain, d'eau et de sel. Toutefois, si dans ces temps se présentait quelque fête de douze leçons, ce qui à cette époque était rare, le prieur pouvait adoucir le régime en ajoutant quelque chose de plus à l'ordinaire. Outre les vigiles de Noël et de Pâques, celles de l'Épiphanie, de Saint-Marc, des Rogations, de la Pentecôte, de Saint-Jean-Baptiste et de toutes les fêtes des Apôtres étaient aussi des jeûnes réguliers. Durant les octaves de Noël, de Pâques et de la Pentecôte, le jeûne était supprimé, sauf exceptions pour les vaillants. Les dimanches et jeudis des temps ordinaires, c'est-à-dire les jours où l'on ne jeûnait pas, les religieux faisaient deux repas et cuisaient eux-mêmes sans apprêt, dans leurs cellules, les légumes, qui en composaient le menu. Les jours de jeûne, un seul mets cuit suffisait.

Pendant quelque temps, tous à Fonte-Avellana, même les laïques et les étrangers s'étaient abstenus de boire du vin. On le réservait pour le Saint-Sacrifice et pour les malades. Mais en présence des infirmités croissantes, Damien jugea prudent de relâcher un peu l'observance sur ce point. Il en permit l'usage modéré à ceux qui souffraient réellement de cette privation. Cependant l'eau seule était tolérée durant les deux principaux carêmes, où l'on s'abstenait aussi de poisson. Par indulgence on permettait l'usage de la viande aux malades.

Les domestiques avaient un régime un peu à part, mais qui ne se différenciait guère de celui des moines. Ils jeûnaient en temps ordinaire trois jours chaque semaine et quatre jours durant les deux grands carêmes.

Suivant la règle de Saint-Benoît, observée à Fonte-Avellana pour l'ensemble, ainsi que nous l'avons dit, les religieux envoyés en mission et qui espéraient rentrer le jour même ou le lendemain ne devaient pas manger au dehors et devaient revenir à jeun comme ils étaient partis. On le voit, le jeûne occupait une place de choix dans les constitutions de Damien, qui avait fait sienne la devise des anciens ermites : *Sede in cella tua, et retine linguam tuam, et ventrem, et salvus eris.* Ne quitte pas ta cellule, retiens ta langue et ton ventre, et tu seras sauvé[1].

Cette frugalité dans la nourriture n'excluait pas les autres mortifications corporelles ni les autres pratiques communes à tous les monastères. Été

1. *Opusc.* XV, cap. VI.

comme hiver, les religieux marchaient nu-pieds dans leurs cellules, sauf le cas d'infirmité. Ils avaient une dévotion particulière aux génuflexions répétées, priaient les bras en croix, se frappaient la poitrine à la façon de saint Jérôme, prenaient de fréquentes et rudes disciplines en leur particulier et, le vendredi, se la donnaient l'un à l'autre en plein chapitre.

Déjà au siècle précédent, Réginon de Prüm avait imposé dans son monastère qu'on se fouetterait même jusqu'au sang pour acquitter les pénitences méritées par les péchés. L'abbé Guy de Pomposa, dont nous avons parlé plus haut, et saint Poppon, mort en 1048 abbé de Stavelot, connaissaient aussi ce genre d'expiation. Ce qui y donna naissance, ce fut sans doute la pensée de suppléer aux pénitences tarifées par les livres pénitentiels et qui ne pouvaient être acquittées faute de temps. Comment, en effet, un homme déjà avancé en âge, qui avait sur la conscience plusieurs homicides dont chacun était taxé par la discipline alors en vigueur d'une pénitence d'un certain nombre d'années, aurait-il pu jamais satisfaire pleinement à ses crimes? On imagina de racheter par la récitation de psautiers accompagnés de disciplines les années qu'on ne pouvait matériellement expier. On convint que trois mille coups équivaudraient à un an de pénitence et, comme on se donnait mille coups pendant dix psaumes, le psautier entier de cent cinquante psaumes équivalait à cinq ans de pénitence.

Pierre Damien ne fut donc pas, comme on l'a répété, l'instigateur de cette pratique des flagellations corporelles devenue si générale dans la suite des siècles et toujours si régulièrement observée

partout dans les cloîtres, mais il s'appliqua à la répandre.

En dehors de ses ermitages, il réussit à l'introduire dans d'autres maisons religieuses et en particulier au Mont-Cassin. Mais plusieurs, et notamment le cardinal Etienne, ancien religieux de cette dernière abbaye, prétendirent qu'il valait beaucoup mieux macérer son corps par le jeûne et qu'il était indécent de se dépouiller et de s'exposer tout nu aux regards d'une communauté. Le résultat de leurs critiques fut la suppression de la discipline au Mont-Cassin. En ayant été informé, Damien écrivit aux religieux pour les engager à la reprendre. Il appuyait ses raisons de l'exemple d'une multitude de villes et de villages, qui l'avaient adoptée avec joie. A son avis, la honte que les moines éprouvent de leur nudité, en présence de leurs frères, leur est inspirée uniquement par l'ennemi de tout bien. Il n'y a rien de déshonnête à se dépouiller de ses vêtements en union avec le Christ, avec saint Paul et tant d'autres martyrs, qui ont subi la flagellation; tout au contraire, cet acte est très salutaire à l'âme. En expiant leurs fautes par des coups de verges, les moines préviennent les châtiments que Dieu tenait en réserve. Le principal adversaire de ces flagellations, le cardinal Étienne, étant mort subitement peu après avoir porté la défense de les continuer, Damien, tout en rendant hommage aux vertus du défunt, ne craignit pas d'insinuer que sa mort pouvait bien être une punition [1]. Ses objurgations furent écoutées et on revint au Mont-Cassin à la pratique de la discipline. De là, elle se répan-

1. *Opusc.* XLIII.

dit dans les nombreux monastères dépendant de la fameuse abbaye.

Plusieurs membres du clergé de Florence avaient aussi blâmé ce nouveau genre de pénitence comme contraire et préjudiciable à la tradition en matière de peines canoniques. Damien répondit à leurs plaintes en les justifiant à nouveau par les exemples du Christ flagellé par les Juifs, de saint Paul, des apôtres, des martyrs soumis au supplice des verges. Une pénitence, que Dieu a souvent laissé souffrir à ses serviteurs, ne peut, acceptée volontairement, que lui être agréable. Sans doute les saints ne se sont pas fouettés de leurs propres mains, ils ont reçu les coups de fouet ou de verge de la main des autres, mais, à défaut de bourreaux pour nous torturer, nous devons imiter volontairement toutes les souffrances du Christ et, de même qu'on ne saurait blâmer celui qui jeûne volontairement en dehors des temps fixés par l'Église, de même on ne saurait nier que celui qui se flagelle par dévotion ne fasse une action agréable à Dieu. Et certainement le moine qui châtie sa chair punit par là ses voluptés passées et rachète les pénitences qu'elles lui avaient méritées. Comment oser prétendre que ce nouvel usage nuit à la discipline canonique ? Mais alors le vénérable Bède a eu tort de conseiller à certains pénitents de porter des ceintures de fer, mais les saints Pères ont violé les canons en pratiquant des pénitences, qui ne sont pas ordonnées par les livres pénitentiels ? En outre, on concède que les laïques puissent par des aumônes racheter de trop longues pénitences, et cette compensation n'est cependant pas prévue par les Canons. Comment donc peut-on interdire aux moines, qui auraient pu mériter de

longues expiations et qui ne peuvent les compenser par des aumônes, d'y suppléer par des mortifications volontaires[1]?

Cependant, dans ses monastères, une ferveur indiscrète fit commettre à quelques religieux des excès, qui ruinèrent leur santé et écartèrent du désert des postulants effrayés au récit de pareilles pénitences. La biographie, que Damien écrivit de saint Dominique l'Encuirassé, nous montre par l'exemple de ce disciple jusqu'où pouvait aller le zèle pour les flagellations. Dominique apprit que son prieur avait dit de lui qu'il avait récité une fois neuf psautiers en se donnant la discipline. Il en fut lui-même étonné et voulut en recommencer l'expérience afin de constater si Damien n'avait pas exagéré. Un mercredi donc il se dépouilla de ses habits et prit des verges des deux mains. Il ne cessa pas de se flageller toute la nuit en récitant des psaumes. Le lendemain il s'aperçut qu'il avait atteint le total de douze psautiers et l'avait même dépassé[2]. Quelques années avant sa mort, il redoubla encore ses austérités et inventa un nouveau genre de supplice. Les verges ne lui suffisant plus, il s'accoutuma à se frapper avec des lanières de cuir. Lorsqu'il sortait du monastère, il emportait toujours avec lui son fouet de lanières afin de ne jamais perdre le bénéfice de ses flagellations. Et, si la décence ne lui permettait pas de se dépouiller, il ne se frappait pas moins avec rage sur les jambes, les cuisses et la tête[3]. Finalement, afin de se donner un plus grand nombre de coups, il se contentait de re-

1. *Epist.* VIII, lib. v.
2. *Vita S. Dominici Loricati*, cap. x. *P. L.* CXLIV, 1017.
3. *Ibid.*, *P. L.* cap. xi, 1019.

passer dans son esprit les paroles des psaumes sans les prononcer.

Tout en tolérant ces mortifications exceptionnelles pour un cas particulier, le saint prieur crut de son devoir de prévenir les abus en réglementant les disciplines, qui ne pouvaient être vraiment utiles et atteindre leur but de mortification qu'à la condition d'être modérées et de ne pas mettre les individus hors d'état de satisfaire aux autres devoirs de la vie religieuse. Désormais donc elles seraient volontaires et nul ne devrait être contraint de les prendre, s'il ne s'y sentait poussé par un attrait intérieur. Les fervents ne pourraient dans un jour se flageller au delà du temps nécessaire pour la récitation de quarante psaumes. Durant les deux grands carêmes, on étendrait ce temps à la récitation de soixante psaumes. « De cette façon, disait-il, nous ne supprimons pas ce qui est bon, nous retranchons ce qui est superflu [1]. » Il était interdit de dépasser les limites fixées.

Les vêtements des ermites étaient d'étoffe vile et grossière, les couches d'une dureté très grande. Une obéissance prompte et sans murmure était exigée de tous. Le vice de la propriété était inconnu, personne ne donnant ni ne recevant quoi que ce fût sans la permission du supérieur. Chacun devait éviter de quitter sa cellule pour courir çà et là et se garder même de faire les cent pas chez lui. Le silence était strict dans tous les lieux réguliers : oratoire, chapitre, réfectoire et dans les cellules. Les religieux qui habitaient ensemble ne pouvaient le rompre pour se confesser l'un à l'autre. Défense

1. *Epist.* XXXIV.

aussi était portée d'aborder les hôtes que l'on rencontrait et de leur adresser la parole.

Mais partout et toujours régnait une charité aimable et vraiment fraternelle. Chacun s'inquiétait avec sollicitude des infirmités de ses voisins et s'ingéniait par tous les moyens à les soulager. Lorsque la mort frappait un religieux, chacun de ses frères jeûnait pour lui durant sept jours, prenait sept disciplines de mille coups, faisait sept cents génuflexions, chantait trente psaumes et, en outre, une messe solennelle était célébrée pendant trente jours pour le repos de son âme. Si un novice mourait sans avoir accompli la pénitence réglementaire, les ermites devaient se partager entre eux ce qui restait à parfaire.

Quant à l'office, Damien confirme ce que nous savions déjà par d'autres sources, que celui des moines était différent de celui des clercs[1]. Dans ses monastères, on célébrait en commun les sept heures canoniales du jour partout usitées, Matines ou Laudes, Prime, Tierce, Sexte, None, Vêpres et Complies et l'office nocturne des Vigiles[2]. Après ce dernier, les frères ne se recouchaient pas, mais ils récitaient autant de psaumes qu'il était nécessaire pour commencer avec la pointe du jour l'office des Matines. Outre ces heures canoniales, les frères chantaient quotidiennement et privément au moins un psautier

1. *Opusc.* X.

2. A propos de Prime, Damien dit que le symbole de saint Athanase y avait été introduit peu auparavant. Il était imparfaitement renseigné, car on trouve ce symbole à Prime dès le commencement du VIII[e] siècle. Cf. *Histoire du Bréviaire* de dom Bäumer, traduction française de dom Biron, t. I, p. 365-366, Paris, 1905.

pour les vivants. Ils pouvaient à leur dévotion y ajouter pour les défunts soit un second psautier, soit une moitié ou un tiers, ou même se contenter de celui qui se disait pour les vivants. Cela se pratiquait surtout dans les cellules occupées par deux ermites. Nous ne pouvons entrer dans le détail de cette psalmodie privée. Nous nous contenterons de dire qu'elle n'était pas servilement calquée sur ce qui se passait ailleurs et que Damien en avait probablement emprunté le type au fondateur des camaldules.

Suivant en cela l'exemple du patriarche saint Benoît et celui plus récent de saint Romuald, Damien tempérait ce que ses règlements pouvaient sembler avoir de draconien et d'excessif en demandant aux supérieurs de ses monastères d'user toujours d'une sage discrétion et de tenir compte, en imposant les fardeaux, des forces et du tempérament de chacun de ses religieux. Les plus robustes pouvaient, en effet, sans trop de difficulté dépasser la mesure commune, tandis que la santé plus débile, plus délicate de tel autre réclamait des ménagements. Il jugeait aussi préférable d'accorder aux ermites un sommeil réparateur, qui leur permît de chanter ensuite avec ferveur les louanges divines, que de les voir assoupis et languissants durant tout le jour et ne pouvant plus psalmodier que du bout des lèvres après quelques heures seulement d'un repos insuffisant. Avant lui, personne ne dormait dans la journée. Il institua la sieste quotidienne pour les mois d'été, quitte à rattraper par un réveil plus matinal le temps qui y avait été consacré. Mais il voulait que ses moines prissent bien garde à ne se jamais laisser vaincre par le sommeil aux heures du

travail ou de la prière et pour cela il leur donnait le conseil, qui pourra paraître ironique à plus d'un lecteur, d'éviter de manger trop abondamment. Il remarque à ce propos que certains se plaignaient parfois sottement de manquer d'appétit à l'heure du repas du soir. Ils oubliaient qu'au premier repas ils s'étaient gloutonnement bourrés de nourriture.

Les ermites avaient la tête rasée et la tonsure était renouvelée tous les mois, sauf pendant les deux principaux carêmes où il était même défendu de se laver la tête. Comme l'avait prescrit la règle bénédictine, l'usage des bains n'était à Fonte-Avellana permis qu'aux infirmes.

La règle ne dit pas un mot du travail manuel, mais il est évident qu'il était à Fonte-Avellana, comme partout ailleurs à cette époque, une des occupations quotidiennes des ermites. Dans une de ses lettres, en effet, le saint nous dit qu'il avait entrepris d'écrire des livres uniquement parce que sa santé chétive ne lui permettait pas le travail des mains.

On ne s'étonnera pas qu'un contemplatif comme l'était Damien se soit appliqué à guider et à faire avancer ses moines dans la voie du salut. Il leur adressait de fréquentes exhortations soit en public, soit en particulier, sur les vérités chrétiennes et sur les pratiques de l'ascèse, comme en témoignent spécialement les sermons qui nous restent de lui.

Il avait une filiale et tendre dévotion à la Vierge Marie et il s'efforça de tout son pouvoir de l'inspirer à ceux avec qui il était en relations, mais avant tout à ses ermites. Plusieurs historiens ont avancé qu'il était l'auteur du petit office de la Vierge. Non, il ne fit que rétablir dans ses monastères la pieuse

coutume tombée en désuétude de le joindre chaque jour au grand office[1]. Ressuscitée à Fonte-Avellana, cette pratique se répandit dans beaucoup d'autres monastères, dans des églises particulières et même parmi les laïques[2]. Damien a raconté lui-même plusieurs faits qui montrent avec quel zèle elle fut adoptée[3]. Il composa, en outre, un office, qui

1. Il est malaisé de préciser le moment où l'on commença dans l'Église latine à réciter cet office de surérogation et l'on ne peut guère ajouter foi aux liturgistes qui, comme le cardinal Bona et Thomassin, prétendent qu'il prit son origine au Mont-Cassin et qu'il avait été composé par le pape Grégoire II († 731) et rendu obligatoire par son second successeur, Zacharie († 752), aux moines de cette abbaye. Pierre Diacre, en effet, qui nous fournit cette indication, l'a sans doute empruntée, en la faussant un peu, à un passage du *Liber Pontificalis* où il est simplement dit que, lors d'un synode romain, Grégoire III († 741) avait imposé, aux bénédictins des monastères situés près de Saint-Pierre, l'obligation de chanter chaque jour après le principal office « trois psaumes et l'Évangile ». Le petit office, du moins sous une forme analogue à celle que nous lui connaissons, est sans doute plus ancien. Les *Tres libelli de virginitate beatæ Mariæ* de saint Ildephonse de Tolède († 667) nous apprennent, en effet, que ce dévôt serviteur de Marie avait déjà composé un office de la Vierge, qui s'est conservé dans le rite mozarabe au 18 décembre pour la fête de l'*Expectatio Partûs B. M. V.* Mais il n'est pas identique au petit office du Bréviaire romain. L'auteur de la vie de S. Ulrich († 973), évêque d'Augsbourg, nous dit aussi que ce prélat récitait quotidiennement l'office de la sainte Vierge après les heures canoniales. Cf. pour plus de détail dom Bäumer, *Geschichte des Breviers*, trad. française de D. Biron, t. I, p. 375-376. Paris, 1905, et dom Laurent Janssens, *Commentaire du petit office de la très sainte Vierge*, traduit du Dr. Schafer. Tournai, 1892, pages xx et sq.

2. Cf. *Epist.* XXXII, lib. VI; *Epist.* XXIX, lib. VI; *opusc.* X, cap. x.

3. Une vingtaine d'années après la mort du saint, Urbain II

ressemble beaucoup au petit office actuel de la Vierge.

Il introduisit aussi dans ses ermitages d'autres pratiques de dévotion, qui se sont conservées jusqu'à ce jour parmi le peuple chrétien, telles que la consécration du lundi aux âmes du Purgatoire, du vendredi au mystère de la Croix et du samedi à la sainte Vierge[1].

Cependant la culture de l'âme de ses moines ne lui faisait pas négliger les intérêts temporels du monastère. Pour échapper aux graves inconvénients, qui résultent d'une trop stricte pauvreté, laquelle est, l'expérience des siècles le prouve surabondamment, tout aussi nuisible à la prospérité des maisons religieuses que l'excès des richesses, il acceptait volontiers à l'occasion les aumônes qu'on voulait bien lui faire, et tout en remerciant les bienfaiteurs de leurs libéralités, il les morigénait et leur conseillait de joindre à cette générosité les autres vertus. Il s'occupa d'acquérir quelques biens-fonds afin que sa communauté pût toujours vivre à l'abri du besoin. Il fit construire près de l'église un cloître,

imposa la récitation quotidienne des Heures de la Vierge à tous les prêtres séculiers. Et cette prescription un peu négligée dans la suite fut, à diverses reprises, rappelée par plusieurs synodes tenus tant en France qu'ailleurs. Elle eut force de loi jusqu'à Pie V qui, comme chacun sait, la supprima comme trop onéreuse pour le clergé. Elle se maintint pourtant dans plusieurs des grands Ordres religieux, tels que les Cisterciens, Chartreux, Prémontrés, Dominicains, etc., où elle accompagne aujourd'hui encore la récitation du grand office. La plupart des congrégations modernes de femmes ne connaissent pas d'autres Heures canoniales.

1. *Opusc.* XXXIII, cap. III et IV.

qui permettait aux processions de se dérouler avec plus de pompe les jours de fêtes et, pour rehausser l'éclat de ces processions, il acheta une belle croix d'argent.

La sacristie fut décemment pourvue et notamment deux calices en argent doré furent achetés pour remplacer les vases de plomb, d'étain ou de matière plus vile, dont se servaient les religieux pour recevoir à la communion l'espèce du vin.

La bibliothèque appela particulièrement l'attention du savant prieur, qui savait comprendre la réelle utilité, sinon la nécessité de l'étude pour des solitaires. Il s'appliqua à l'augmenter de son mieux et il eut la consolation de réunir un certain nombre de bons ouvrages, qui permirent aux moines de s'instruire et de méditer. Il fit avant tout corriger ou corrigea lui-même de sa main avec le plus d'exactitude possible, mais avec la conscience de n'y avoir pas complètement réussi, tous les codices de l'Ancien et du Nouveau Testament, qui se trouvaient dans le monastère. Il se procura encore toutes les passions des martyrs et d'autres manuscrits contenant les homélies des saints Pères ou les commentaires qui en avaient été faits. C'est ainsi que la bibliothèque possédait les œuvres de saint Grégoire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, saint Prosper, Bède le Vénérable, saint Remi, et même d'Amalaire, d'Aimon et de Paschase Radbert. De la sorte les ermites pouvaient joindre à la prière l'étude, qui est un de ses meilleurs aliments. Damien voulait qu'on traitât tous les livres, mais surtout les Livres Saints, avec le plus grand respect, et il recommandait en particulier qu'on évitât de poser ses doigts sur les lettres et

qu'on veillât à ne jamais approcher le feu ou la fumée trop près des manuscrits.

Pour toutes les peines que s'était données le prieur dans l'intérêt commun, il sollicitait avec instance les prières de ses frères présents et futurs, surtout pour l'heure où il plairait à Dieu de l'enlever de ce monde.

La Congrégation de Fonte-Avellana produisit sous son gouvernement plus d'un homme illustre et plus d'un saint. Les historiens du diocèse de Gubbio citent parmi eux, après Ludolphe, le fondateur de l'ermitage de Fonte-Avellana, cinq autres évêques de cette ville, Julien, Rudolphe, Maynard, Hugues et Dominique[1]. Damien écrivit la vie de l'un d'entre eux, Rudolphe[2].

Nous avons déjà dit un mot des extraordinaires pénitences d'un autre disciple de Damien, Dominique l'Encuirassé. Ce saint étrange s'était d'abord fait ermite dans un village de l'Apennin, Luceolo, parce que ses parents avaient, lors de son élévation au sacerdoce, offert un petit présent à l'évêque consécrateur et qu'il considérait par suite son ordination comme entachée de simonie. Après plusieurs années, vers 1042, il quitta, avec l'autorisation de son supérieur, Luceolo pour Fonte-Avellana où il introduisit l'usage des disciplines. Déjà la cuirasse de fer, qu'il portait constamment sur sa chair, l'avait fait surnommer l'Encuirassé. Il ajoutait à cet instrument de supplice des cercles de fer, qui enserraient ses bras, ses cuisses et ses jambes. Nous ne savons si un autre saint a jamais poussé

1. Cf. Sarti, *De episcopis Eugubinis*, Pisauri, 1755, p. 58 et sq.

2. *P. L.* CXLIV, 1009.

aussi loin l'art de se torturer. Aussi peut-on croire sans peine Damien, son biographe, quand il dit qu'à la fin son corps, à l'exception du visage et des mains, était tout desséché, durci et noirci des milliers et des milliards de coups dont il l'avait fouetté. Il mourut le 14 octobre 1060, pénitent obstiné jusqu'à sa dernière heure[1]. Damien fait encore mention dans ses écrits et surtout dans son opuscule intitulé *De la Vie érémitique*[2], de plusieurs autres de ses disciples, qui menèrent une vie toute de mortifications et de pénitences.

Mais le zèle du saint prieur ne se limitait pas à ses seuls monastères. Il était en rapport avec des religieux nombreux, qui le consultaient et qu'il conseillait. Surtout lorsque les dignités dont il sera revêtu lui auront acquis une notoriété plus grande, nous le verrons entretenir des relations avec les plus célèbres monastères de l'époque, le Mont-Cassin et Cluny.

Le plus souvent c'est en censeur austère, en moine désireux de voir la vie religieuse menée comme elle doit l'être, qu'il parlait à ses correspondants. Ainsi en écrivant à l'ermite Albizon et au moine Pierre, il leur fait une peinture des dérèglements et déplore les graves désordres des moines du temps : il leur reproche de posséder de grands biens, d'amasser de l'argent et de manquer par là au vœu de pauvreté, de fréquenter trop les séculiers, de courir trop souvent en dehors du monastère et d'y faire pénétrer par suite le relâchement, la dissipation, l'intempérance, de porter par vanité

1. *P. L.* CXLIV, 1012-1024.
2. *Opusc.* LI.

des habits précieux et de se mêler plus qu'il ne conviendrait aux affaires du monde[1].

Apprenait-il qu'un abbé, accablé sous le poids des affaires et des responsabilités et soucieux de son salut, s'était déchargé de sa dignité, Damien l'en félicitait : « Mon très cher père, je rends grâces à Dieu de vous avoir inspiré de renoncer à une vaine prélature pous vous occuper de votre âme. Aujourd'hui vous commencez d'être un véritable abbé pour moi.... Dites, je vous en prie, dites, puisque vous l'avez expérimenté, s'il est possible, en ce siècle de fer, de gouverner un monastère sans péril pour soi-même[2]. » Et il lui dépeignait en ces termes les périls inséparables de la charge d'abbé, périls au dehors, périls au dedans : « Et, si l'on admet que le monde laisse le supérieur en paix, qui pourra soutenir tous les maux qu'entraînent les séditions intestines, et même supporter les seuls ennuis des religieux ? Qui pourra contenter tant et de si diverses volontés ? Qui pourra garder son calme au milieu de tant de désordres ? On exige, en effet, de l'abbé qu'il soit un saint, et cependant on ne lui pardonnera pas de n'être pas appliqué tous les jours aux affaires du temporel... l'on souffrira plutôt que la régularité de la discipline tombe entièrement par son absence que de voir les biens de la communauté péricliter. Si ce supérieur corrige comme il le doit les fautes des coupables, on le juge un homme sans cœur ; s'il use de bonté envers eux, on l'accuse de manquer de zèle pour Dieu ; si parfois il croit devoir

1. *Opusc.* XII. Cf. aussi *Opusc.* XXIX.
2. *Opusc.* XXI.

garder le silence, l'on dit que, quand le pasteur est muet, le loup envahit le troupeau. Parle-t-il assez facilement? on se demande de quel droit ce bavard prétend imposer silence aux autres. Jeûne-t-il? c'est qu'il veut capter les louanges des hommes; mange-t-il? on prétend qu'il soigne bien son ventre et serre celui des autres. Porte-t-il un habit décent? c'est un vaniteux; s'il se contente d'habits pauvres et usés, il fait affront au monastère. S'il est un peu long dans ses sermons, on en rit, on le trouve ennuyeux et plus propre à provoquer le sommeil qu'à édifier; s'il est trop bref, c'est qu'il ne peut distribuer aux autres ce qu'il n'a pu retenir pour lui-même[1]. »

Le correspondant de Damien a donc parfaitement agi en abandonnant son titre. Il s'occupera désormais de son salut et n'aura plus la responsabilité du salut de tant d'autres. Mais le démon a coutume de tendre des pièges aux prélats démissionnaires et notre saint tient à le prémunir contre eux. Il y a d'abord les combats contre soi-même et puis les assauts du tentateur, qui prend plaisir à mettre sous les yeux de l'ancien supérieur le bien qu'il aurait pu faire encore aux âmes. Ne serait-ce pas, se dit-il, l'inconstance et le désir du changement qui ont empêché ce bien de se produire? Et puis, le démon lui rappelle les biens temporels considérables dont il avait l'administration et lui oppose en l'exagérant l'état d'indigence où il se trouve actuellement. Et c'est encore le souvenir de la prétendue sympathie de ses anciens moines qui vient le chagriner ou celui de la joie qu'ont éprou-

1. *Ibid.*, cap. II.

vée de sa disparition ceux qui ne l'aimaient pas. Voilà les fantômes et mille autres que les mauvais esprits font naître dans le cœur des démissionnaires et qui les poussent parfois à revenir à leur vomissement. Il espère que son correspondant aura la force d'échapper à ces tentations[1].

Mais si le saint s'entendait à reprendre les vices et les travers, il savait aussi à l'occasion consoler et encourager.

Un bon moine, du nom d'Aripand, était affligé de ce qu'il n'avait pas fait d'études avant son entrée au désert. Damien lui montre avec bonté que souvent la science est la source de tous les maux et que le désir de l'acquérir et de la posséder peut être dangereux. L'ignorance qu'accompagne une bonne simplicité est encore à préférer à la science dépourvue des autres vertus et qui ne sert qu'à enfler ceux qui la possèdent[2].

Ayant appris qu'un autre moine nommé Theuzon, d'ailleurs très pieux, en dissentiment avec son abbé, avait abandonné son monastère pour vivre en ermite dans une cellule au milieu d'une ville, il alla le trouver, accompagné de l'abbé, pour tenter de le réconcilier avec ce dernier. Il échoua dans sa démarche. Après l'avoir accablé de sottises et d'insultes, Theuzon le mit à la porte de sa cellule. Bien loin de se froisser, Damien n'écouta que sa mansuétude et sa charité. Il écrivit au rebelle et lui représenta avec douceur, afin de le remettre dans le droit chemin, que sa conduite était inspirée par l'orgueil, puisqu'il refusait de vivre sous la

1. *Opusc.* XXI, cap. II et III.
2. *Opusc.* XLV.

discipline d'un supérieur pour n'obéir qu'à ses fantaisies et à ses caprices, et qu'il s'exposait en s'attirant les louanges vaines du peuple pour sa manière de vivre singulière à se croire au-dessus du commun des moines[1].

La sollicitude du prieur de Fonte-Avellana s'étendait encore aux moniales comme on le constate par deux lettres de sa correspondance. Dans l'une, adressée à la comtesse Blanche, qui avait abandonné ses biens et sa famille pour se retirer dans un monastère, il enseigne à cette femme les moyens de combattre le tentateur, de supporter vaillamment la pauvreté, les tristesses et les tribulations et d'atteindre à la perfection[2]; dans l'autre il prémunit contre l'orgueil une religieuse du nom d'Hermesinde[3].

Mais Dieu allait l'appeler à exercer son zèle et ses talents sur un champ plus vaste et à devenir l'un des plus intrépides champions de son Église.

1. *Opusc.* LI.
2. *Opusc.* L.
3. *Epist.* XII, lib. VIII.

CHAPITRE III

LES DÉBUTS DE LA VIE PUBLIQUE

L'époque où vécut Pierre Damien est une des plus tristes qu'ait eu à traverser l'Église. Lui-même nous en a tracé un effrayant tableau, notamment dans son *Liber Gomorrhianus*, dont on lira plus loin quelques extraits. Le spectacle écœurant qu'il avait sous les yeux de l'affaissement général des consciences lui faisait envisager comme prochaine la fin des temps. On comprend alors l'énormité de ses pénitences, en voyant l'énormité du mal qu'il s'efforçait de conjurer chez les uns, de réparer chez les autres. « Ce monde, écrit-il, s'enfonce chaque jour dans une telle corruption que toutes les classes séculières et ecclésiastiques gisent à terre et comme en ruines. La discipline monastique elle-même, jusque-là à peine inclinée, si je puis dire, vers la décadence, est en langueur et s'écarte des hauteurs de son habituelle perfection. Plus de pudeur, plus de décence, la religion décroît et tend à disparaître et la troupe des saintes vertus s'est enfuie loin de nous. Tous recherchent leur intérêt et n'ont que du mépris pour les choses du ciel ; tous sont dévorés d'un insatiable appétit pour les choses de la terre, si bien qu'arrivés aux

derniers jours du monde, ils ne cessent pas de convoiter encore[1]. » — « On dirait qu'à mesure que ce monde approche de son terme, le trouble et l'orgueil y bouillonnent davantage en vagues furieuses. Dans les siècles passés, en effet, comme dans la haute mer, régnait une tranquillité relative ; à présent, sur le point de finir, ce monde se brise éperdument contre le rivage, de sorte qu'il est difficile à ceux-mêmes qui font effort d'éviter le naufrage. Et cette tempête, cette perturbation générale naissent de la luxure[2]. » — « Les hommes de notre temps ne vivent plus que de ripailles, d'avarice et de débauches[3]. » — « L'ordre légitime du mariage est confondu. Ces gens, qui n'ont que le nom de chrétien, vivent en réalité à la manière des Juifs. En effet, où n'est-on pas témoin de rapines et de larcins ? Qui donc a honte du parjure, de l'impudicité, du sacrilège et des crimes les plus atroces[4]. » — « Ce monde n'est plus qu'un gouffre d'envie et d'impudicité. La cupidité les asservit tous depuis les plus petits jusqu'aux plus grands[5]. » — « Un esprit malin précipite le genre humain dans un abîme de forfaits[6]. »

Au lieu d'être aux devoirs de leur vocation, la majorité des clercs vivaient en séculiers et étaient sans cesse en procès pour sauvegarder leurs intérêts matériels ; les laïques se livraient une guerre continuelle et acharnée. « Les tribunaux et les cours

1. *Opusc.* XII, cap. I.
2. *Epist.* XV, lib. I.
3. *Ibid.*
4. *Epist.* I, lib. II.
5. *Opusc.* XX.
6. *Epist.* IX, lib. IV.

royales ne suffisent plus à la multitude des prêtres. Ils vomissent des flots de clercs et de moines et l'on se plaint qu'ils soient trop étroits. Les cloîtres sont vides, l'Évangile est fermé et ce sont les ecclésiastiques qui plaident leurs causes au barreau. Et plût à Dieu que nous nous contentions des procès! Mais nous prenons les armes, nous rendons flèches pour flèches et nous battons en brèche la règle de notre ordre non plus seulement par des paroles, mais par le fer.... Tout séculier viole les droits de l'Église, lui soustrait ses revenus, envahit ses propriétés et tire gloire d'avoir volé les pauvres comme s'il revenait chargé des dépouilles d'un ennemi. Les séculiers s'attaquent et se pillent les uns les autres. Forcés de vivre dans la même société et parce qu'ils n'y peuvent être seuls, ils s'y entre-choquent dans leurs envahissements réciproques [1]. »

Deux plaies surtout, qui paraissaient inguérissables, rongeaient alors l'Église : la simonie et le nicolaïtisme, et le corps presque entier, chef et membres, était contaminé.

Chacun sait que la simonie, ainsi nommée de Simon le Magicien qui, comme le rapportent les Actes des Apôtres, tenta d'obtenir à prix d'argent l'autorisation et le pouvoir de conférer les dons du Saint-Esprit, est le vice qui consiste à trafiquer des choses sacrées et des dignités de l'Église. Par hérésie nicolaïtique, on entendait l'incontinence des clercs, la violation flagrante et constante par eux de la loi du célibat [2]. Nous n'aurons hélas! que

1. *Epist.* XV, lib. I.

2. Voici en quels termes Damien définit le nicolaïtisme qui à ses yeux se compliquait d'hérésie : « Nocolaitæ autem dicuntur clerici, qui contra castitatis ecclesiasticæ regulam

trop d'occasions dans le cours de ce récit de parler de ces deux plaies si universellement répandues au XI[e] siècle et de leurs lamentables conséquences pour l'honneur et la paix de l'Église. Aussi bien éprouvons-nous le besoin de nous excuser dès maintenant d'avoir à étaler sous les yeux du lecteur cet amas d'immondices. Mais nous ne serions ni impartial ni véridique si nous les dissimulions derrière un voile trop épais. Il est d'ailleurs indispensable de les connaître pour avoir une idée exacte de la physionomie de l'époque et pour comprendre le rôle que la Providence avait dévolu à Pierre Damien. Il est pourtant telles des pages de ce dernier, parsemées de détails trop scabreux et d'un naturalisme trop brutal, que nous n'avons pas cru pouvoir traduire par respect pour le lecteur. Son latin

Bien souvent dans les mots brave l'honnêteté.

Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un clergé aussi corrompu que l'était celui de ce siècle fût en même temps d'une ignorance crasse. Notre saint en rend en grande partie responsables les évêques. « La négligence et la torpeur des évêques, dit-il, est cause que les prêtres sont aujourd'hui tellement ignorants, que non seulement ils ne comprennent pas ce qu'ils lisent, mais qu'ils ont de la peine à articuler, en balbutiant, des mots qu'il leur faut épeler. Et que peut-il demander dans ses prières

feminis admiscentur. Qui plane tunc fornicatores fiunt, cum fœdi commercii copulas ineunt, tunc Nicolaitæ iure vocantur, cum hanc lethiferam pestam velut ex auctoritate defendunt. Vitium quippe in hæresim vertitur, cum perversi dogmatis assertione firmatur. » *Opusc.* V. Cf. aussi *opusc.* XVIII.

pour son peuple, celui qui ne comprend pas ce qu'il dit?... Et, parce que les peuples sans instruction ne peuvent que périr par l'ignorance des mauvais prêtres, l'évêque n'aurait pas dû promouvoir au sacerdoce de tels hommes[1]. » Cette ignorance à peine croyable est la cause des impudicités, des scandales, des sacrilèges des peuples.

Nous consentons que l'on fasse la part de la déclamation dans les tableaux que Damien nous a laissés des vices de son temps, il n'en reste pas moins avéré que le clergé du XIe siècle et, par suite, les fidèles, puisqu'on a pu avec justesse émettre l'axiome : « Tel clergé, tel peuple », étaient plongés dans la plus dégradante corruption. Le témoignage du saint est d'ailleurs corroboré par tous les historiens et les chroniqueurs contemporains, par ceux-mêmes qui auraient eu, semble-t-il, intérêt à dissimuler ces vices et ces turpitudes. Les nombreux conciles ou synodes de l'époque tenus dans tous les pays de l'Europe confirment aussi par les canons, qui tendent à le réprimer, l'étendue du mal en même temps que sa profondeur et l'impuissance où se trouvaient les gens de cœur à l'enrayer. Nous verrons que notre saint ne fut pas un adversaire isolé des débordements du clergé et qu'il y avait encore de consolants exemples de vertu surtout dans les monastères. Les Clunisiens en France et dans d'autres pays ; en Italie, les disciples de saint Romuald et ceux de saint Jean Gualbert furent des défenseurs énergiques de la discipline et de la morale chrétiennes, qu'ils pratiquaient eux-mêmes dans toute leur rigueur. Plusieurs grands

1. *Opusc.* XXVI.

papes avant Grégoire VII luttèrent également pour elles et ne craignirent pas de rappeler publiquement au devoir simoniaques et concubinaires.

De 1033 à 1045, la chaire de saint Pierre est occupée par un débauché, Benoît IX, que son père, le comte Albéric de Tusculum, frère du pontife défunt, Jean XIX, avait fait pape à l'âge de douze ans, grâce à la distribution de sommes d'argent considérables. La conduite odieuse et scandaleuse de ce jeune tyran avait soulevé contre lui une partie des Romains qui, fatigués de ses excès, le chassèrent de Rome au début de 1044 et le 22 février de cette année lui donnèrent pour successeur Jean, évêque de Sabine, qui prit le nom de Sylvestre III.

Mais cette nouvelle élection était elle aussi simoniaque et Sylvestre a toujours été tenu pour un antipape. Son règne fut d'ailleurs tout éphémère, puisque excommunié par Benoît IX il fut contraint de quitter Rome et de rentrer dans son évêché de Sabine dès la fin d'avril 1044, c'est-à-dire une cinquantaine de jours après son intronisation[1].

Revenu à Rome, Benoît IX y continua sa vie de désordres. Un contemporain, Bonizon, évêque de Sutri, puis de Plaisance, nous raconte que ce jeune épicurien dissolu et immoral voulut épouser sa propre cousine, la fille du comte Gerhard de Sasso, mais ce dernier mit comme condition à son consentement qu'il renoncerait tout d'abord au souverain pontificat. Le clergé, la noblesse et le peuple exploitèrent aussi sa cupidité pour le contraindre à abdiquer. Et le 1er mai 1045 il céda la tiare contre une indemnité de 1000 ou 1500 livres d'ar-

1. *Annales Romani* dans MG. SS. V, 468.

gent à son parrain, l'archiprêtre Jean Gratien et se retira hors de la ville, dans une terre de famille où il put en toute tranquillité s'abandonner à ses instincts dépravés.

Le nouveau pontife fut Grégoire VI. Les contemporains sont d'accord pour le dépeindre comme un homme de mœurs irréprochables et d'une vraie piété et pour reconnaître l'acceptation qu'il fit du pontificat, même à de telles conditions, comme une œuvre de zèle et d'abnégation. Il ne voulait que servir l'Église, et réparer autant qu'il était en lui les scandales de son prédécesseur. Les partisans de la réforme du clergé, et à leur tête le moine de Sainte-Marie de l'Aventin, Hildebrand, le futur Grégoire VII, que le nouvel élu, son ancien professeur, attacha aussitôt à sa personne, et Pierre Damien, saluèrent son avènement avec joie. Ils fondaient sur lui les meilleures espérances.

Le prieur de Fonte-Avellana s'était déjà signalé comme un adversaire résolu des évêques et des prêtres simoniaques et fornicateurs. Toute sa vie il les poursuivra avec une énergie passionnée et comme par vocation. Lié d'amitié avec le saint archevêque Gebhard de Ravenne et les abbés Guy de Pomposa et Lambert de San Apollinare *in Classe* près de Ravenne, il travaillait de concert avec eux à l'extirpation des vices. Déjà il avait félicité le premier de ces prélats de sa conduite à l'endroit des simoniaques et il s'était interposé auprès de lui afin qu'il employât son crédit à faire chasser de leurs églises deux indignes évêques du voisinage : « La Sainte Église te sait gré, soldat invincible du Christ, lui avait-il écrit, en ces temps

où le dragon de la simonie, cette bête horrible, s'efforce de jeter son venin sur ceux qui trempent avec passion dans ces infâmes négociations, d'avoir à peu près seul su préserver l'église, qui t'est confiée, de sa contagion empestée.... Courage, soldat du Christ, recueille tes forces et prudemment mais virilement déjoue toutes les machinations du diable. Enchaîne l'avarice, terrasse la superbe, relève ceux qui ont failli, tends la main à ceux qui chancellent et, en même temps que tu es toi-même à l'abri derrière le bouclier de tes vertus, sois le défenseur et le protecteur des autres [1]. » Et, après lui avoir rappelé en des termes de la plus tendre effusion l'affection réciproque, qui les unissait, il ajoutait : « Dans cette affaire des mauvais évêques de Fano et de Pesaro, montre-toi tel, bien-aimé Père, que l'on puisse en toute vérité dire de toi que tu redoutes le jugement de Dieu, que tu combats avec vigueur les ministres du diable, que tu travailles à arracher l'ivraie et que tu veux ramener l'Église du Christ des ténèbres à la lumière [2] ».

Dès qu'il eut appris l'élection de Grégoire VI, Damien lui écrivit deux lettres. Les éloges que diverses personnes avaient décernés à ce pontife lui étaient allés au cœur : « Il buvait avidement, comme il disait, la coupe pleine de douceur de ces louanges », et rendait gloire à Dieu de son élévation, qui mettait fin au règne de Simon, c'est-à-dire d'un indigne. Il lui conseillait de faire refleurir par sa prudence la discipline ecclésiastique et

1. *Epist.* II, lib. III.
2. *Epist.* III, lib. III.

de réprimer l'avarice de ceux qui aspiraient aux mitres épiscopales. On jugerait par son zèle contre l'Église de Pesaro de ce qu'on était en droit d'attendre de lui pour le bien des autres diocèses. Si, en effet, cette Église n'est pas soustraite à l'adultère, à l'incestueux, au parjure, au voleur qui la possède et si ce faux évêque est réintégré dans ses fonctions, l'espoir que tous les peuples ont mis en Grégoire sera complètement frustré. Deux autres diocèses, ceux de Città di Castello et de Fano sont dans une situation analogue et attendent du nouveau pape une action énergique [1].

Dans une seconde lettre, il rappelait au pontife que malheureusement il y avait alors grande disette de sujets propres à l'épiscopat. Beaucoup de clercs souhaitaient le sacerdoce par orgueil et cupidité, mais ils négligeaient de s'en rendre dignes. Étant données les circonstances et pour obéir à l'axiome : de deux maux il faut choisir le moindre, il se permet de lui recommander pour l'évêché de Fossombrone un clerc de son voisinage. Ce n'est certes pas qu'il soit absolument méritant ; il a, en effet, convoité ardemment cette charge, mais il est un peu meilleur que les autres et, d'ailleurs, il a été élu par le clergé et le peuple et plusieurs l'ont estimé apte à remplir cet office. L'ambitieux pourrait, lui semble-t-il, recevoir une pénitence et puis être sacré. Mais que le pape reste juge. Notre saint le prie seulement, s'il ne consacre pas ce clerc, de ne pas pourvoir le siège vacant avant de l'avoir vu lui, Damien [2].

1. *Epist.* I, lib. I.
2. *Epist.* II, lib. I.

Nous ne savons comment Grégoire accepta ces conseils et si son correspondant fit le voyage de Rome. Le pape était certes animé des meilleures intentions, mais il devait tout d'abord et à Rome même faire face à des réformes plus urgentes. Les églises de la ville étaient dans le dénuement le plus complet et tous les édifices en ruines. Il tenta de les relever et avec son propre patrimoine et en faisant appel à la générosité du monde chrétien. Des pillards et des assassins occupaient les autres domaines du Saint-Siège et en étaient venus jusqu'à enlever les offrandes déposées par les fidèles sur les autels et les tombeaux des apôtres. Mais exhortations, excommunications, emploi même de mercenaires armés pour repousser par la force brigands et voleurs, tout fut vain et la situation ne fit qu'empirer. En outre, Sylvestre III et Benoît IX qui, malgré son abdication, n'avait pu obtenir la main de sa cousine, appuyés chacun par des partisans assez nombreux et sans scrupules, faisaient à nouveau valoir leurs prétentions à la tiare. Plusieurs accusaient Grégoire de simonie ouvertement et non sans apparence de vérité, de sorte que trois pontifes contestés siégeant respectivement à Saint-Pierre, au Latran et à Sainte-Marie-Majeure, se trouvaient en présence.

Quoi d'étonnant à ce que les meilleurs esprits se soient troublés au milieu de telles calamités et n'aient vu d'autre remède à l'état présent des choses que dans un appel à Henri le Noir, roi de Germanie depuis la mort de l'empereur Conrad, son père (1039)? Ils le savaient pieux et décidé à combattre les ennemis de l'Église. Pierre, archidiacre de Rome, convoqua les évêques, les prélats,

les moines et les laïques des deux sexes dont il connaissait l'honnêteté et qu'il savait désireux de voir la paix et le calme refleurir et il les sépara de la communion des trois intrus. Puis il se rendit à la cour germanique et, tout en pleurs, supplia le prince de venir en aide à sa mère désolée, l'Église romaine[1]. Damien aurait, selon quelques-uns, adressé la même requête à Henri dans une petite pièce de vers ainsi conçue : « O Roi Henri, la Sunamite a épousé trois maris, au nom du Tout-Puissant venez briser ce triple lien[2] ».

Le roi de Germanie, dans la pensée de rendre la paix à l'Église en faisant cesser le schisme tout autant que pour affermir son pouvoir au delà des Alpes, se résolut à partir pour l'Italie avec sa femme Agnès, qu'il avait épousée en secondes noces le jour de la Toussaint 1043. Le 25 mai 1046, fête de la Pentecôte, il était à Aix-la-Chapelle où il cita et déposa l'archevêque Widger de Ravenne, qui avait succédé après une vacance de plusieurs mois au pieux Gebhard mort au monastère de Pomposa le 17 février 1044, mais qui n'avait jamais été

1. Bonitho, *Liber ad amicum* dans Jaffe, *Monumenta Gregoriana*, p. 626 sq.

2. Voici ces vers :

Una Sunamitis
Nupsit tribus maritis.
Rex Heinrice,
Omnipotentis vice,
Solve connubium
Triforme dubium.

L'annaliste de Saxe les cite et dit qu'ils furent envoyés au roi par un ermite. MG. VII, 687. On a cru qu'ils étaient de Damien, mais sans autre preuve. Ils ne sont pas parmi ses autres poésies.

sacré et administrait son diocèse en incapable et en tyran[1].

Pierre Damien avait eu quelques mois auparavant à se plaindre de ce prélat au sujet d'un de ses monastères situé dans son diocèse ou soumis à sa juridiction. Invité par lui et par plusieurs citoyens de la ville à se rendre à Ravenne, vraisemblablement pour y régler certaines questions pendantes entre le clergé et le peuple, il avait répondu à l'invitation, mais le résultat de sa démarche n'avait pas été celui qu'il avait espéré[2]. A son retour au désert, il avait écrit à l'évêque pour lui dire sa joie de la visite que celui-ci se proposait de faire à Fonte-Avellana pour les fêtes de Noël. Il se plaignait aussi de sa froideur imméritée à son égard et le suppliait de ne pas surcharger son monastère en exigeant une somme, qu'il ne pouvait lui fournir[3].

En apprenant la déposition de Widger, il ne put s'empêcher de féliciter le roi Henri de cet acte. Il souffrait depuis longtemps des injustices et des cruautés du prélat, qu'il tenait pour un barbare et une peste (*pestifer ille vir*). Craignant que des démarches ne fussent faites à son instigation auprès du prince pour que celui-ci lui rendît son siège, Pierre met Henri en garde contre les partisans intéressés de l'évêque. Qu'il ferme l'oreille aux conseils de ces pervers, qui s'accommoderaient si bien d'un supérieur notoirement indigne, sûrs qu'ils seraient de pouvoir s'adonner eux-mêmes à leurs

1. Cf. *Anselmi gesta episcoporum Leodiensium* dans Pertz, *Monumenta Germaniæ*. SS. VII, 224 à l'année 1044.
2. *Epist.* XII, lib. v.
3. *Epist.* III, lib. v.

vices en toute impunité[1]. Nous n'avons pas la réponse d'Henri à cette lettre; mais nous savons qu'il maintint la déposition de l'archevêque et donna par là satisfaction aux réclamations du saint prieur.

Le 24 octobre 1046, le roi de Germanie était à Pavie où il tint un synode composé d'archevêques et d'évêques italiens, allemands et bourguignons. A cette occasion, il donna comme successeur à Widger son chancelier, le souabe Hunfroy, lequel devait être déposé à son tour en 1050 par le synode de Verceil.

De Pavie Henri se rendit à Plaisance où le 28 octobre il reçut avec les honneurs et les égards dus à un pape Grégoire VI, qu'il avait mandé auprès de lui. Il n'est pas impossible que Pierre Damien soit venu rejoindre le roi soit à Pavie soit à Plaisance et l'ait ensuite accompagné à Sutri, près de Rome, où quelques jours avant Noël eut lieu un important concile, qui décida du sort des trois prétendants au souverain pontificat. Sylvestre III fut déposé et relégué dans un couvent; on affecta de ne s'occuper pas de Benoît IX qui, pontife légitime, s'était déposé lui-même. Quant à Grégoire VI, il fut en quelque sorte moralement contraint devant les accusations de simonie formulées contre lui d'offrir sa démission, qui fut acceptée. Cet acte de magnanime humilité mettait fin au schisme[2].

1. *Epist.* II, lib. VII.

2. En mai 1047, Grégoire suivit en Allemagne l'empereur, qui lui assigna comme lieu d'exil probablement Cologne où il mourut en 1048. Hildebrand, qui commence à paraître dans l'histoire où il fera si grande figure, l'y accompagna par affection et dévouement. Jaffe, *Monumenta Gregoriana*,

Arrivé à Rome, le roi Henri y assembla dans la basilique de Saint-Pierre le peuple, les évêques, les abbés et tout le clergé et, la veille de Noël, il fit élire comme successeur de Grégoire l'évêque de Bamberg, Suidger, personnage très recommandable, qui ne se sépara que malgré lui et avec douleur de son église et qui s'appela Clément II. Le lendemain, entouré d'un cortège des plus nombreux et des plus brillants, le nouveau pape mit la couronne impériale sur la tête d'Henri et de son épouse Agnès[1]. Cette cérémonie grandiose, qui fit la joie des Romains et à laquelle Damien assista[2], ne s'était pas renouvelée à Rome depuis le couronnement de Charlemagne par saint Léon III en l'an 800. Le prieur de Fonte-Avellana vit là pour la première fois l'impératrice dont il devait plus tard devenir le directeur. C'est alors aussi qu'Henri, qui reçut le titre de patrice romain, exigea du pape et du peuple le serment de ne jamais procéder à l'élection d'un nouveau pontife sans le consentement formel de l'empereur[3]. On sait de quels maux pour l'Église cet acte fut l'origine.

Dans les premiers jours de janvier 1047, Clément II tint un synode au Latran. Les actes en sont perdus, nous n'en possédons qu'un seul canon retrouvé par Mansi. Anathème y est porté contre l'hérésie simoniaque, contre ceux qui pour de l'ar-

p. 603. Cf. aussi p. 99 et Damien, *Opusc.* XLVII, cap. III. Ce dernier texte n'est pourtant pas très probant.

1. *Annales Romani* dans MG. SS., V, 469.

2. *Opusc.* XLII, cap. VI. Damien y raconte que, ce même jour, un noble gueux du nom de Pambon, qui habitait avec lui, poussé par la misère, vola un porc et que par un juste châtiment il perdit son cheval.

3. *Opusc.* VI, cap. XXXVI et *opusc.* IV.

gent se permettraient de consacrer des églises, d'ordonner des clercs, de vendre des prélatures ou des abbayes. Un autre décret contre la simonie que mentionne Pierre Damien doit manifestement être rapporté au même synode : « Quiconque aura été ordonné par un évêque simoniaque, sachant qu'il l'était, fera une pénitence de quarante jours et continuera d'exercer les fonctions de son ordre[1] ». Notre saint assista à cette assemblée, puis il revint à Fonte-Avellana.

A diverses reprises durant son séjour en Italie, l'empereur pria le saint moine, dont il n'avait pas tardé à apprécier les vertus et les talents, de se rapprocher du pape afin de l'aider de ses conseils. Au monastère de San Apollinare de Ravenne, où il le revit en avril 1047, il le chargea d'aller rendre compte à Clément des affaires ecclésiastiques de la province. Mais Damien s'excusait toujours, ne voulant se mettre en route que sur un ordre exprès du pontife. Enfin il écrivit à Clément, qu'il taxait de mollesse, cette lettre qu'il faut bien avouer un peu rude pour le pauvre pape accablé sous le poids d'une charge peut-être trop lourde pour ses épaules, mais qu'il n'avait nullement convoitée :

« Au seigneur Clément, évêque du siège suprême, Pierre, moine pécheur, présente l'hommage de son humble respect.

« Que Votre Béatitude sache, excellent seigneur, que l'invincible empereur m'a ordonné et, si je l'ose dire, m'a fait l'honneur de me prier non pas une fois, mais souvent, d'aller vers vous pour vous in-

1. *Opusc.* VI, cap. XXXV.

former de l'état des églises de notre pays et pour vous dire ce qu'il me semble nécessaire de faire. Comme je redoutais les difficultés de la route et que je me récusais, il m'a intimé l'ordre formel de partir. Après une absence de trois jours j'ai trouvé dans mon désert une missive impériale que je dois vous remettre en mains propres. Toutefois j'hésite encore. Veuillez donc examiner cette lettre et puis daignez me dire si je dois me rendre auprès de vous. Je suis incertain sur ce que je dois faire ; je ne veux pas perdre mon temps à courir de côté et d'autre, et cependant je souffre et je suis triste de voir les églises de nos contrées en une telle confusion par la faute des mauvais évêques et abbés. Et à quoi sert, cher seigneur, de dire que le siège apostolique est revenu des ténèbres à la lumière si dans ce pays nous sommes encore dans les ténèbres ? Que sert d'avoir sous clef des vivres en abondance, si soi-même on meurt de faim ? ou d'avoir au côté une épée bien aiguisée si on ne la fait vibrer sur les bataillons ennemis qui nous entourent ?... Travaillez donc à vaincre par la vertu céleste les cœurs qui résistent à Dieu et rassasiez nos estomacs qui ont faim de la parole divine. Quand nous voyons ce voleur (c'est-à-dire cet évêque) de Fano, qu'avaient excommunié ceux-mêmes qui portaient le nom de pape sans l'être ; celui d'Osimo, qui est chargé de tant de crimes inouïs, et d'autres encore aussi coupables, revenir d'auprès de vous avec tant d'arrogance et de satisfaction, notre espérance est bien forcée de se changer en deuil. Nous comptions que vous rachèteriez Israël. Relevez donc, bienheureux seigneur, la justice foulée aux pieds. Déployez la vigueur de la discipline ecclésiastique afin que les su-

perbes soient humiliés et les humbles encouragés[1]. »

Ce que Clément répondit à cette lettre, nous l'ignorons. Toutefois le voyage qu'il entreprit vers la fin de l'été dans la province d'Ancône nous autorise à penser que les exhortations de Damien avaient été écoutées. Il tenait sans doute à se rendre compte par lui-même de la situation des églises au sujet desquelles Damien lui avait écrit. Peut-être aussi avait-il le dessein de visiter dans sa solitude le prieur de Fonte-Avellana et de s'entretenir avec lui des graves questions du moment ?[2]

Mais il ne put réaliser ses projets, car tombé malade vers la fin de septembre au monastère de Saint-Thomas d'Aposella, dans le comté de Pesaro et le diocèse de Ravenne, il y mourut le 9 octobre, empoisonné, disent certains auteurs, par l'ancien pape Benoît IX. Une semaine avant de trépasser, il avait adressé les adieux les plus tendres, les plus affectueux à son épouse, l'Église de Bamberg, dont il avait toujours gardé le titre. Il eut le mérite d'être le premier pontife légitime qui s'attaqua à la corruption toujours plus envahissante. S'il le fit en usant de ménagements peu compris de Damien, c'est qu'il y était obligé par la nécessité de ne pas soulever contre lui seigneurs et évêques simoniaques.

A la nouvelle de sa mort, les Romains envoyèrent des ambassadeurs à l'empereur de retour en Allemagne afin qu'il désignât lui-même, en vertu de sa qualité de patrice, un successeur au pontife défunt. Poppon, évêque de Brixen, en Tyrol, choisi par Henri III, ne put être couronné sous le nom de

1. *Epist.* III, lib. 1.

2. Steindorff, *Jahrbücher des deutchen Reichs unter Heinrich III.* Leipzig, 1874, II, 26.

Damase II que le 17 juillet de l'année suivante, car, dans l'intervalle, Benoît IX, par un nouveau coup de force, était remonté pour la troisième fois sur le trône pontifical. Il devait l'occuper encore du 8 novembre 1047 au 17 juillet 1048. Touché enfin de repentir, il se réconcilia avec Dieu et mourut pénitent au monastère grec de Grotta-Ferrata, près de Tusculum. Damien, lui, ne croit pas à cette conversion et il met bel et bien Benoît en enfer.

Le pontificat effectif de Damase II ne fut que de vingt-trois jours. Il mourait, en effet, à Préneste le 9 août 1048. On ne manqua pas cette fois encore d'attribuer cette mort au poison.

De nouveau sollicité de nommer un pape, l'empereur était rendu perplexe par le refus de plusieurs prélats qu'avaient effrayés la mort précipitée des derniers pontifes et le mauvais vouloir des Italiens vis-à-vis des Allemands. Il finit par désigner au commencement de décembre et d'accord avec les évêques, assemblés en diète à Worms, le saint évêque de Toul, Brunon, qui était son parent et qui fut l'un des plus dignes successeurs de Pierre. Il n'accepta qu'après des hésitations réitérées et à la condition expresse que son élection serait spontanément ratifiée par le clergé et par le peuple de Rome. Après avoir réglé les affaires de son diocèse, Brunon partit en pèlerin pour la ville éternelle quelques jours après la Noël de 1048. Le 12 février 1049, premier dimanche de Carême, il était intronisé et prenait le nom de Léon IX

CHAPITRE IV

LES PONTIFICATS DE LÉON IX ET DE VICTOR II. — LE « LIBER GOMORRHIANUS » ET LE « LIBER GRATISSIMUS ».

Un des premiers actes de Léon IX, auquel ses hautes vertus ont valu les honneurs de la canonisation [1], fut de créer cardinal sous-diacre et gardien du trésor pontifical Hildebrand, l'ancien secrétaire de Grégoire VI, qu'il avait rencontré à la diète de Worms et qui, par ses conseils pleins de franchise, n'avait pas été étranger à la détermination prise par lui de ne se considérer comme vrai pape qu'après avoir été accepté comme tel par les Romains.

A l'instigation de ce moine clairvoyant, énergique, sincèrement dévoué au siège romain, qui devait s'appeler quelques années plus tard Grégoire VII et mourir exilé pour avoir défendu à outrance la justice et le droit, il résolut de tenir chaque année vers le temps de Pâques un synode à Rome et, dès le mois d'avril suivant, il ouvrit le premier dans la semaine de Quasimodo. Peu de

1. Cf. l'intéressante biographie de *saint Léon IX*, qu'a donnée, dans cette même collection, M. l'abbé Eugène Martin. Paris, Lecoffre, 1904.

prélats malheureusement avaient répondu à son invitation. Toutefois, et nous devons ce détail à Damien, le synode de 1049 s'occupa sérieusement de la répression de la simonie.

Léon IX en était un adversaire décidé et en principe il n'admettait guère les ménagements à son endroit. Aussi commença-t-il par déclarer nulles toutes les ordinations faites par des prélats simoniaques. Ceux-ci en outre devaient à son avis être déposés purement et simplement. « Mais à ces paroles, dit Damien, qui semble bien avoir été présent, un grand tumulte s'éleva du côté des prêtres romains. Ils s'écrièrent, et la plupart des évêques avec eux, qu'une semblable décision allait priver presque toutes les églises des fonctions liturgiques et que, au détriment de la religion et au désespoir des fidèles, la sainte messe ne pourrait plus être célébrée. Après d'assez longues et vives discussions, on rappela, en pressant Léon de l'adopter, le décret qu'avait naguère porté le pape Clément d'heureuse mémoire et dont voici la teneur : « Quiconque a été ordonné par un simoniaque, n'ignorant pas qu'il était simoniaque au moment même où il lui demandait l'ordination, fera une pénitence de quarante jours et il continuera de remplir les fonctions de l'ordre qu'il a reçu[1] ». Le pape se laissa persuader par cette sage mesure de son prédécesseur. Il la fit sienne, du moins pour la circonstance, et plus tard même, ajoute Damien, il éleva à l'épiscopat certains des clercs ainsi ordonnés par des simoniaques[2]. Par

1. *Opusc.* VI, *Liber qui dicitur Gratissimus*, cap. xxxv.

2. Dès l'année suivante cependant nous voyons Léon IX condamner à nouveau comme nulles des ordinations faites

contre, il se montra inflexible vis-à-vis des cardinaux, évêques et abbés entachés de simonie. Plusieurs furent déposés séance tenante et remplacés par des prélats vraiment vertueux.

A la grande joie de notre saint, le même synode défendit aussi sous peine d'anathème à tous les prêtres, lévites et sous-diacres, d'entretenir des relations avec les personnes du sexe. Il décréta, en outre, que les femmes de mauvaise vie qui, à Rome, s'abandonnaient aux clercs, seraient immédiatement et pour toujours engagées comme esclaves et sequestrées à perpétuité au palais de Latran [1].

Ce fut sans doute cette attitude énergique du nouveau pontife à l'égard des désordres du clergé qui engagea Pierre Damien à rédiger son *Livre de Gomorrhe*, *Liber Gomorrhianus*, qu'il dédia à Léon IX [2].

Comme cet ouvrage ne porte aucune indication de date, pas plus d'ailleurs que les autres écrits du saint, il est malaisé de préciser l'année de sa composition. Toutefois, on s'accorde généralement à la placer en 1051. Le titre seul du livre, inspiré par le souvenir de la ville corrompue des bords de la mer Morte, en fait déjà connaître le sujet. Il dévoile, détaille, dissèque et combat surtout les péchés contre nature, trop communs hélas ! parmi le clergé de cette triste époque.

Peu d'auteurs ont, croyons-nous, parlé avec une telle hardiesse et une telle crudité de termes des vices de la chair et telles de ses pages ne seraient

par certains prélats simoniaques de Bretagne. *P. L.* CXLIII, 648.

1. *Opusc.* XVIII.

2. *Opusc.* VII. *Liber Gomorrhianus.*

sans doute pas désavouées par un Juvénal. Damien prévoit lui-même que les oreilles du pape seront choquées parfois des turpitudes qu'il analyse dans le détail, mais, si le médecin, dit-il, recule et fuit devant l'horreur et la pourriture des plaies, qui donc s'occupera de les panser et de leur appliquer le cautère bienfaisant ?

Une des causes, à son avis, de l'universelle diffusion du mal, c'est la faiblesse indulgente et la fausse compassion de certains évêques, qui croient ne devoir punir que les pires des péchés commis. C'est ainsi qu'on voit des clercs retomber huit et dix fois dans des crimes énormes et conserver malgré cela leur dignité. Cette conduite à leur égard, loin de les corriger, ne sert qu'à les encourager à persévérer dans leurs débauches. Notre saint conseille de ne pas promouvoir aux ordres ou, s'ils sont déjà ordonnés, de suspendre ceux qui sont livrés à ces vices de l'impureté si sévèrement châtiés sous l'ancienne loi. Ne pas guérir la plaie à temps, c'est, dit-il, la rendre incurable.

Et, comme plusieurs clercs de conduite scandaleuse invoquent pour justifier leurs désordres l'autorité de prétendus canons, Damien leur prouve que ceux-ci sont apocryphes; en effet, les pénitences qui y sont portées contre les clercs et qu'il énumère sont moins sévères que celles qui sont imposées aux simples laïques pour des péchés identiques, ensuite on ignore leurs auteurs, ce qui ne laisse pas d'en rendre tout au moins douteuse l'authenticité, puisqu'il est de règle générale que tous les Canons doivent être publiés par les papes ou par les conciles. Il n'a pas de peine non plus à leur démontrer la fausseté de leur interpré-

tation d'un passage de la première aux Corinthiens de saint Paul : « A cause de la fornication, dit l'Apôtre, que chacun ait sa femme et chacune son mari. Que l'époux rende à l'épouse ce qu'il lui doit, et pareillement l'épouse à l'époux. » (*I Corinth.*, ch. 7). « Ces paroles, disaient les intéressés, se doivent entendre dans un sens général. Et, puisque l'apôtre accorde à tous la permission de prendre femme, pourquoi nous placer dans une catégorie d'exception ? » Damien leur répond que si les paroles, qu'ils allèguent, n'ont d'autre but que de lâcher le frein à l'incontinence, l'autorisation qu'ils réclament ne doit pas être refusée aux évêques, aux moines et aux abbés, et, puisque la loi n'atteint ni l'un ni l'autre sexe, les vierges consacrées à Dieu ont également droit à contracter mariage. Mais qui donc reconnaîtrait dans ce raisonnement la doctrine de l'Église et ne rougirait d'entendre émettre cet ignoble sacrilège ?

On ne peut guère conseiller la lecture du *Liber Gomorrhianus* dont la plupart des pages sont d'un réalisme par trop scabreux. Nous en transcrirons pourtant quelques-unes où le saint décrit en traits de feu les funestes effets de la luxure. On y admirera la vigueur avec laquelle il défend la chasteté.

« Le vice (contre nature), celui qui fit descendre le feu du ciel sur les habitants de Sodome et de Gomorrhe, n'est, dit-il, comparable à nul autre ; il les dépasse tous par sa monstrueuse horreur. Il ruine les corps, tue les âmes, souille la chair, éteint la flamme de l'intelligence, chasse l'Esprit-Saint du cœur de l'homme, son temple naturel, et y fait entrer le démon brûlant de la luxure. Il pousse à

l'erreur et fausse l'esprit en lui ôtant toute lueur de vérité. Il tend des embûches sous les pas. Quand un homme est tombé dans le puits, il en bouche l'entrée, pour qu'il n'en sorte plus. Il ouvre l'enfer, ferme la porte du ciel et transforme les citoyens de la Jérusalem céleste en héritiers de la Babylone infernale ; d'une étoile du ciel il fait un tison du feu éternel. Il fauche les membres de l'Église pour les jeter dans le foyer dévorant de la géhenne. Ce vice voudrait renverser les murs de la patrie céleste. Il s'essaie à faire revivre Sodome incendiée et à relever ses remparts. C'est lui qui outrage la tempérance, tue la pudeur, ruine la chasteté, et anéantit par son contact immonde la virginité qui ne se recouvre plus. Il souille, déshonore, flétrit tout autant qu'il le peut, il ne laisse rien de pur, rien de saint, rien qui échappe à ses turpitudes : « Tout est pur, dit l'Apôtre, pour ceux qui sont purs, mais pour les infidèles et les souillés rien n'est pur » (*ad Tit.*, cap. I).

« Ce vice exclut de la société de l'Église ; il force à prier avec les énergumènes et ceux qui travaillent pour Satan. Il sépare l'âme de Dieu pour l'unir aux démons. Cette reine empestée de Sodome rend ignobles aux hommes et haïssables à Dieu ceux qui se plient à ses lois tyranniques. C'est elle qui fomente contre Dieu des guerres impies et qui dirige les combats de l'esprit mauvais ; elle sépare de la société des anges et enchaîne les âmes malheureuses sous le joug de sa propre domination. Elle dépouille ses fidèles des armes de la vertu et les expose aux traits de tous les vices. Elle humilie dans l'Église, fait condamner devant les tribunaux, ternit dans le secret et déshonore en public ; elle

est pour la conscience un ver qui la ronge, pour la chair un feu qui la dévore. Elle appréhende d'ailleurs de se montrer au grand jour et d'attirer l'attention des hommes. Car qui ne reculerait devant ce vice, pour peu qu'il craigne de passer au moindre soupçon pour coupable d'une ruine publique ? Le voyez-vous ce prêtre, qui a péché avec un complice, devenir lui-même par la confession le juge de son propre crime?... Sa chair misérable brûle d'ardeur pour la luxure, son âme est en proie au frisson du soupçon et de la rancune; son cœur est déjà un gouffre embrasé d'enfer. Toute pensée, qui le traverse, le trouble. Quel torturant supplice que le sien! Dès que le serpent venimeux a mordu cette âme, elle perd la mémoire et voit s'obscurcir l'intelligence.... C'est une peste qui détruit les fondements de la foi, énerve la vigueur de l'espérance, rompt les liens de la charité, ôte toute justice....

« C'est de cette âme vraiment qu'on peut dire ce qui est écrit dans Jérémic à propos de la Jérusalem terrestre : « l'ennemi a étendu la main sur « tout ce qu'elle avait de précieux; elle a vu péné- « trer dans son sanctuaire les nations mêmes dont « Dieu avait dit qu'elles n'entreraient point dans son « Église » (*Lamentat.* I). Celui que l'immonde bête a une fois englouti dans sa gueule sanglante, sa volonté l'enchaîne loin de toute œuvre bonne et le pousse violemment par tous les abrupts sentiers de la dépravation la plus ignoble. Dès qu'un homme est une fois tombé dans cet abîme de la perdition, le voilà à jamais banni de la patrie d'en haut, le voilà séparé du corps du Christ. L'autorité de l'Église le rejette, le jugement des saints Pères le condamne; sur la terre il ne compte plus parmi les

hommes, et au ciel les élus ne veulent plus de lui sous leur tente. Le ciel lui est de fer et la terre d'airain. Le poids de son crime l'entraîne, il ne saurait se relever.... La joie, tant qu'il vivra, n'est plus pour lui.... Il n'a plus d'autre sort à espérer que de subir bientôt le supplice de l'éternelle damnation. C'est bien la voix de cette âme que l'on croit entendre dans ces lamentations du prophète : « Seigneur, voyez mon affliction, mes entrailles sont « émues, mon cœur en moi s'est brisé, mon âme « est remplie d'amertume. Au dehors, c'est un « glaive qui me tue et au dedans c'est encore la « mort » (*Lamentat.* I)[1].

La même éloquence se retrouve plus loin émouvante, compatissante, persuasive dans cette apostrophe à l'âme pécheresse du prêtre : « Du fond de mon cœur, ô pauvre âme, je te pleure, je gémis sur ton sort, sur ta perdition. Mes larmes coulent parce que te voilà tombée dans les hontes de la luxure.... Je pleure parce que ce ne sont point les murs d'enceinte d'une ville fortifiée qui se sont écroulés, ce n'est point l'édifice d'un temple fait de main d'homme qui s'est effondré, mais une âme, une âme très noble faite à l'image de Dieu et qui lui ressemblait, une âme rachetée au prix du sang du Christ. Elle était belle et grande cette âme; elle est tombée, et je pleure, je pleure la ruine d'un temple que le Christ habitait.... Une âme, fille de la sainte Église s'est laissé prendre au piège de l'ennemi des hommes. Un trait immonde l'a transpercée. Elle était nourrie dans le palais du roi éternel, elle s'enivrait du lait de sa parole divine, très

1. *Opusc.* VII, cap. XVI.

douce et très tendre, et voici que le venin infect de la luxure l'a souillée. Le soufre et le feu de Gomorrhe l'ont consumée.... Oui, l'iniquité de la fille de mon peuple a dépassé le crime des enfants de Sodome, et elle a été renversée en un instant.... Pauvre âme, comment ne vois-tu pas de quelle hauteur de gloire tu es tombée ! De quelle splendeur, de quelle rayonnante beauté te voilà dépouillée!... Quelles ténèbres pèsent sur toi ! quelle épaisse nuit t'environne et t'aveugle!... Jusqu'où ne t'a pas conduite la fureur de ta débauche! C'est jusqu'à ta propre image, jusqu'à un homme comme toi que va la rage de ta luxure.... Mais les brutes ne descendent pas jusqu'à cette honte !... Malheur à toi, âme infortunée; les anges s'attristent de ta ruine ; les ennemis applaudissent et t'insultent, ils grincent des dents, ils écument et disent : « C'est « fait, nous l'avons dévorée, le jour que nous atten- « dions est venu... ». Pauvre âme, je veux pleurer moi, puisque je ne vois pas que tu songes à pleurer. Encore si je te voyais t'humilier, je serais assuré de ton retour et de tout cœur je m'en réjouirais devant Dieu. Mais non, voici que va tomber sur toi la malédiction que profère David contre Joab et sa maison coupables du sang répandu d'Abner. Cette peste de Gomorrhe, qui habite maintenant dans ta chair, t'a déjà condamnée[1].... »

Nous voudrions pouvoir citer encore, mais nous devons nous borner. Nous terminons par cet appel au coupable afin de l'amener, si possible, au repentir et de le détourner du désespoir : « Allons, lève-toi, réveille-toi, toi qu'une misérable volupté engour-

1. *Cap.* XVII et XVIII.

dissait. Reviens à toi, sors de cette léthargie dont tes ennemis s'étaient servis comme d'un glaive. Voici l'apôtre saint Paul qui parle. Entends sa voix, elle t'excite, elle veut te secouer. Cette voix est claire et elle te dit : « Lève-toi, toi qui dors, lève-toi « d'entre les morts, et le Christ te fera renaître ». Entends-tu ? c'est le Christ, le Christ qui s'est ressuscité lui-même, pourquoi douterais-tu qu'il puisse te ressusciter ? Écoute encore : « Celui qui croit en « moi, quand même il serait mort, vivra ». C'est celui-là même, qui est la vie, qui t'offre à te relever. Prends garde, prends garde; le désespoir est un abîme et il te menace. Que ton âme ne s'effraie pas, aie foi en la divine miséricorde; même la grandeur de ton crime ne peut t'endurcir dans l'impénitence.... Ce n'est pas aux pécheurs de désespérer, mais aux impies. S'il est vrai que Satan seul a pu te faire descendre à une telle profondeur de corruption, combien plus la vertu du Christ ne pourra-t-elle pas te rappeler à ce sommet d'où tu es tombé ? C'est le poids de ta chair qui t'a entraîné dans la boue, maintenant le repentir va te secouer....

« Courage, entreprends la lutte, une lutte continue, persévérante, contre ta chair, arme-toi et combats contre la fureur de la débauche; si le feu de la luxure brûle tes os, souviens-toi du feu qui brûle sans s'éteindre; si la ruse du tentateur fait passer devant tes regards des images charnelles et lubriques, n'oublie pas alors de jeter les yeux sur une tombe et tâche d'y découvrir quelque chose d'agréable à l'œil et de doux au toucher. Songe à la puanteur infecte qui s'en échappe et à la sanie qu'engendrent les vers et qui les nourrit. Vois

cette poussière, ces cendres desséchées. Jadis c'était de la chair, une chair pleine de vie que d'affreuses passions ont mis là en pleine jeunesse. Ces nerfs sont rigides et inertes, ces dents sont à nu, le reste est une masse confuse et mêlée d'os et de muscles, un pêle-mêle affreux, monstrueux, de membres déchirés. Ce monstre informe, ces images sans nom, voilà ce qui avait conquis le cœur d'un homme! Songe aux flammes vengeresses, qui te tortureront pendant des milliers d'années, pour un plaisir d'un moment. Que ces pensées te soient comme un bouclier impénétrable contre le mal et que le repentir entre en toi. Combats par le jeûne la superbe de la chair; qu'une oraison continuelle assagisse ton âme et la nourrisse. Que ta raison à son tour impose un frein et une discipline à ta chair désormais soumise; enfin que les désirs ardents de ton âme te rapprochent chaque jour davantage de la Jérusalem céleste[1]. »

Léon IX avait trop à cœur le relèvement et le retour au bien du clergé, comme le prouvent les divers synodes qu'il tint sous son pontificat et qui tous portèrent de nouveaux décrets ou renouvelèrent les anciens contre les simoniaques et les nicolaïtes, pour ne pas se réjouir de l'appui que, dans sa lutte déclarée aux vices charnels, lui apportait avec tant d'ardeur et d'autorité l'ermite de Fonte-Avellana.

Dans une lettre, qui nous a été conservée parmi les œuvres de Damien, il loua donc le *Liber Gomorrhianus*, qu'il jugeait pour l'ensemble répondre parfaitement aux besoins du moment. Il crut néan-

1. *Cap.* XXIII.

moins devoir user d'une certaine condescendance envers les moindres des crimes commis et mitiger quelques-unes des solutions proposées. Mais il concluait sa lettre par ces lignes à la fois flatteuses et pleines d'encouragement : « Je suis particulièrement heureux, fils très cher, de savoir que vous confirmez par l'exemple de votre vie ce qu'enseignent vos discours. Les actes du prêtre sont, en effet, autrement efficaces pour le bien que ses paroles. Je suis donc convaincu que Dieu vous accordera la victoire et qu'avec lui et le fils de la Vierge vous jouirez des joies du ciel. Votre couronne y sera pour ainsi dire tressée d'autant d'âmes que vous en aurez arrachées aux filets du diable[1] ».

Mais, comme on devait s'y attendre, les invectives de Damien contre les désordres publics soulevèrent de véhémentes récriminations et lui créèrent des ennemis nombreux. Les clercs et les évêques, que ne recommandait pas l'amour de la chasteté, trouvèrent excessive et outrée cette parole d'apôtre de l'austère et audacieux ermite, atteints et blessés qu'ils se sentaient par les traits de son éloquence. Peut-être aussi se rencontra-t-il parmi les bons des âmes plus timorées, qui jugèrent scandaleux pour les fidèles un tel étalage des vices du clergé. Si ces crimes honteux, dont la seule mention faisait monter le rouge au visage, étaient secrets, quel intérêt pouvait-on avoir à les dévoiler ? S'ils étaient connus et publics, ne pouvait-on se contenter de les pleurer et d'en gémir en silence ?

De vives plaintes furent adressées au pape, qui finit par prêter l'oreille aux accusations. Il se laissa

1. *Leonis IX epistola.* En tête du *Liber Gomorrhianus.*

convaincre que le prieur de Fonte-Avellana avait, sous la poussée de son imagination, exagéré le mal et que la révélation de scandales si énormes ne pouvait qu'être préjudiciable à la masse des chrétiens. Nous ne savons s'il le blâma directement après qu'il l'avait précédemment encouragé à poursuivre son apostolat. Mais il marqua sûrement dans ses rapports avec lui une froideur à laquelle Damien fut très sensible, comme en témoigne la lettre suivante où, conscient de n'avoir pas outrepassé son devoir, il demande à Léon en des termes pleins de soumission, mais aussi de fermeté, de ne le pas condamner avant d'avoir entendu sa défense.

« Au seigneur Léon, très saint pape, Pierre moine pécheur, présente ses hommages dévoués.

« Qu'il me soit au moins permis de dire à mes accusateurs ce que le peuple d'Israël disait à ses chefs : « Que le seigneur voie et juge, car vous « m'avez rendu odieux devant Pharaon et ses ser- « viteurs ».

« L'antique ennemi, en effet, redoutant de me voir détruire par mes paroles ce qu'il ne cesse de machiner dans ces pays par de nouveaux artifices, a aiguisé contre moi les langues des méchants et il s'est servi des complices de ses mensonges pour faire parvenir jusqu'à vos oreilles le venin de sa malice. Rien d'étonnant à ce que la fourberie des hommes ait pu tromper mon seigneur absorbé par tant d'affaires, alors que David lui-même, pourtant rempli de l'esprit prophétique, a inconsidérément ajouté foi aux paroles de Siba et frappé l'innocent Miphiboseth d'une sentence de proscription.... La façon de faire de notre Créateur nous apprend à ne pas croire à la légère tout le mal qui se dit.

Celui, en effet, aux yeux duquel tout est à nu et à découvert, n'a pas craint de dire : « La clameur de « Sodome et de Gomorrhe s'est accrue ; leurs péchés « se sont aggravés outre mesure ; je descendrai et « verrai s'ils accomplissent par leurs œuvres ou non « le cri qui vient à moi ». Cela a été dit afin que l'ignorance humaine apprenne à ne pas croire sans preuves ce qu'elle entend, qu'elle ne juge pas facilement ce qu'elle ignore, et qu'elle ne se prononce pas avant d'avoir éclairci tous les doutes.

« Nous savons à n'en pas douter que ces sages ménagements, que vous prenez dans toute autre affaire, n'ont pas été observés à notre endroit, mais ce n'est pas tant à vous que nous imputons cette façon d'agir qu'à nos péchés.

« Du reste, je rentre en moi-même, je scrute les replis de mon cœur et cet examen me convainc que si ce n'était pour l'amour du Christ, dont je suis un mauvais serviteur, je ne rechercherais les bonnes grâces pas plus que je ne craindrais la disgrâce de personne. C'est Lui, ce témoin de ma conscience, que j'invoque, Lui qui, il est pieux de le croire, habite dans le sanctuaire de votre âme, que je prie en toute humilité de vous rendre plus doux à mon égard, s'il le juge utile à mon salut, et de faire que votre visage me soit moins sévère. Qu'après m'avoir amené à implorer votre clémence, il opère la réconciliation. Que s'il persiste à me tenir sous le fouet de votre aversion, je tendrai humblement mes épaules meurtries, je me tairai et ne me plaindrai pas, mais je lèverai un regard plein d'espérance vers Celui qui, par une juste disposition de sa justice cachée, m'a envoyé de telles épreuves.

« Ce n'est pas vous que je prie, mais Celui sans la volonté duquel une feuille ne tombe pas de l'arbre et je lui demande de changer favorablement, si cela est pour mon bien, vos dispositions à mon endroit[1]. »

Baronius, après avoir cité cette lettre dont il est difficile de ne pas admirer, en même temps que la respectueuse déférence, la consciente fierté, l'accompagne de cette réflexion, qu'il est toujours utile de redire après lui : « Cet incident fâcheux doit consoler les âmes, qui ont innocemment à supporter de pareilles épreuves, et rappeler à ceux qui les infligent un peu à la légère, qu'ils ne doivent pas prêter une oreille trop complaisante aux calomniateurs, aux bavards, surtout lorsque leurs calomnies visent des personnes, que recommandent de longues années d'une vie vertueuse et honnête ».

Aucun document ne nous dit l'impression produite sur le pape par la lettre de Damien. Les uns veulent, et cela peut être admis, que l'amitié qui unissait les deux saints soit après l'incident devenue plus intime, les autres prétendent que les rapports restèrent froids désormais ou furent même suspendus. De fait, nous ne voyons plus à partir de 1051 l'ermite mêlé aux événements du pontificat de Léon IX. Nous ne pourrions avoir une solution à ce doute que s'il était possible de déterminer la date exacte d'une bulle bienveillante du pape par laquelle il donnait à Pierre Damien et à ses successeurs l'ermitage d'Ocri au territoire de Sassi[2].

1. *Epist.* IV, lib. I.
2. *P. L.* CXLV, 15-16.

Fidèle à la résolution prise au lendemain de son élection, Léon IX tint à l'époque des fêtes pascales un synode à Rome et en 1050 et en 1051. Pierre Damien prit-il part en personne à ces réunions synodales? Nous ne trouvons pas son nom dans la liste dressée par Mansi des cardinaux, évêques et abbés présents à Rome en avril 1050. De plus, notre saint ne fait nulle part allusion dans ses récits à la querelle qui mit aux prises l'abbé du Bec, Lanfranc, et l'hérétique Bérenger, écolâtre de Tours, au sujet de la présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ niée par ce dernier, et qui fit l'objet principal des discussions du synode de cette année. Mais une phrase de Bonizon disant qu'il y fut prescrit, au nom de saint Pierre et de l'Église romaine, aux clercs et aux laïques de cesser toute relation avec les prêtres et clercs fornicateurs et que cette décision fut le résultat de la prédication des moines, permet de supposer que, malgré son absence, le prieur de Fonte-Avellana ne fut peut-être pas complètement étranger à ce synode.

Dans celui de 1051, la question des clercs ordonnés par des prélats simoniaques fut agitée de nouveau. Malgré la solution à laquelle il s'était arrêté deux ans auparavant, Léon IX conservait toujours des doutes au sujet de la validité de pareilles ordinations. Dans son entourage aussi, il y avait un parti de rigoristes auquel appartenait notamment le cardinal Humbert, qui les jugeait invalides et qui, lorsque l'occasion s'en présentait, n'hésitait pas à procéder, à l'exemple du pape d'ailleurs, à une réordination. Ces partisans de la réordination considéraient la simonie, proscrite à la fois par le

droit divin et le droit ecclésiastique, comme empêchant l'exercice valide du pouvoir d'ordre à peu près comme l'interdiction enlève au prêtre la faculté d'absoudre validement. Cette erreur provenait de ce que la théologie de l'époque n'avait pas encore suffisamment distingué les sacrements qui impriment caractère (baptême, confirmation, ordre) de ceux qui ne laissent pas de trace ineffaçable, et aussi d'une certaine confusion entre le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction[1].

Les discussions prolongées n'aboutissant pas à faire la lumière dans les esprits et Léon, comprenant la nécessité de donner enfin une solution décisive à une question d'une telle importance, demanda aux évêques présents de vouloir bien étudier attentivement le problème et de lui communiquer le résultat de leurs recherches et de leurs travaux.

Damien, à cette occasion, fut prié avec instance par plusieurs de ses amis, qui appréciaient à leur juste valeur sa compétence théologique et son érudition, de développer par écrit ses idées sur ce sujet. Pour répondre à ces demandes il entreprit la composition de son *Liber Gratissimus*[2].

Ce traité, l'une des œuvres théologiques les plus fortes du XIe siècle, était ainsi désigné parce qu'il devait être *très agréable* aux clercs ordonnés simoniaquement. Damien y soutient, en effet, que l'évêque n'est que le ministre extérieur du sacerdoce,

1. Cf. la récente et excellente étude de l'abbé Pourrat, *La théologie sacramentaire*, p. 143 et 215 et sq. Paris, Lecoffre, 1907, et celle de L. Saltet, *Les réordinations. Étude sur le sacrement de l'Ordre*, p. 182-186, 190-193. Paris, Lecoffre, 1907.
2. *Opusc.* VI.

c'est Dieu, ministre invisible, qui consacre véritablement l'ordinand, que, par conséquent, l'indignité du ministre n'importe pas du tout et les ordinations contestées ne doivent pas être réitérées. Il établit à ce point de vue un parallélisme étroit entre le baptême et l'ordre. C'est, en effet, le même Esprit-Saint qui est conféré dans le baptême et dans l'ordination. De même que l'on ne réitère pas le baptême, bien que conféré par un ministre indigne, ainsi qu'il est constant dans l'Église depuis la fameuse querelle entre le pape saint Étienne et l'évêque de Carthage, le martyr saint Cyprien, il n'y a de même aucune raison de recommencer l'ordination conférée par un simoniaque, à la condition pourtant que cette ordination soit faite dans l'Église catholique et que le prélat consécrateur professe la vraie foi et accomplisse les cérémonies dans leur intégralité. Balaam, dit-il, quoique simoniaque, n'a pas perdu l'esprit de prophétie, et pas davantage Saül, bien qu'il fût déjà réprouvé.

Les trois principaux sacrements de l'Église sont le baptême, l'eucharistie et l'ordre. Or, saint Augustin a prouvé pour le baptême dans son *Commentaire sur saint Jean*, et Paschase pour l'eucharistie dans son livre du *Corps du Seigneur*, que les bons prêtres ne rendent pas ces deux sacrements meilleurs, pas plus que les mauvais prêtres ne les rendent pires. Il est vrai, la question n'a pas encore été tranchée relativement aux ordinations, mais il faut raisonner à leur sujet comme pour le baptême et l'eucharistie. Damien cite ensuite plusieurs exemples d'ordinations faites par des évêques hérétiques ou scandaleux dont la validité a été plus tard ratifiée; Dieu a même permis que des évêques

indignes fussent les instruments de plusieurs miracles et nombre de clercs et de prêtres ordonnés par des simoniaques ont mené une vie fort édifiante. Il est faux que celui qui a reçu l'ordination d'un prélat entaché de simonie doive être regardé comme l'égal des laïques et c'est un crime de réitérer les ordinations comme c'en est un de rebaptiser. Qu'on veuille bien, d'ailleurs, prendre garde à la conduite des papes en pareille occurrence et qu'on se souvienne que Léon IX lui-même a considéré comme valides les ordinations conférées gratuitement par des simoniaques. L'auteur du *Liber Gratissimus* est personnellement opposé à de telles ordinations et il loue chaudement l'empereur Henri III de les avoir combattues, mais encore une fois son avis est qu'elles sont valables et n'ont pas besoin d'être réitérées.

Malgré cela, les divergences d'opinion sur la valeur de ces ordinations continuèrent d'exister et favorisèrent même au siècle suivant le développement des hérésies albigeoise et vaudoise. La thèse soutenue par le prieur de Fonte-Avellana ne devait définitivement prévaloir dans l'Église qu'à partir de la fin du XIIe siècle. Lui-même aura plus tard une nouvelle occasion de la défendre lors du schisme provoqué à Florence par les moines vallombrosains.

Il avait espéré pouvoir offrir en personne son traité au pape qui, le bruit en courait, devait prochainement s'arrêter dans son ermitage. N'ayant pu réaliser son dessein, sans doute parce qu'en ce moment ses rapports avec Léon étaient un peu tendus, il le dédia à l'archevêque Henri de Ravenne. Celui-ci ayant été sacré par le pape à Rimini,

le 14 mars 1053, le *Liber Gratissimus* a dû être terminé vers ce temps-là, puisque l'auteur y fait allusion dans sa dédicace à la consécration récente du prélat[1].

Le saint ne prit aucune part directe aux controverses passionnées entre Grecs et Latins, qui devaient aboutir en 1053 sous le patriarche de Constantinople, Michel Cérulaire, à la consommation du schisme et à la scission définitive des deux Églises. Toutefois, à différentes époques de sa vie, il s'efforcera, dans ses écrits et ses lettres, d'arrêter l'extension du schisme. C'est ainsi qu'il félicitera l'abbé et les moines latins de Sainte-Marie de Constantinople de se maintenir avec fermeté dans la vraie foi au milieu des schismatiques. L'abbé l'avait sans doute interrogé sur un point relatif au schisme. Damien répond verbalement à sa demande par l'intermédiaire du porteur de la lettre et il espère que son correspondant sera pleinement satisfait[2]. Il combattra encore dans une lettre adressée à un patriarche anonyme l'erreur des Grecs sur la procession du Saint-Esprit et prouvera, par des arguments de raison et d'autorité, ceux-ci tirés de l'Écriture et des Pères grecs et latins, qu'il procède vraiment du Père et du Fils[3]. Dans son opuscule intitulé *De jejunio sabbati*, qui est une lettre à ses moines de Gamugno, il justifiera le jeûne du samedi reproché aux Latins par les Grecs comme une superstition juive[4]. Il éta-

1. Qui sacerdotium, auctore Deo, noviter suscepist. *Ibid.*
2. *Epist.* XIII, lib. VI.
3. *Opusc.* XXXVIII.
4. *Opusc.* LIV.

blira également que le pain azyme et le pain fermenté sont une matière valide pour l'Eucharistie. On sait que les Grecs accusaient les Latins d'hérésie parce qu'ils faisaient usage du pain sans levain ou pain azyme[1].

Léon IX mourut le 19 avril 1054, après un pontificat de cinq ans. Aussitôt Hildebrand quitta Tours où il se trouvait alors et rentra à Rome. Le clergé et le peuple, témoins de son zèle, de ses vertus et de ses exceptionnelles qualités, lui offrirent la tiare, mais il refusa de se prêter à une combinaison qui eût pu sembler une provocation à la cour germanique, puisque celle-ci avait désormais, depuis Clément II, le droit d'intervenir dans le choix d'un nouveau pape. Il était, d'ailleurs, sans ambition personnelle et ne souhaitait rien autre chose que de pouvoir rendre à l'Église romaine son indépendance et sa grandeur passées. Son rôle pour quelques années encore devait être de « créer » de dignes pontifes dont il aurait un jour à parfaire l'œuvre. Il se contenta donc de se laisser choisir comme membre de l'ambassade, qui irait demander encore une fois à Henri III de désigner celui qui lui paraîtrait le plus digne de gouverner l'Église. Et, finalement, il eut l'habileté d'imposer au monarque le pape que lui, Hildebrand, jugeait le plus propre à recueillir la succession du pontife défunt.

En mars 1055, en effet, à la Diète de Ratisbonne, après plusieurs mois de négociations, il obtenait de l'empereur au nom du clergé et du

1. Dans un fragment de lettre à l'archevêque Henri de Ravenne découvert et publié par le cardinal Maï au t. VI de sa *Script. veter. nova Collectio* et reproduit par Migne. *P. L.* CXLV, 909.

peuple romains l'élection de son conseiller intime, Gebhard, évêque d'Eichstädt, comme successeur de Léon IX.

Le nouvel élu l'avait été contre son gré et au vrai déplaisir de Henri III qui l'aimait, appréciait fort ses services et regrettait de s'en voir privé. Pour éloigner la tiare de sa tête, il n'avait pas craint de recourir à des calomnies envoyées aux Romains sur son propre compte. Rien n'y avait fait. Hildebrand avait persisté à le désigner comme le plus convenable, sa ténacité avait eu raison des objections formulées et Gebhard, pressé par l'empereur lui-même, avait dû donner son acquiescement. Le Jeudi-Saint, 13 avril, c'est-à-dire après une vacance du Saint-Siège de près d'un an, il avait été intronisé à Saint-Pierre de Rome. Il avait pris le nom de Victor II.

Le choix était des plus heureux. Gebhard jouissait d'une haute réputation de vertu; tous reconnaissaient son habileté dans les affaires; de plus, ses rapports d'amitié avec l'empereur assuraient à l'Église l'appui de ce prince. Il est vrai qu'il avait fait quelque opposition à Léon IX, quand il s'était agi pour Henri III d'envoyer à ce pontife des troupes contre les Normands, mais ses idées s'étaient depuis modifiées. Dans la suite, lorsqu'une épreuve fondait sur lui, il avait coutume de dire : « Je mérite bien cela, car j'ai péché contre mon Seigneur; Paul expie les fautes de Saul. »

Le 4 juin, fête de la Pentecôte, il convoqua en présence de Henri III un synode à Florence où il renouvela les décrets portés par son prédécesseur contre la simonie et l'incontinence des clercs et contre les aliénations des biens ecclésiastiques aux

princes et aux seigneurs temporels[1]. Pierre Damien parle dans une de ses lettres, écrite cinq ans plus tard à un évêque anonyme, de ce synode auquel il assista[2].

Sa situation officielle durant ce court pontificat fut effacée, sans nul doute en raison de l'absence du pape, qui voyagea une bonne partie du temps en Allemagne. Nous possédons cependant une de ses lettres à Victor, laquelle, en dépit de son âpreté et peut-être de son manque de mesure, du moins si nous la jugeons avec nos idées courantes, prouve leur estime réciproque. Il y est question d'un certain Henri, qui avait joui en paix de ses biens tant qu'il était laïque, mais qui, s'étant consacré à Dieu et ayant tout abandonné, se voyait en butte à la persécution. Damien supplie le pontife d'intervenir. Sa lettre curieuse mérite d'être connue. Elle édifiera une fois de plus le lecteur sur le ton ordinaire de la correspondance du saint avec ses chefs hiérarchiques.

« Le monde s'étonne, très pieux seigneur, que votre clémence n'ait pas pris en pitié depuis tant de temps ce malheureux et que le zèle de votre justice ne vous ait pas décidé à venger une spoliation si cruelle. Tant qu'il a été dans le siècle, cet homme a possédé ses biens en toute tranquillité, mais depuis qu'il a cherché un refuge sous les ailes du Christ, et qu'imitant l'exemple de Pierre il a tout quitté pour suivre les traces du Sauveur, un bandit infâme l'a chassé de chez lui et l'a dépouillé de tous ses biens comme si le patronage qu'il avait recherché était impuissant pour lui. Ce n'est pas Henri, c'est

1. Bonitho, *Ad amicum*, éd. Jaffe, 637.
2. *Epist.* XII, lib. IV.

le Christ, qui est lésé, c'est le Christ, dis-je, qui, sous votre pontificat, souffre préjudice; celui qui rend justice à tous les persécutés ne peut être écouté à votre tribunal.

« Qu'adviendrait-il si le Christ vous adressait lui-même ces reproches : « Sans aller plus loin, c'est « moi qui t'ai pris parmi les clercs pour t'élever au « sacerdoce d'abord, à l'épiscopat ensuite, qui ai « fait de toi comme le père de l'empereur et ai « incliné son cœur vers toi plus que vers aucun « mortel; qui t'ai donné les clefs de mon Église « universelle et t'ai établi mon vicaire auprès de « celle que j'ai rachetée de mon sang. Et, si tu « trouves que c'est peu de chose, j'y ai ajouté des « monarchies, et j'ai fait mieux encore, à la mort « du roi, j'ai permis que les droits de l'empire « romain te fussent remis.

« Et c'est moi, qui après t'avoir accordé tant et « de tels bienfaits, ne trouve auprès de toi ni loi ni « justice et qui m'éloigne de ton tribunal couvert de « mépris. » Si donc, très pieux seigneur, celui qui doit juger les vivants et les morts, vous interpellait ainsi, qu'auriez-vous à lui répondre? Quelles excuses, quelle défense trouveriez-vous en présence de celui qu'aucune subtilité d'argumentation ne peut tromper? Que le zèle de la justice enflamme donc désormais votre cœur, que la vigueur de la discipline se révèle dans la vengeance du crime, qu'elle méprise les tergiversations, qui sont le fait des impies, et rende justice au Christ dépouillé dans l'un des siens....

« Pardonnez à mon langage, Père vénérable. Homme vous-même, ne dédaignez pas les paroles d'un homme qui s'adresse à vous avec humilité. Le

Dieu tout-puissant n'a pas craint de dire aux hommes : « Venez et reprenez-moi[1]. »

Cette lettre a dû être écrite après le 5 octobre 1056, date de la mort à Bosfeld, dans les montagnes du Harz, de l'empereur Henri III, car il y est fait allusion aux événements qui la suivirent[2]. Le pape, se trouvant alors en Allemagne, avait assisté à cette mort prématurée, qui fut douce et chrétienne. L'empereur, après avoir reçu les sacrements de l'Église, avait demandé pardon à tous ceux qu'il avait pu léser ou offenser inconsciemment, et avait confié son jeune fils Henri, âgé de cinq ans, à la tutelle de l'impératrice Agnès et de son ami et ancien conseiller, le pape Victor.

Nous avons dit un mot des éloges que notre saint avait naguère adressés à ce prince. Il les méritait à bien des titres. C'est sous lui que le Saint-Empire atteignit à l'apogée de sa puissance. S'il eut le grave tort de se croire appelé au rôle de protecteur, parfois despote, de l'Église, il le fit toujours dans des intentions droites. Le règne de son triste fils allait faire regretter le sien. Les longues années de la régence d'abord furent troublées par les rivalités et les intrigues des deux archevêques de Cologne et de Brême, Hannon et Adalbert, qui se disputaient l'autorité et l'éducation du prince, et par l'impuissance et la faiblesse de l'impératrice, femme de cœur et de piété par ailleurs. Plus tard, les débauches, la tyrannie, les perfidies de tout genre du

1. *Epist.* V, lib. I.

2. Et si pauca sunt ista, etiam monarchias addidi, imo sublato rege de medio (Henri III), totius romani imperii vacantis tibi iura permisi (*ibid.*) — Ego te quasi patrem imperatoris esse constitui (*ibid.*).

jeune roi amèneront d'interminables querelles entre la Papauté et l'Empire. Nous aurons l'occasion de voir la part que prit Damien à ces événements.

Vers les fêtes de la Pentecôte de 1057, il fut atteint, hors de son monastère, d'une grave maladie dont il envoya le récit détaillé à un de ses moines de Fonte-Avellana, Rudolphe, futur évêque de Gubbio et Ariprand[1]. Ses souffrances se prolongèrent d'abord durant sept semaines, puis, ayant, pendant sa convalescence, rompu trop tôt la diète à laquelle les médecins l'avaient condamné, il fit une rechute, qui l'obligea de nouveau à garder le lit pendant vingt autres jours. Il crachait le sang et à de certains moments les médecins désespèrent de le sauver. Il en arriva à cette extrémité qu'on jugea opportun de lui donner l'extrême-onction et de l'étendre sur la cendre et le cilice, comme on le faisait alors pour ceux qui étaient sur le point de rendre le dernier soupir. Mais Dieu, dit-il, lui fit la grâce de tout supporter en patience et sans murmurer et de le remercier d'êtı ainsi traité par lui en enfant préféré. Il se remit pourtant et attribua sa guérison au miracle. Voici d'ailleurs en quels termes lui-même raconte agréablement la chose : « Il y avait dans ce désert (sans doute Gamugno ou Acerata) un frère du nom de Léon, tout chargé d'ans, mais plus vénérable encore par sa sainteté et sa simplicité d'âme. Un homme resplendissant de lumière lui apparut durant son sommeil et lui demanda ce qu'il faisait : « Je dors, répondit l'ermite, « mais j'ai le cœur tout triste à la pensée de la mort « prochaine de mon prieur Pierre Damien » L'homme alors : « Dis à ce Pierre Damien dont tu

1. *Epist.* XIX, lib. VI.

« me parles de ne plus mettre sa confiance en ses « médecins. Mais qu'il donne à manger à cent pau- « vres et qu'il ne doute pas de se voir délivré de « la langueur qui l'accable. » Le vieillard qu'intéressait bien davantage le salut spirituel de son abbé s'informa s'il irait en paradis. « Pour le « paradis, c'est trop tôt ; mais dis-lui que dès qu'il « aura distribué des aliments aux indigents, il re- « couvrera sa santé perdue. » Le frère se réveilla et se rendit à l'église aussi vite que le lui permirent ses jambes. Mais elle était encore fermée. Tout préoccupé de sa vision il ne rentra pas dans sa cellule, mais il alla raconter aux religieux ce qui venait de lui arriver, et, mû par un sentiment de filiale charité, il fit aux pauvres l'aumône demandée. Le lendemain j'étais sur pied. La vision était donc réelle[1]. »

Dieu, en effet, réservait Damien pour des travaux de très grande importance dans son Église.

1. *Epist.* XIX, lib. VI.

CHAPITRE V

LE CARDINAL-ÉVÊQUE D'OSTIE

Le pape Victor II ne survécut pas longtemps à son impérial ami. Il mourut le 28 juillet 1057 à Arezzo, en Toscane. Damien, écho en cela de la crédulité et des préjugés de son temps, affirme quelque part que ces deux morts rapprochées avaient été annoncées par une éclipse de lune[1]. Aussitôt plusieurs clercs et laïques de Rome allèrent consulter sur le choix d'un successeur l'abbé du Mont-Cassin, Frédéric, frère du duc Gottfried de Lorraine, qui avait été un mois auparavant fait cardinal de Saint-Chrysogone. Celui-ci leur désigna cinq sujets : Humbert, évêque de Sainte-Rufine, Jean, évêque de Velletri, les évêques de Porto et de Tusculum et Hildebrand, sous-diacre de l'Église romaine. Mais ils se déclarèrent peu satisfaits de ces noms et l'élurent lui-même et, parce qu'on était au 2 août, fête du pape saint Étienne, ils lui imposèrent le nom d'Étienne X.

Cette élection spontanée s'était faite sans l'assentiment du jeune roi de Germanie, Henri IV. Rien n'était pourtant plus légal, puisque Henri n'était pas encore empereur et, de fait, l'impératrice régente se contenta d'approuver l'acte accompli.

1. *Opusc.* LVI, cap. VIII.

Le cardinal de Saint-Chrysogone méritait lui aussi à tous égards de porter la tiare et par ses qualités personnelles et par son passé et par son dévouement aux vrais intérêts de l'Église. Pendant les quatre mois qui suivirent, il tint à Rome plusieurs synodes dans le désir surtout de mettre fin aux mariages des prêtres et des clercs et aux unions incestueuses malheureusement encore trop fréquentes. Comme nous le dit Damien, il expulsa du clergé tous ceux qui, depuis l'édit porté par Léon IX, avaient vécu dans l'incontinence. La célébration de la sainte messe fut interdite à ceux même qui avaient fait pénitence et s'étaient séparés de leurs femmes[1].

Un détail d'une de ses lettres prouve que notre saint était à Rome à ce moment et assista à l'un ou l'autre des synodes. Un chanoine de l'église de Sainte-Cécile du Transtevère, en effet, contempteur des prescriptions contre les clercs immoraux, fut trouvé mort dans son lit; son chapitre envoya deux clercs interroger Pierre Damien sur la conduite à tenir dans la circonstance. Devait-on ou non enterrer le prévaricateur suivant le cérémonial ordinaire ? La réponse fut qu'en considération de sa prêtrise on pouvait l'inhumer dans l'église ; mais afin de donner une leçon sévère à ses imitateurs on procéderait aux funérailles sans aucune pompe et sans office solennel[2].

C'est à l'occasion de sa présence auprès de lui que, sur les conseils d'Hildebrand et d'autres évêques, qui connaissaient la science théologique et juridique

1. *Opusc.* XVIII, II, cap. VI. Cet opuscule est formé de trois lettres à divers personnages. Celle à laquelle il est fait ici allusion est adressée à la marquise Adélaïde.
2. *Ibid.*.

de Damien, son éminente sainteté, sa prudence et aussi son attitude à l'égard des clercs débauchés et des simoniaques, Étienne X résolut de se l'attacher en le créant cardinal-évêque d'Ostie, c'est-à-dire en lui conférant la première dignité dans l'Église après la sienne. Ce ne fut pas sans peine. Pierre ne voulait point quitter son désert où il pouvait, dans le calme et la paix, se livrer à la contemplation et à l'étude de l'Écriture. Se lancer dans le tourbillon des affaires civiles lui répugnait. Aussi résista-t-il de tout son pouvoir. Les prières et les exhortations furent d'abord sans effet. Pour en finir, le pape dut en venir à une menace d'excommunication. Il lui enjoignit, sous peine de désobéissance grave, d'accepter sans autre protestation la dignité qui lui était offerte et en même temps il lui saisit la main droite, lui passa l'anneau au doigt et lui donna la crosse. Il était ainsi fiancé à l'Église d'Ostie. Il se rappela alors un songe qu'il avait eu trente ans auparavant, auquel il n'avait attaché aucune importance, et dans lequel il s'était vu uni contre son gré à une épouse très illustre. C'était une vision prophétique maintenant réalisée[1].

Cette consécration faite à Rome dut avoir lieu avant le 30 novembre 1057, date à laquelle le pape se transporta pour trois mois au Mont-Cassin[2]. Étienne X confia également à Damien l'administration du diocèse de Gubbio vacant par la mort de l'évêque Guy (juillet 1057). En 1059, le prieur de Fonte-Avellana fit choisir comme évêque un de ses disciples, Rudolphe, mort après deux ans, et en

1. *Vita Damiani*, cap. XIV.
2. On voit par le sermon LXI de Damien qu'il était évêque avant la Noël de 1057.

1066, Maynard, un autre moine de son ermitage. Plus tard, nous le verrons se plaindre à Alexandre II du trouble que l'on a jeté dans son évêché de Gubbio, ce qui laisserait supposer que ses disciples ne furent que ses coadjuteurs ou ses auxiliaires dans le gouvernement de ce diocèse.

Pénétré de l'importance et des responsabilités de sa dignité, le nouveau cardinal d'Ostie écrivit peu après son élévation à ses collègues, les évêques-cardinaux de l'église du Latran. On doit entendre par là les évêques de Porto, de Sainte-Rufine ou Silva Candida, d'Albano, de Sabine, de Tusculum et de Préneste. Eux seuls avaient le droit d'officier, en l'absence du pape dans l'église patriarcale du Latran dont ils étaient les vicaires; c'étaient les plus hauts dignitaires de l'Église romaine.

Dans cette lettre éloquente datée de Fonte-Avellana, Damien exhorte ses collègues à mener dans ce siècle corrompu une vie telle qu'ils puissent servir d'exemple à tous.

« Les sentinelles, leur dit-il, qui gardent les camps, les vedettes placées au haut des tours s'interpellent souvent les unes les autres durant l'obscurité des nuits afin de se tenir en éveil. De la sorte, tout en excitant la vigilance des autres, chacune échappe au sommeil jusqu'au terme de la faction. Appelé malgré moi au rôle de sentinelle et de veilleur dans le camp de l'Église, je vous écris, vénérables Pères, dans un style grossier, ou plutôt je vous fais entendre les sons de ma voix rauque, non certes pour vous éveiller, car vous êtes vigilants, mais bien plutôt pour me secouer moi-même et me tirer de la torpeur honteuse de la paresse....

« Vous êtes témoins, frères très chers, que le

monde entier se précipite vers sa ruine. Plus il approche de sa fin et plus chaque jour il accumule sur lui des amas de crimes. La discipline ecclésiastique est à peu près partout oubliée ; on ne rend pas aux prêtres le respect et les égards auxquels ils ont droit ; on foule aux pieds les institutions canoniques, et le culte qui est dû à Dieu a fait place au culte des choses de la terre. Les lois du mariage sont renversées. Partout ce ne sont que rapines, vols, parjures, prostitutions, sacrilèges, crimes les plus atroces.... Au milieu des écueils si dangereux et si féconds en naufrages, au milieu de ces gouffres où se perd la race humaine, un seul port reste ouvert : l'Église romaine. Le filet du pauvre pêcheur est toujours prêt à arracher aux flots courroucés ceux qui veulent s'y réfugier et à les déposer sur le rivage tranquille du salut....

« Nous donc, mes frères, car j'ai l'audace de me compter parmi vous, nous, dis-je, qui ressemblons à des étoiles, nous, que notre dignité fait les égaux des anges, resplendissons, annonçons aux peuples les paroles de vie non seulement de bouche mais par nos mœurs. Ce n'est pas tant la langue du prédicateur que sa vie qui rend puissantes ses paroles. Puisque de toute part sur terre on accourt en foule au palais du Latran, il est nécessaire que là plus qu'en aucun autre lieu la règle de conduite soit toujours droite et qu'une discipline sévère y sauvegarde constamment les bonnes mœurs.... L'inconduite des prêtres est plus pernicieuse que celle des laïques quels qu'ils soient. Car si les guides de la route viennent à tomber dans le précipice, il est vraisemblable que ceux qui les suivent y tomberont après eux comme fatalement....

Damien blâme ensuite chez les prélats la chasse effrénée aux dignités.

« Désirer l'épiscopat, leur dit-il, sans se livrer aux bonnes œuvres, c'est se couvrir d'un vain nom et échapper à la réalité. Ce ne sont pas les bonnets en forme de tours faits de la fourrure des zibelines ou d'animaux d'outre-mer, ce ne sont pas les nœuds formés sous le menton avec la peau des martres, ce ne sont pas les globules, pas plus que les escortes des soldats et des coursiers fringants et écumants, qui font l'évêque, mais bien l'honnêteté des mœurs et la pratique des saintes vertus[1]. »

Enfin il termine sa lettre en suppliant de nouveau ses collègues de mener une vie constamment régulière et sérieuse, qui serve de type aux fidèles : « Vous donc, pères très aimés, qui avez reçu la tâche de corriger ces abus et d'autres, montrez-vous la règle vivante et l'exemple des fidèles et des prêtres. Qu'on lise dans votre vie comme dans un livre ouvert ce qu'il convient de faire, ce qu'il convient d'éviter. Que notre bouche ne profère plus de paroles oiseuses. Que la langue du prêtre garde un silence discret et ne se prête plus aux plaisanteries. Pas de joie excessive et immodérée! Plus de puérilités, d'épigrammes et de bons mots! Plus de bouffonneries, plus de nouvelles curieuses! Quelle prière chaste pourraient adresser à Dieu les lèvres du prêtre, qui se complaît dans des discours déshonnêtes? »

C'est de cette époque aussi que datent deux lettres qu'il adressa à son ami de prédilection, Didier, que Étienne venait de faire élire pour son succes-

1. *Epist.* I, lib. II.

seur au Mont-Cassin, tout en gardant pour lui-même jusqu'à sa mort l'administration de l'abbaye.

Il lui donnait des avis salutaires sur la conduite à tenir dans sa charge difficile. C'est ainsi qu'il lui conseillait d'avoir le souvenir de ses fautes toujours présent devant ses yeux, mais d'oublier ses vertus pour ne pas se laisser aveugler par l'orgueil; de ne se formaliser pas des réprimandes d'autrui, mais d'en tirer tout le profit possible; de corriger, comme il en avait le devoir, les fautes de ses subordonnés; de ne jamais médire des absents, qui ne pouvaient se défendre, mais de reprendre charitablement et en face les délinquants; d'aimer le jeûne et la pénitence; de célébrer fréquemment le saint sacrifice afin, disait-il, que l'antique serpent en voyant ses lèvres teintes du sang du Christ soit terrifié et prenne la fuite; de veiller sans relâche aux intérêts de son monastère; de conduire dans la voie de la perfection tous ses moines, mais ceux surtout qui sont les plus simples; enfin de s'élever lui-même jusqu'au sommet de la contemplation[1].

Ces deux lettres admirables suffiraient à montrer quel cœur affectueux se cachait sous les dehors austères du saint ermite et comment il comprenait les devoirs de la véritable amitié.

Étienne X compléta le choix qu'il avait fait de Damien comme cardinal et de Didier comme abbé du Mont-Cassin par la nomination au siège épiscopal de Lucques d'un autre ami du prieur de Fonte-Avellana, Anselme de Baggio, un des plus saints personnages de ce temps. Par là se révèle la droiture des intentions du pontife, qui promettait

1. *Epist.* XI et XII, lib. II.

d'être un vrai et grand pape. Mais Dieu avait d'autres vues.

Étienne X mourut, en effet, prématurément à Florence, le 29 mars 1058, entre les bras de saint Hugues de Cluny, ainsi qu'il l'avait désiré. Quelques jours auparavant, étant à Rome, il avait, prévoyant des désordres possibles, décrété en présence des cardinaux, des évêques et du peuple assemblés que, sous peine d'excommunication, l'on ne devrait pas procéder à l'élection de son successeur avant le retour d'Hildebrand envoyé en mission auprès de l'impératrice Agnès[1].

Sans tenir aucun compte de ces dernières volontés d'un mourant, Grégoire, comte de Tusculum, Gérard de Galeria, les fils du comte Crescent de Monticelli et quelques autres membres influents du parti de la noblesse romaine se réunirent aussitôt de nuit et, usant des moyens ordinaires de corruption, ils élurent Jean, évêque de Velletri, auquel ils donnèrent le nom de Benoît X. Pierre Damien et les autres cardinaux s'opposèrent énergiquement à cette élection qu'ils tenaient à bon droit pour illicite et anticanonique, et prononcèrent des anathèmes contre ses auteurs. Mais, devant les partisans de l'élu armés et décidés à repousser par la violence toute tentative des vrais chefs de l'Église, ils ne pouvaient songer à entrer dans Rome et quelques-uns jugèrent prudent de s'enfuir au Mont-Cassin ou à Bénévent. Certains demeurèrent à Florence après les funérailles d'Étienne X et Damien rentra à Fonte-Avellana.

C'est à lui que revenait, à titre d'évêque d'Ostie,

1. *Epist.* IV, lib. III.

l'honneur de sacrer Benoît, mais, en son absence et parce qu'ils étaient sûrs de son refus, les schismatiques contraignirent son archiprêtre à procéder à cette fonction ; la chose eut lieu le 5 avril, dimanche de la Passion.

A son retour d'Allemagne, Hildebrand mis au courant de ce qui s'était passé à Rome, écrivit de Florence aux Romains du parti de la réforme et, ayant reçu d'eux plein pouvoir, il fit élire comme pontife légitime l'évêque de Florence, Gérard, qui prit le nom de Nicolas II[1]. Puis il députa vers Henri IV des agents chargés de représenter au prince que l'intrusion de Benoît n'était pas un obstacle à une élection canonique. Le roi, que les députés rencontrèrent à Augsbourg pour les fêtes de la Pentecôte, se rendit sans difficulté aux raisons alléguées et accorda son approbation. L'impératrice fit plus encore ; elle chargea son représentant en Italie, le duc Gottfried, de mettre le pontife élu en possession de Rome et du patrimoine de Saint-Pierre. Toutefois, afin de bien montrer que l'élection de Gérard s'était faite en dehors de toute influence royale, Hildebrand la fit renouveler avec

1. A cette occasion, Pierre Damien composa de beaux vers de circonstance dans lesquels il fait allusion aux deux pontifes légitimes Étienne X et Nicolas II. L'un était mort à Florence, le second était évêque de cette ville :

> Parva virum viduæ debet Florentia Romæ :
> Quæ tenet extinctum, cogatur reddere vivum.
> Sic nova Bethleis lux mundo fluxit ab oris.

La petite Florence doit un homme à Rome en deuil. Ce qu'elle reçoit mort, elle le rend vivant. Une nouvelle lumière a lui du pays de Bethléem sur le monde. *P. L.*, CXLV, 967.

l'appui du duc Gottfried dans un synode tenu à Sienne sous sa présidence le 28 décembre de la même année 1058 et auquel assista Guibert de Parme, récemment nommé par l'impératrice Agnès chancelier du royaume d'Italie. Il n'est pas impossible que Damien ait été aussi présent à ce synode. Le 6 janvier suivant, en effet, nous le trouvons donnant un sermon à Saint-Pierre de Rome[1].

Consulté par l'archevêque Henri de Ravenne quel était à ses yeux le vrai pape de Benoît ou de Nicolas, le cardinal d'Ostie lui écrivit assez longuement; il insérait dans sa réponse des détails typiques sur les deux antagonistes. Celui qui présentement occupe le siège apostolique (Benoît) est, autant qu'il en peut juger, illégitime, puisqu'il a été intronisé de nuit avec des troupes armées et tumultueuses, en dépit des réclamations des cardinaux, de leurs oppositions et de leurs anathèmes. De plus, il est simoniaque car son élection est due aux largesses faites au peuple. Dans toute la ville on entendait forger de la monnaie et, ce qui est plus grave, c'est l'argent de Pierre, c'est-à-dire du trésor papal, qui a été prodigué aux disciples de Simon. Toutefois, le saint serait enclin à admettre des circonstances atténuantes en faveur de l'intrus, qui prétend avoir été contraint. C'est, en effet, un homme stupide (comme l'indique le surnom de *Mincio*, que lui a décerné le peuple), qui peut avoir ignoré ce qu'on machinait pour lui. Mais il est coupable de demeurer dans le bourbier où on l'a violemment jeté et dans l'adultère qu'on lui a fait commettre à son insu. Pierre ne veut pas

1. *Epist.* I, lib. VIII.

s'étendre davantage sur sa promotion. Il ajoute pourtant que la consécration de Benoît a été extorquée à un prêtre de l'Église d'Ostie si ignorant qu'il ne peut lire une page même en épelant et, de ce seul chef, l'ordination est manifestement invalide. Si le prêtre doit sans aucun doute être déposé pour avoir usurpé le privilège d'un évêque, que penser de l'évêque qui s'est laissé ordonner contre tous les canons ? Damien rappelle aussi le décret mentionné plus haut qu'a porté Étienne X avant sa mort. Autant de raisons de croire à une usurpation.

Pour satisfaire pleinement son correspondant, il lui trace un portrait avantageux de celui qui, à ses yeux, est le véritable élu. C'est un lettré, d'un esprit vif, de mœurs au-dessus de tout soupçon, et fort généreux. Pierre se déclare prêt à baiser les pieds du schismatique si ce dernier peut expliquer une seule ligne non pas même d'un psaume, mais d'une homélie.

Henri l'avait prié de lui répondre en secret afin de ne pas s'exposer. Mais Damien accepte la responsabilité de ce qu'il écrit et ne veut pas se dérober. Que l'archevêque rende donc sa réponse publique afin que personne n'ignore le péril commun[1].

Cette lettre ne manque pas d'une certaine humour, mais elle est passionnée et, du moins quant à ce qui regarde l'évêque de Velletri, elle semble exagérée. Sans doute Damien devait avoir de bonnes raisons de le croire un simoniaque, mais il est difficile d'admettre chez ce prélat la crasse ignorance qu'il lui attribue, surtout si l'on se souvient que

1. *Epist.* IV, lib. III.

créé cardinal par Léon IX il était l'un des cinq candidats à la papauté proposés au peuple et au clergé à la mort de Victor II par celui qui devait être deux jours après Étienne X.

Nicolas II, avant de se rendre à Rome, tint un synode à Sutri en janvier 1059 où il délibéra avec Hildebrand, les cardinaux, un grand nombre d'évêques de Toscane et de Lombardie, le duc Gottfried et le chancelier Guibert, sur la question de la déchéance de l'antipape. Celui-ci en ayant été informé prit peur et se résolut à renoncer de lui-même au pontificat suprême. Il se retira dans ses terres et le pape légitime put faire, à la joie universelle, son entrée à Rome au même mois de janvier et, le 24, il fut sacré au Latran, vraisemblablement par Pierre Damien. Peu de jours après, il reçut l'antipape qui protesta qu'on lui avait fait violence. Nicolas II le releva de l'excommunication et lui accorda de demeurer à Sainte-Marie-Majeure, mais sans pouvoir remplir les fonctions épiscopales ni sacerdotales. Le schisme était ainsi terminé.

En prenant le nom de Nicolas II, Gérard avait établi sa résidence provisoire à Florence dont il conserva le titre épiscopal comme c'était l'usage alors. Il confia les affaires de la curie à Hildebrand, le principal facteur de son élection, et au cardinal Étienne. Hildebrand, qui jusque-là n'était que sous-diacre, fut à l'été ou à l'automne de 1059 élevé à la dignité d'archidiacre vacante par la mort du titulaire Mancinus; il était en même temps fait abbé de la riche abbaye bénédictine de Saint-Paul hors-les-murs de Rome. Nicolas créa aussi cardinal l'ami de cœur de Damien, Didier, abbé du Mont-

Cassin, et un autre moine de cette abbaye, Oderic. Entouré de tels auxiliaires le pape se mit résolument à l'œuvre de la réforme. La simonie et la mauvaise conduite des prêtres trouvèrent en lui un intrépide adversaire.

Il prit aussi ses mesures pour prévenir désormais les désordres et le schisme, qui s'étaient produits à la mort de son prédécesseur. Dans un synode tenu dans l'église du Latran en avril 1059, et composé de cent treize évêques, de nombreux abbés, prêtres et clercs, il fixa dans les termes les plus solennels la procédure à suivre désormais dans l'élection pontificale. Elle appartiendrait d'abord aux sept cardinaux évêques et non à l'empereur. Si donc quelqu'un était élu sans leur consentement joint à celui des cardinaux clercs, du reste du clergé et du peuple, il devrait être tenu pour usurpateur et apostat et être mis hors l'Église. Le pape devait être choisi dans le sein même de l'Église romaine, s'il s'y trouvait un sujet digne et capable, sinon dans une autre Église. La liberté des élections papales ainsi revendiquée, on déclarait pourtant sauf le privilège concédé à l'empereur Henri et à ceux de ses successeurs auxquels le Saint-Siège accorderait personnellement le même honneur. Si l'élection ne peut avoir lieu dans Rome, les cardinaux-évêques conservent le droit, même s'ils sont réduits en nombre, d'y procéder dans le lieu qui paraîtra le plus convenable. Si l'élu ne peut être intronisé à Rome, comme c'est la coutume, il n'en possédera pas moins les pouvoirs de sa dignité. Quant à l'usurpateur, il devra être considéré comme l'Antéchrist et sera immédiatement dégradé de ses charges ecclésiastiques. Les anathèmes

qui atteignent les fauteurs de désordre et les partisans de l'antipape sont des plus énergiques.

On voit que Nicolas II accordait une part dans l'élection à l'empereur comme tel, mais il la précisait et il avait soin de noter qu'elle n'était qu'un privilège personnel de sa nature que le monarque perdait en cas d'abus et qu'il serait loisible de lui enlever s'il était animé de mauvaises intentions. Cet important décret fut signé par le pape, par plusieurs cardinaux et entre autres par notre Pierre Damien, évêque d'Ostie, dont le nom se lit le troisième, après ceux de Nicolas et des cardinaux Boniface, évêque d'Albano et Humbert, évêque de Silva Candida[1].

Sur les conseils de notre saint et d'Hildebrand sans aucun doute furent portés par le même synode divers canons relatifs à l'incontinence des clercs et à la simonie. Défense était faite entre autres d'assister à la messe d'un prêtre, d'entendre chanter l'Évangile par un diacre ou l'Épitre par un sous-diacre, que l'on saurait pertinemment vivre en débauché. Les simoniaques devaient être déposés sans aucune hésitation.

C'est de cette époque surtout que date le rôle

1. Le texte le plus correct de cette ordonnance a été publié avec notes par Pertz, d'après le mss. 1984 du Vatican, *Monum. Leg.* II. Appendice, 176. Hannov. 1837. Celui donné par Baronius, Muratori et autres est défectueux. Un contemporain, Anselme le Jeune, évêque de Lucques, a précisé ainsi la part qui revenait à l'empereur dans l'élection du pontife romain. « Nicolas II a prescrit, dans un décret synodal, qu'après l'élection d'un nouveau pape, on en donnerait connaissance à l'empereur et qu'on ne procéderait au sacre qu'après cet acte accompli.» *P. L.* CXLIX, 463.

actif de Damien. La guerre, qu'il a déclarée et qu'il va poursuivre désormais contre les perturbateurs intérieurs de l'Église, sera sans merci. Il y emploiera toute sa fougue naturelle.

Peu après son élection, Nicolas II lui donna commission d'entrer secrètement en relation avec plusieurs évêques incontinents, sans doute voisins de Fonte-Avellana, pour les faire rentrer eux-mêmes et leur clergé dans le droit chemin. Il échoua devant leur mauvais vouloir. Ils n'avaient eu cure d'une conversion, affirmant pour eux l'impossibilité de rester chastes, et ils se riaient de la menace d'une condamnation synodale.

Ces désordres invétérés dictèrent au cardinal une lettre touchante sur le célibat des prêtres, qu'il adressa au pape. Il y engageait celui-ci à agir énergiquement et sans égard pour des considérations humaines. On peut par là supposer qu'il n'approuvait pas la politique d'atermoiements, de demi-mesures et de concessions que Nicolas avait cru prudent de prendre, comme jadis Léon IX, envers certains évêques scandaleux. La conduite de ces prélats était une pierre d'achoppement pour les laïques, qui en prenaient occasion pour les insulter. Mais hélas! dit Damien, les coupables rejettent toute pudeur, ils s'affichent avec une telle audace que leurs lieux de débauches sont connus de tous et que les noms de leurs concubines et de leurs parents sont sur toutes les lèvres. Comment taxer d'exagération les caquetages de la foule, alors qu'eux-mêmes s'appliquent à les confirmer? Ne voit-on pas, en effet, chez eux des allées et venues incessantes de femmes et de messagers porteurs de présents? N'y entend-on pas de joyeux éclats de

rire? N'est-on pas témoin fréquemment de rencontres et d'entretiens secrets? Et « si les plus indulgents veulent encore douter, la grossesse des concubines et les vagissements des nouveau-nés sont là pour attester les débordements, qui sont commis. » Rester muet, ce serait se rendre complice des coupables. Que Nicolas imite le zèle de Phinées, qui dans l'ancienne loi fut si ferme contre les fornicateurs et mérita d'en être récompensé, tandis que le grand prêtre Héli fut châtié pour avoir été trop indulgent à l'égard de ses fils dont il connaissait les crimes sans y porter remède[1].

1. *Opusc.* XVII.

CHAPITRE VI

LÉGATION A MILAN. — TENTATIVES D'ABDICATION

C'est un peu plus tard, quelque temps avant le synode romain d'avril 1060 et probablement dans les derniers mois de 1059 que se place la première légation officielle de Damien à Milan. Suivons-le dans cette ville[1].

L'Église de Milan était, elle aussi, ravagée par la simonie et l'immoralité de son clergé. La corruption y dépassait même toute mesure, si nous ajoutons foi à la sombre peinture que nous a laissée de la Lombardie de cette époque André de Vallombreuse, disciple et biographe du diacre milanais, saint Ariald[1]. C'est à peine, nous dit-il, s'il se trouvait çà et là quelque prêtre qui vécût en conformité avec sa vocation. Il se demande s'il serait possible de découvrir cinq justes sur mille. La plupart des clercs, escortés de chiens et de faucons, ne rêvaient que chasses à travers champs, d'autres, transformés en cabaretiers, tenaient des tavernes ou se livraient à des métiers moins avouables et pratiquaient l'usure. Beaucoup vivaient publiquement avec des

1. Vita S. Arialdi. *AA. SS. Bolland.* 27 juin — Pellegrini, *I santi Arialdo et Erlembaldo.* Milano, 1897, appendice V, p. 512-515.

femmes impudiques ou des filles perdues et prétendaient y être autorisés par les coutumes et les traditions de l'Église milanaise. Et, du haut en bas de la hiérarchie, la simonie était exercée sans vergogne. Toutes les dignités s'achetaient comme on achète au détail les pièces de bétail. Et le pire, c'est que pendant longtemps, aucune voix ne s'éleva contre cet état des choses. On en était arrivé à considérer comme de vrais pasteurs ceux qui en réalité n'étaient que des loups[1].

L'archevêque Guy dont l'ignorance des choses divines était à peine croyable et qui vivait, le bruit en courait du moins, avec des personnes décriées pour leurs mœurs, n'était pas l'homme qui pouvait remédier à ces maux. La nomination simoniaque de ce faux pasteur dont l'origine obscure et les manières rustiques faisaient dire « qu'il sentait encore la campagne » était connue du clergé et du peuple ; car, dès son premier office pontifical, ils lui avaient témoigné leur répugnance en quittant en masse la cathédrale et en le laissant seul à l'autel. Cité devant Léon IX, il avait réussi à tromper ce pontife et à se faire déclarer par lui archevêque légitime.

Mais deux saints personnages de la ville, Anselme

1. Les principales sources de l'histoire de Milan à cette époque sont : Bonitho, *Liber ad amicum*, l. VI, dans Jaffe, *Monumenta Gregoriana*, 639 et sq.; Landulphe, clerc et historien de Milan, qui n'est pas le même que celui dont il est question dans le corps du chapitre, *Historia Mediolanensis*, t. II, 35, dans *P. L.* CXLVIII, 893 et sq. et Pertz, MG. SS. VII, 76, ad ann. 1057; Arnulphe, *Gesta archiep. Mediolani*, dans Pertz, MG. SS. VIII, 18 et sq. Cf. aussi le capital ouvrage déjà cité du Dr. Pellegrini, *I santi Arialdo et Erlembaldo*, cap. III-VIII.

de Baggio, chanoine de la métropole, et le diacre Ariald, s'étaient donné la mission ingrate de poursuivre à outrance les scandales de leurs confrères.

Les prédications de ces deux réformateurs auxquels s'était joint un clerc du nom de Landulphe, à l'éloquence enflammée de tribun, eurent leur effet. Le peuple fut remué et les clercs incontinents n'osèrent plus du moins monter à l'autel. En vain, l'archevêque se débarrassa-t-il de l'importun Anselme en favorisant sa nomination à l'évêché de Lucques et tenta-t-il, en leur faisant envisager la vengeance certaine des prêtres incriminés, de fermer la bouche aux deux autres prédicateurs. Ceux-ci se déclarèrent prêts à affronter la mort plutôt que de ne pas dénoncer publiquement des crimes publics, qui appelaient la répulsion générale.

Peu à peu ils virent se grouper autour d'eux de nombreux partisans, qui partageaient leur indignation et qui bientôt formèrent une véritable ligue : on l'appela la *Pataria*, peut-être du nom du lieu de ses réunions ou plus simplement d'un terme populacier, synonyme de « lie du peuple », par allusion méprisante à l'origine populaire et bourgeoise de ses membres. Ceux-ci s'engagèrent par serment à combattre énergiquement les vices du clergé. Les clercs scandaleux, par contre, étaient soutenus par la noblesse. De là, se produisit une scission dans la ville et les deux partis se livrèrent une lutte sans merci ; le sang y coula souvent.

La nouvelle de ces événements parvint à Rome, et Étienne X enjoignit à Guy d'assembler un concile pour informer. Un synode fut, en effet, tenu en 1057, dans un riche monastère de Fontaneto au diocèse de Novare, mais l'archevêque et ses suf-

fragants aussi vicieux que lui y prirent la défense des clercs débauchés et y excommunièrent Ariald et Landulphe en leur absence. Devant ce nouvel acte, les fidèles milanais envoyèrent Landulphe à Rome pour y exposer devant un concile la réalité des faits. Ses adversaires l'arrêtèrent à Plaisance, le rouèrent de coups et le forcèrent à rebrousser chemin. Ariald plus heureux parvint à Rome; il put se justifier et faire connaître au pape les crimes et les adultères du clergé de son diocèse. Étienne, malgré les avis contraires de quelques personnages de son entourage, le releva de son excommunication et le renvoya à Milan avec la mission expresse d'y poursuivre son œuvre difficile d'épuration.

Mais les dissensions nées à la suite de ces divers incidents ne firent que se raviver. Hildebrand et Anselme, pour lors évêque de Lucques, envoyés par Étienne pour tenter une réconciliation, ne purent que constater l'étendue du mal et encourager Ariald à persévérer vaillamment dans sa ligne de conduite.

En 1059, l'Église de Milan, lasse de ces troubles qui menaçaient de s'éterniser, députa vers Nicolas II afin de le supplier d'y porter remède. Le pape très disposé à mettre fin à ces querelles intestines, désigna comme légats Pierre Damien et Anselme de Lucques.

Ils partirent et furent reçus avec les honneurs qui leur étaient dus[1]. Damien assembla aussitôt un synode dont il prit la présidence. Il plaça son colégat à sa droite et l'archevêque Guy à sa gauche.

1. Ce récit de la légation de Damien à Milan est de lui-même. Il forme le cinquième de ses opuscules.

Celui-ci, qui n'avait rien de bon à attendre de la présence des envoyés de Rome, tout en se déclarant par une feinte humilité prêt à s'asseoir sur l'escabeau, qui servait de marchepied au trône du président, profita de cet incident pour, de concert avec les coupables, exciter dès le lendemain une sédition parmi le peuple. Les révoltés prétextèrent que l'Église de Milan s'était toujours regardée comme indépendante de Rome. Ils considéraient donc comme un affront et une atteinte à leurs droits d'être jugés par les légats d'une Église rivale et d'être soumis à leurs décisions. Le pape n'avait rien à démêler dans leurs propres affaires.

Le tumulte s'accrut vite au son des trompettes que l'on avait fait retentir sinistrement dans toute la ville, et le peuple se porta en masse au palais archiépiscopal où étaient logés le cardinal et son collègue. D'effroyables cris de : mort au Romain! se faisaient entendre de toutes parts et Pierre Damien pouvait raisonnablement croire sa vie en danger. Mais la pusillanimité n'entrait pas dans cette âme de fer.

Il se rend à la cathédrale, monte à l'ambon sans perdre un instant son sang-froid et, après avoir non sans peine réussi à obtenir un silence tout relatif, il adresse à la foule un discours que lui-même nous a conservé (dans la relation qu'il envoya sur sa demande à Hildebrand des incidents de cette légation à Milan).

« Sachez, frères très aimés, que je ne suis pas venu ici chercher la gloire de l'Église romaine, mais travailler à votre propre gloire et à votre salut. Qu'a-t-elle besoin des éloges d'un homme de rien cette Église, lorsque ses louanges sont sorties

de la bouche même du Sauveur? Et quelle province dans toute la terre échappe à sa puissance, qui va jusqu'à lier et délier le ciel même? Les limites des patriarcats, des métropoles, des diocèses ont été fixées par des empereurs ou des rois, par des hommes en un mot, et ces fondateurs s'y sont réservé au gré de leur puissance et de leur volonté des droits de prérogatives spirituelles, tandis que c'est le Christ lui-même qui a établi l'Église romaine en conférant au bienheureux portier de la vie éternelle à la fois les droits de l'empire de la terre et ceux de l'empire des cieux. Il y aurait injustice certes à priver de ses droits quelque Église que ce soit, mais ce serait tomber dans l'hérésie que de dénier à l'Église de Rome le privilège qu'elle a reçu d'être au-dessus de toute autre. »

Puis, afin de bien prouver la supériorité de cette Église sur celle de Milan, le légat rappelle à ses auditeurs que les premiers martyrs de cette dernière ont été baptisés par les disciples des apôtres, d'où la conclusion se tire évidente que l'Église de Milan est fille de l'Église romaine et qu'elle a envers elle une dette de reconnaissance. Saints Nazaire et Celse ont reçu le baptême de saint Lin, le successeur de saint Pierre, et saints Gervais et Protais étaient disciples de saint Paul au témoignage de saint Ambroise même. Celui-ci d'ailleurs que les Milanais ont en si juste vénération s'est appuyé sur Rome pour chasser de sa propre ville les clercs libertins. A sa demande, en effet, le pape Sirice lui envoya un prêtre, un diacre et un sous-diacre, qui l'aidèrent à purger la ville de Milan de cette vermine. « Scrutez donc, compulsez vos archives, conclut l'orateur, et si vous n'y pouvez

trouver consigné ce que j'avance, traitez-moi de menteur; si vous l'y trouvez, cessez de résister à la vérité et d'attaquer en fils dénaturés votre mère aux mamelles de laquelle vous avez sucé le lait de la foi. »

L'audace imperturbable de ce moine finit par avoir raison du tumulte et son discours incisif acheva d'apaiser les esprits. Le calme revint et le peuple aux instincts toujours si mobiles promit de se conformer à ce qu'ordonnerait le légat.

Mais, après examen fait de la situation personnelle de chacun des clercs, alors très nombreux à Milan, Damien se trouva fort perplexe. Tous, à de très rares exceptions près, avaient été ordonnés moyennant finance. C'était même une pratique passée en règle que quiconque se présentait pour recevoir un ordre et même l'épiscopat, avait à verser au préalable et sans conteste une somme déterminée. D'autre part, les péchés contre la chair étaient devenus si communs dans ce clergé qu'ils avaient aux yeux de tous perdu de leur gravité et étaient assimilés à l'ambition. Appliquer la discipline dans toute sa rigueur, interdire d'un coup un aussi vaste diocèse et toutes les églises d'une si grande ville, on ne pouvait y songer, c'eût été porter un trop grave préjudice à la religion. Pardonner à quelques-uns, alors que presque tous étaient également coupables, eût été user d'un pouvoir discrétionnaire et commettre une criante injustice; de plus, c'était perpétuer les divisions ou en créer de nouvelles chez ce peuple au sang chaud et toujours prêt aux sanglantes représailles.

Le légat se souvint alors opportunément de cas antécédents et de la façon dont les papes et les

Pères les avaient résolus, grâce à la maxime discrète depuis longtemps formulée par le pape Innocent : « Les péchés d'une multitude ne doivent pas, comme ceux des particuliers, être punis selon la rigueur des lois. » Considérant donc ce qui avait été réglé pour la réconciliation des clercs ordonnés par les Donatistes, les Novatiens et autres hérétiques et pour celle de certains simoniaques réintégrés dans la hiérarchie, et vu l'impossibilité de corriger les maux de l'Église par la stricte application des Canons, il s'arrêta à la décision suivante ; elle laissait le passé à peu près impuni et s'occupait surtout de prévenir les fautes de l'avenir.

Il exigea la promesse solennelle, écrite et signée de tous, et le serment sur l'Évangile que dorénavant on se garderait de toute promotion obtenue à prix d'argent. Il nous a dans son récit laissé le texte de cette promesse dictée par lui. On y lisait entre autres : « Guy, par la grâce divine archevêque de Milan, à tous les fidèles de Jésus-Christ, fils de cette Église, au clergé et au peuple, salut éternel dans le Seigneur. Votre sainte dévotion, très-aimés frères, n'ignore pas combien est condamnable, détestable, odieuse à Dieu, perverse, condamnée par l'autorité des saints Canons, funeste à une multitude d'âmes innocentes, qu'elle a contaminées d'une lèpre mortelle, la coutume anciennement établie dans cette Église, que je dessers sur l'ordre de Dieu, cette vénalité, cette hérésie simoniaque, ce négoce par lequel quiconque se présentait aux ordres devait régulièrement payer pour le sous-diaconat douze écus, pour le diaconat dix-huit et pour la prêtrise vingt-quatre. Et de la

sorte Simon le Magicien avait hélas! fait de cette sainte Église d'Ambroise comme une officine de perversité. Le banquier et le monnayeur y avaient leur soufflet, leurs marteaux et leur enclume ; ils n'y fabriquaient que la perte de toutes les âmes. »

Puis, après avoir rappelé la mission providentielle de l'évêque d'Ostie, qui venait pour guérir radicalement ce mal invétéré, l'archevêque formulait, en son propre nom et au nom de tous ses clercs actuels et futurs, l'anathème contre tous ceux qui donneraient ou accepteraient une somme quelconque dans le but d'obtenir quelqu'un des ordres sacrés. Il ne condamnait pas moins formellement l'hérésie nicolaïte et promettait d'apporter tous ses soins à séparer les prêtres, diacres et sous-diacres de leurs femmes ou de leurs concubines. L'acte fut signé par lui et par les clercs présents. S'approchant ensuite de l'autel, l'archevèque fit entre les mains de Damien et en présence de son co-légat ce serment : « Si je ne remplis pas fidèlement cette promesse de détruire et d'anéantir totalement ces hérésies de la simonie et du nicolaïtisme, que je sois excommunié et anathématisé par le Dieu tout-puissant et tous les saints, et que je devienne étranger à toute société de chrétiens ! »

Le même serment fut prêté par les clercs et celui de l'archevêque renouvelé en son nom par son neveu, Arnulphe. Guy, enfin, se prosterna sur le pavé et demanda à Damien de lui imposer une pénitence pour avoir toléré de tels abus et de tels trafics dans son Église. Le cardinal lui en prescrivit une de cent ans rachetable moyennant une somme à verser chaque année entre les mains des pauvres ou pour d'autres œuvres de charité.

Après de nouveaux serments imposés aux clercs et au peuple de la ville et des faubourgs, les légats, se conformant aux conseils des Pères dont Damien avait précédemment cité divers passages, et suivant un avis jadis donné par Fulbert de Chartres, décidèrent que les clercs, après avoir subi une pénitence, seraient réconciliés pendant la messe où ils recevraient les insignes de leurs dignités de la main de leur archevêque.

La pénitence réglée par le cardinal était celle-ci : Ceux qui n'avaient pour leur ordination payé que les taxes ordinaires, ignorant pour la plupart qu'il y eût en cela matière à péché, étaient condamnés à une pénitence de cinq ans. Durant ce temps, ils devaient, été comme hiver, jeûner deux jours par semaine au pain et à l'eau et trois jours pendant les deux carêmes de l'année, qui précèdent la fête de Noël et celle de Pâques. Ceux qui avaient versé davantage, jeûneraient de la même façon durant sept ans et, après ce laps de temps, ils continueraient à jeûner le vendredi le reste de leur vie. Ceux à qui le jeûne était trop pénible à cause de leur faiblesse, pourraient en racheter un par semaine en récitant soit un psautier, soit une moitié avec cinquante coups de discipline, ou bien en nourrissant un pauvre, en lui lavant les pieds et lui donnant un écu. L'archevêque promettait en outre d'envoyer tous ses clercs en pèlerinage, soit à Rome, soit à Tours. Pour lui, il se disposait à partir pour Saint-Jacques de Compostelle.

De plus, le cardinal régla que ceux-là seulement seraient rétablis dans leurs charges qui seraient reconnus instruits, chastes et de mœurs honnêtes. Les autres se contenteraient d'être à nouveau

réunis à la sainte Église dont ils avaient été précédemment séparés [1].

Ces décisions, que le lecteur jugera vraiment inspirées par la discrétion et peut-être aussi par la crainte de déplaire aux adversaires de sa thèse, notamment au cardinal Humbert, qui l'avait violemment pris à parti dans son *Adversus simoniacos*, Damien les soumettait à l'autorité de Rome ; il se déclarait prêt à les modifier dans le sens qu'on voudrait.

Sa conduite, comme il arrive toujours en pareil cas, fut néanmoins diversement jugée. Tandis que les uns n'y trouvaient que matière à louange sans restriction, elle était pour d'autres coupable et imprudente. Peut-être pourrait-on prendre pour une approbation officielle les termes dans lesquels Nicolas II fit porter par l'important synode tenu au Latran en avril 1059 le décret qui « permettait à ceux que des simoniaques avaient ordonnés gratuitement, de demeurer dans l'exercice de leurs ordres[2]? »

Quoi qu'il en soit, Damien par sa prudente fermeté avait réussi à pacifier les esprits à Milan et, comme il l'écrivait en terminant le récit de sa légation, il espérait que les deux hérésies des simoniaques et des nicolaïtes étaient, après tant de divers serments prononcés et signés, si bien terrassées dans cette ville, que, lui vivant du moins, Dieu ne permettrait pas qu'elles recommençassent la lutte.

Ses prévisions, hélas! ne se réalisèrent pas. La paix ne dura que quelques années; dès la mort

1. *Ibid.*
2. *Opusc.* VI, cap. XXXIX.

de Nicolas II (1061) les deux anciens partis en présence reprirent leurs querelles avec une recrudescence d'âpreté. Aussitôt après son élection au pontificat, Alexandre II, l'ancien co-légat de Damien, écrivit à ses compatriotes, les Milanais, clergé et peuple, une lettre qui est du style du cardinal auquel on en a toujours, d'ailleurs, attribué la rédaction. Bien que discrètement, le pape y faisait allusion aux troubles, qui de nouveau menaçaient d'ensanglanter la ville. Il espérait, disait-il, que sous son administration, la chasteté des clercs serait en honneur et l'incontinence bannie du clergé[1].

Ses vœux ne furent pas exaucés. Les Patares continuèrent comme par le passé à combattre l'archevêque Guy dont la conduite était redevenue douteuse en dépit des solennelles promesses faites jadis entre les mains du cardinal d'Ostie et renouvelées au synode d'avril 1059 où il avait, avec tous ses suffragants, signé les énergiques décrets contre les simoniaques et les concubinaires. L'un des principaux adversaires des vices du clergé, le diacre Ariald, devait trouver la gloire du martyre dans un atroce supplice que lui fit infliger, en juin 1066, dans une île du lac Majeur, la nièce de l'archevêque.

Une nouvelle légation fut alors rendue nécessaire, mais nous n'avons pas à en relater les détails, Damien y étant demeuré étranger. Nous nous contenterons de faire mention d'une lettre admirable d'éloquence, qu'il adressa, vraisemblablement en 1064, « aux saints frères Rodolphe, Vital, Ariald, Herlembald et aux autres, qui combattent avec une invincible foi pour la cause de Jésus-Christ ». Il

1. *Epist.* VII, lib. v.

s'y plaignait de ce que les hérésies, qu'il avait crues à jamais bannies de Milan, y reparaissaient plus audacieuses et il exhortait les clercs milanais à lutter contre les ennemis de la discipline ecclésiastique et à ne se décourager pas en dépit de leur petit nombre. L'audace qu'ils montraient leur était manifestement inspirée par l'Esprit-Saint[1].

Le légat soupirait après le repos de sa cellule et de son désert du Mont-Catria. Les soucis de ses charges diverses et les tristes circonstances où il les devait exercer l'accablaient. Il profita de ce qu'il avait été dépouillé, on ne sait à quelle occasion, de ses revenus ecclésiastiques et même de ses ornements pontificaux pour solliciter non sans quelque amertume de pouvoir se démettre de son évêché d'Ostie et de toute autre fonction.

Dès que Nicolas II avait été élu, il l'avait supplié de lui permettre de rentrer à Fonte-Avellana, mais le pape n'avait pas consenti à se priver d'un auxiliaire aussi utile. Résigné pendant quelques mois, il revenait à la charge dans une lettre commune au pape et à son archidiacre Hildebrand. Les ressources de son monastère étaient épuisées soit, prétendait-il ironiquement, par les fréquents séjours qu'y avaient faits ses deux correspondants, soit par le fisc. Celles de son église d'Ostie avaient été aussi amoindries et réduites. « Que me reste-t-il donc à faire, soldat sans solde, que de quitter le ceinturon et la chlamyde? Prenez pour vous mon évêché et mes monastères et qu'on ne m'objecte plus mes bénéfices. Que votre bienveillance sache que je les remets entre vos mains irrévocable-

1. *Epist.* XIV et XV, lib. v.

ment et que, ma vie durant, je ne les reprendrai plus[1] ».

Cette lettre étant encore restée sans réponse, Damien écrit à nouveau et cette fois-ci deux vrais traités. Si on lui en avait laissé la liberté, y disait-il, il aurait déjà sous Étienne X, qu'il appelle son persécuteur, abdiqué toutes ses dignités, qu'on lui avait imposées contre les Canons et malgré lui. Le pape sait combien de plaintes il lui a faites à ce sujet et avec quels gémissements et quels profonds soupirs il l'a souvent supplié d'exaucer sa requête. Alors on lui avait objecté l'intérêt de l'Église, qui semblait menacer ruine. Mais, aujourd'hui, l'Église est en paix. Que le pontife ne refuse donc pas le repos à ses cheveux blancs, à sa vieillesse qui se fait chaque jour sentir plus pesante. « Pour tous les péchés que j'ai commis dans ma charge j'abandonne mon droit épiscopal et, par l'anneau que je vous renvoie, j'y renonce sans espoir de revenir jamais sur cette décision. Je rends aussi les deux monastères que l'on m'avait confiés et j'implore l'autorisation qu'obtient tout vétéran, de prendre ma retraite[2]. »

Mais, lui disait-on, l'évêque ne peut pas plus se séparer de son Église, qui est pour lui comme une épouse, que le mari ne peut quitter sa femme. A ses yeux, le parallèle ne se soutient pas et il rapporte de nombreux exemples de prélats qui ont eu permission d'abdiquer. Saint Grégoire non seulement acceptait de telles démissions, mais parfois il les sollicitait. Et n'est-il pas cent fois préférable qu'un pontife indigne, tel, par exemple, qu'un

1. *Epist.* VIII, lib. I.
2. *Opusc.* XIX, cap. XI. Cf. aussi l'opuscule suivant XX.

Benoît IX, résigne son siège plutôt que de l'administrer au détriment des âmes ?

Damien raconte ensuite, sur la foi d'un archevêque Humbert et toujours pour appuyer sa requête, des histoires naïves et plus ou moins vraisemblables d'apparitions d'évêques mauvais administrateurs, et d'autres personnes condamnées aux feux de l'enfer ou du purgatoire. On s'est appuyé sur ces récits pour accuser le cardinal de manquer un peu de critique et d'ajouter trop facilement créance aux visions. Ce sont, en tout cas, des légendes qu'il n'y a pas lieu de rapporter ici.

Mais toutes les raisons et les exemples invoqués par l'évêque d'Ostie furent sans effet. Nicolas refusa de faire droit à sa demande. L'heure du repos et de l'inaction n'avait pas encore sonné pour lui. Elle ne devait jamais sonner. Tout ce qu'il put obtenir, ce fut de rentrer pour quelque temps dans sa solitude. Mais désormais il affectera de ne plus signer les documents pontificaux de son titre de cardinal-évêque et se contentera de celui de Pierre pécheur.

Après la tenue du concile d'avril 1059, le pape se rendit, accompagné d'Hildebrand et de quelques autres cardinaux, au Mont-Cassin. Il y était le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste. Il en repartit avec l'abbé Didier, depuis peu cardinal, et poussa sa marche jusqu'à Melfi dans la Pouille où il assembla en juillet un synode très nombreux. La question du célibat des prêtres de l'Italie méridionale y fut débattue. Le seul auteur qui nous parle de ce concile, le poète Guillaume de Pouille, nous dit que dans ce pays, comme ailleurs, les prêtres et tous les clercs vivaient dans un concubinage

public[1]. L'évêque d'Ascoli et celui de Trani en Apulie furent déposés soit pour simonie, soit pour incontinence[2]. Damien assistait vraisemblablement au synode. Il accompagna ensuite le pontife à Bénévent où au commencement d'août fut également tenue une nouvelle assemblée conciliaire. On ne sait si notre saint y prit part. En octobre il était, toujours avec le pape, de retour à Ostie[3]. Il suivit Nicolas à Rome et à Florence où nous le rencontrons du 8 janvier au 19 avril 1060[4].

Nicolas II profita aussi de la présence du saint auprès de lui pour lui faire rédiger une lettre qu'il adressa à la reine de France, Anne, femme de Henri I[er] et mère du roi Philippe. Le pape louait cette princesse d'origine russe et célèbre par sa beauté de sa générosité envers les pauvres et de sa piété. Il l'exhortait à persévérer dans la bonne voie et à exercer son influence heureuse sur son époux afin de lui inspirer les mêmes sentiments et de l'engager à gouverner avec douceur et équité[5].

En octobre de cette même année 1060, nous retrouvons Damien à Rome, au Latran. Un de ses religieux avait eu un songe qu'il lui raconta et d'après lequel le saint était sur le point de perdre ses deux yeux. Le cardinal, un peu inquiet, fit part de cette communication à son ami Hildebrand.

1. *De rebus Normannorum*, écrit vers l'an 1100 dans *P. L.* CXLIX, 1047.

2. Damien nous dit quelque part qu'il n'avait jamais vu de plus riches crosses que celles des évêques d'Esculanum et de Trani. Ces deux évêques furent déposés l'un par Nicolas II, l'autre par Alexandre II. *Opusc.* XXXI.

3. Où le 14 il souscrivit à une bulle. Jaffé. 3343.

4. Jaffé, 3349, 3350, 3352, 3355.

5. *Epist.* IX, lib. VII.

Celui-ci interpréta le songe en l'assurant qu'il ne s'agissait pas de la perte de ses yeux corporels ni de sa mort à lui, mais bien de celle d'un ami, qui lui était particulièrement cher. Trois jours, en effet, après son départ de Rome, il recevait la nouvelle de la mort de son disciple, Dominique l'Encuirassé. Elle le pénétra d'une triste mélancolie, car il savait aimer. Le 23 octobre, neuf jours après sa mort, il fit enlever son corps de la fosse où l'avaient à la hâte déposé ses frères dans la crainte qu'il ne fût dérobé par des moines voisins et il le fit enterrer dans le chapitre de son monastère de San Severino. Un an plus tard, il écrivit sa vie et, prévoyant qu'il étonnerait ses lecteurs par le récit des effrayantes austérités de ce religieux, il prit soin de les prévenir de sa véracité. « Je n'ignore pas ce que l'Apôtre dit : « Si le Christ n'est pas ressuscité, « notre prédication est vaine et nous portons un « faux témoignage contre lui. » Par là il nous apprend que celui qui attribue un faux miracle à Dieu ou à ses serviteurs est coupable de faux témoignage contre celui qu'il a loué[1]. » Après avoir rendu les derniers devoirs à son ami, Damien reprit le chemin de Fonte-Avellana.

C'est de là qu'il demanda à Nicolas de lever l'excommunication jetée sur la ville d'Ancône. Après l'avoir félicité de ce que l'Église vivait en paix sous son pontificat, il ajoutait : « J'éprouve une profonde douleur, vénérable seigneur, au sujet des habitants d'Ancône, qui meurent tous les jours, et le péril commun que courent innocents et coupables me fend l'âme. Voici, en effet, que la nature

1. *Vita S. Dominici Loricati.*

a condamné leurs corps à mourir et que par votre sentence le glaive de Pierre tue leurs âmes. Nous dormons, nous, mais l'épée du siège apostolique est toujours hors du fourreau et elle frappe des milliers d'hommes et fait périr non seulement leurs corps mortels, mais, hélas! aussi, ce qui est plus lamentable, leurs âmes immortelles. J'oserai dire que, depuis que mon Seigneur a atteint le faîte de l'apostolat, jamais il n'a rien fait qui puisse autant nous effrayer, nous qui devons veiller à sa garde. Les habitants d'Ancône ont voulu se soumettre à vous, vous livrer leur ville, se livrer eux-mêmes et leurs biens à vous; mais, à cause de leurs fautes, vous ne leur avez pas ouvert la porte de votre miséricorde et, par une sentence publique, vous les avez exclus comme des rebelles et des contumaces du royaume de Dieu et de son Église.... Il ne faut pas que pour la satisfaction d'un seul homme périsse une telle multitude d'hommes, pour lesquels le Christ a répandu son sang. »

Il terminait en suppliant le pape de prendre conseil d'Hildebrand et des cardinaux Humbert et Boniface pour mettre un terme à cette triste situation. Qu'il modère la rigueur de la sentence portée et pardonne à la hardiesse de celui qui assume le rôle d'intermédiaire entre les Anconitains et lui[1].

1. *Epist.* VII, lib. I.

CHAPITRE VII

PIERRE DAMIEN ET L'ANTIPAPE CADALOÜS. — SES LETTRES A L'IMPÉRATRICE AGNÈS

Le 27 juillet 1061, le siège de Pierre était de nouveau vacant, Nicolas II étant mort à Florence à cette date. Le choix de son successeur allait derechef soulever des difficultés et susciter des troubles. Quelques mois avant de mourir, ayant comme un pressentiment de sa fin prochaine et devinant les complications qui en seraient la suite, le pontife défunt avait renouvelé et précisé l'important décret du synode de 1059 relatif à l'élection du chef suprême de l'Église.

Ce décret, qui, on s'en souvient, n'accordait le privilège (et non le droit strict) de l'immixtion directe dans l'élection papale qu'au seul empereur et non au roi de Germanie, n'avait pas été accepté par l'impératrice et les prélats allemands. Pouvait-on dans ces conjonctures procéder à l'élection sans la participation du jeune roi Henri ? N'était-ce pas s'aliéner imprudemment la cour germanique ?

On comprend qu'Hildebrand ait hésité à prendre un parti. Mais quelques Romains, ennemis de la réforme et à leur tête l'inévitable bandit Gérard de Galeria, le prévinrent ; ils envoyèrent en Alle-

magne une ambassade chargée de demander à l'impératrice Agnès de nommer au nom de son fils, auquel ils apportaient les insignes du patriciat, un pape qui fût de meilleure composition que les précédents et eût plus d'entrailles pour les faiblesses humaines[1].

Hildebrand alors, sans attendre la réponse de la cour, fit élire par les cardinaux et la partie saine de la noblesse Anselme de Baggio, évêque de Lucques, le créateur de la ligue des Patares et le légat que nous avons déjà vu à Milan aux côtés de Pierre Damien. Introduit à Rome grâce aux Normands dans la nuit du 30 septembre 1061, il fut intronisé le 1er octobre à San Pietro in Vincoli sous le nom d'Alexandre II. Une fois de plus le parti de la réforme avait un pape qui le soutiendrait. Homme plein de douceur, de souplesse, de savoir et de vertu, son choix était habile et de nature, du moins on le supposait, à apaiser l'impératrice, dont il était connu[2].

Mais les simoniaques et les nicolaïtes, et notamment les scandaleux évêques de Lombardie, qui ne pardonnaient pas à l'élu sa campagne de jadis contre leurs débordements, manifestèrent hautement leur mécontentement. Ils réussirent à circonvenir la pieuse impératrice et à la persuader de l'illégalité de l'élection, qui n'était, assuraient-ils, qu'un affront fait au roi. Agnès refusa, en effet, contre le droit des gens, de recevoir le cardinal Étienne, député par le conclave pour lui faire connaître l'avènement du pontife. Puis, cédant aux

1. *Opusc.* IV.
2. *Ibid.*

instances de son représentant en Italie, le chancelier Guibert, qui soutenait les évêques lombards, elle convoqua à Bâle, pour la fin d'octobre, une diète où l'on s'occuperait de pourvoir à la soi-disant vacance du Saint-Siège. Le 28 octobre, le roi désignait comme pape l'évêque de Parme, Cadaloüs, auquel il donnait l'investiture et qui prit le nom d'Honorius II.

Les deux principaux facteurs de cette schismatique élection étaient deux concubinaires publics, les évêques de Verceil et de Plaisance. Quant à Cadaloüs, une lettre fort longue, d'une éloquence incisive, ironique et pourtant au fond pleine de charité chrétienne, que lui écrivit Damien, dès qu'il eut eu connaissance du scandaleux conciliabule de Bâle, va nous édifier sur sa valeur morale :

« A Cadaloüs, dit évêque, Pierre, moine pécheur, ce qui est digne et juste.

« ... L'Église romaine, frère, t'a pardonné bien des choses. Souvent elle a relâché en ta faveur la rigueur de sa discipline. On sait, en effet, par ceux qui y assistèrent, qu'aux trois conciles de Parme, de Mantoue et de Florence, on était sur le point de lancer contre toi une sentence de condamnation. Le siège apostolique préféra chaque fois user d'une condescendance maternelle. Et toi, en présence d'une telle modération, tu ne rougis pas de te montrer à son égard un tyran rebelle.... Lorsque ton sacerdoce est déjà souillé de tant d'infamies, comment as-tu eu la présomption, ou pour parler avec plus de douceur, la faiblesse de te faire élire, à l'insu de l'Église romaine, évêque de Rome? Passons sous silence le sénat, le clergé d'ordre inférieur et le peuple. Mais que penses-tu des cardinaux-évêques?

Ce sont eux qui ont la principale part dans l'élection du pontife de Rome. »

L'évêque d'Ostie appuie son dire sur des textes d'écriture. Puis il reprend : « Si celui qui outrage un prêtre quelconque mérite une juste punition, quel châtiment t'est réservé à toi qui outrages les prêtres par les conseils desquels se gouverne toute l'Église catholique ? » Damien prouve à l'intrus par une nouvelle et copieuse série de textes sacrés que l'union d'un évêque avec son Église devrait être indissoluble et qu'un pasteur qui trouble une Église, qui n'est pas la sienne, commet un adultère.

« Peut-être, lui dit-il encore, portes-tu la mitre et la chape rouge, insignes des pontifes romains. Prends garde que Dieu ne prononce contre toi la sentence déjà fulminée par le prophète : « Profane, « chef impie d'Israël ! Le jour est venu marqué pour « ton châtiment. Le Seigneur Dieu te dit : « Enlève « la mitre, dépose la couronne. »...... Cela te réjouit donc que ton élection soit le fait d'évêques de ce genre, le Placentin et le Vercellien, qui sont déjà plusieurs fois pères de famille. Plût à Dieu qu'ils eussent apporté dans le choix d'un pontife autant de discernement et de goût qu'ils en ont à juger de la beauté des femmes ! Ce sont les deux vieillards de Babylone. Ne se trouvera-t-il pas un Daniel qui mette à nu leurs faux témoignages ? »

Damien excuse l'impératrice et le jeune monarque, qui ont pu être surpris en raison, l'une de son sexe, l'autre de son âge. « Mais, ajoute-t-il, eux exceptés, tous ceux qui t'ont poussé à ce forfait doivent être appelés fils de Caïphe, premiers-nés de Satan, aides de l'Antéchrist, ennemis de la vérité.... O tragédie inouïe des siècles passés ! qu'un évêque

étranger, méprisant son propre siège, à l'insu de Dieu, à l'insu de Pierre, à l'insu de l'Église romaine, ait été préposé au gouvernement de cette Église de Rome ! et que ce que ne souffre pas une Église plus humble, celle qui est la mère et la maîtresse de toute la religion chrétienne doive le souffrir ! » L'élection n'a pas été faite selon les canons.

Le cardinal reproche encore à l'antipape le trafic des prébendes de son Église et d'autres actions infâmes, qu'il n'ose rappeler. Tous ces crimes, jusque-là connus dans le seul diocèse de Parme, sont maintenant dévoilés à des milliers de personnes et font le sujet des conversations même des enfants dans les écoles.

Il termine enfin sa lettre par une pièce de vers où il prédit à l'intrus qu'il mourra dans l'année, prédiction qui ne devait pas se réaliser à la lettre[1]. Les partisans de Cadaloüs ne manquèrent pas de narguer le saint sur l'inexactitude de ses prophéties. Il se défendit en alléguant que l'antipape fut effectivement déposé le 28 octobre 1062, un an après son élévation. Cette déposition n'équivalait-elle pas pour lui à une mort morale[2] ?

Les cinglants reproches et les menaces de Damien furent sans effet sur l'âme blasée de l'antipape. Durant l'hiver de 1061-1062, il prépara une expédition contre Rome. Versant à pleines mains l'or que lui rapportait la vente des trésors de son Église, il se trouva au printemps à la tête d'une armée de mercenaires. Le 25 mars, il campait à Sutri. Hildebrand avait à la hâte réuni quelques

1. *Epist.* XX, lib. I.
2. *Opusc.* XVIII.

troupes à défaut des Normands du Sud qui, malgré des serments antérieurs qui les engageaient, ne répondirent pas à son appel. Le 14 avril, il crut pouvoir attaquer à l'improviste sur les *Prata Neronis*, aux bords du Tibre, les forces ennemies, qui s'étaient avancées jusque-là. Mais, en dépit de la valeur des Italiens, il essuya une vraie déroute. Cadaloüs entra dans Rome, s'empara même de la cité Léonine, mais ne sut pas profiter de sa victoire. Lorsque, en effet, le lendemain il se présenta devant l'église de San Pietro in Vincoli, qu'il avait négligé d'occuper et où il comptait se faire introniser (l'intronisation des pontifes à cette époque avait ordinairement lieu dans cette église), il la trouva si solidement fortifiée par les soins d'Hildebrand, qu'il dut reculer : peu de temps après il rentra furieux à Parme, afin de s'y préparer à une nouvelle expédition.

Damien lui écrivit alors une seconde lettre non moins rude et véhémente que la première et qui portait cette souscription : « Pierre, moine pécheur, à Cadaloüs, faux évêque, ce qu'il mérite.... Je t'ai écrit naguère avant que tu n'eusses attaqué Rome avec les satellites de Satan. Je te conjurais d'abandonner tes cruels projets, de rentrer dans ton diocèse et de ne pas exciter par des guerres néfastes la colère divine contre toi et le monde contre l'Église. Mais toi, comme un Vésuve, tu ne cesses de vomir des flammes d'enfer; les sommes que tu répands dans le peuple y sont, si je puis ainsi dire, autant d'étincelles et tu corromps misérablement le cœur des gens par les désirs cupides que tu y fais naître et que tu y entretiens. Tu dépouilles ton Église pour en obtenir une autre. L'un des plateaux

de tes balances porte l'or et l'argent, l'autre, des stipulations et des contrats.... L'arme de la soldatesque que tu traînes après toi, c'est l'or et non le fer. Dans tes camps, on ne tire pas les épées des fourreaux, mais bien les écus des bourses. Les phalanges qui suivent tes drapeaux ne sont pas entraînées par le son des clairons et des trompettes, mais alléchées par le cliquetis du métal. » Et il lui demande à quoi a servi leur or à nombre de guerriers célèbres qu'il énumère. « Ton argent s'efforce de détruire les fondements de la foi chrétienne et de toute la sainte Église. Scélératesse inouïe ! Les soldats de Pilate n'osent pas déchirer la tunique sans couture du Christ, et toi tu partages l'Église catholique entre deux papes !.... Plût au ciel, Cadaloüs, que tu ne fusses pas né, ou que tu fusses mort aussitôt après ta naissance ! Pourquoi as-tu été conçu ? ou pourquoi ta mère n'a-t-elle pas conçu un avorton ? »

Il termine en lui rappelant que quelques années auparavant un certain Jean, évêque de Plaisance, avait tenté lui aussi d'obtenir comme un voleur le souverain pontificat sous le nom de Jean XVI au préjudice de Grégoire V. Les Romains s'étaient emparés de sa personne, lui avaient crevé les yeux, coupé les oreilles et le nez et le plaçant sur un âne le visage tourné vers la queue, qu'il tenait par la main, ils l'avaient promené sous cet accoutrement dans les rues de la ville en criant : « Tel est le supplice qui attend quiconque cherchera à chasser de son siège le vrai pape. » Que Cadaloüs n'oublie pas cet exemple ! Il n'y a pas de péché plus grave que de troubler toute l'Église, pas de simonie plus impie et plus sacrilège que celle qui

met à prix l'Église romaine et par elle toutes les Églises du monde[1].

Une autre lettre écrite à l'évêque Olderic de Fermo témoigne de la tristesse profonde, sinon du découragement, que cette scission entre l'empire et la papauté a produite dans l'âme du cardinal[2].

Mais Cadaloüs ne se laissa pas émouvoir par ses représentations. Il avait réuni de nouvelles troupes et s'était avancé jusqu'à Tusculum. Malgré ses succès partiels, il ne devait pourtant pas arriver à ses fins. Une intervention inattendue allait dénouer le drame.

En mai 1062, c'est-à-dire un mois après la défaite d'Alexandre et d'Hildebrand aux *Prata Neronis*, le duc Gottfried entra en campagne avec une forte armée et enjoignit avec autorité aux deux pontifes rivaux d'abandonner au roi le soin de décider de leur légitimité et de se retirer en attendant chacun dans son ancien évêché, Alexandre à Lucques, Cadaloüs à Parme. Gottfried avait agi sans prévenir l'impératrice et donc sans son assentiment, mais dans une intention de bienveillance manifeste envers Alexandre. Il n'ignorait sans doute pas les récents événements survenus à la cour germanique et qui avaient eu comme conséquence de faire tomber la régence des mains de l'impératrice dans celles de l'archevêque de Cologne, Hannon. Il pouvait prévoir que ce dernier, homme de conscience droite et inflexible, n'hésiterait pas à se prononcer en faveur d'Alexandre II, dès qu'il aurait une connaissance exacte des faits. Tout en

1. *Epist.* XXI, lib. [illegible]
2. *Epist.* IX, li[illegible]

protestant contre le procédé du duc, Alexandre et Hildebrand obéirent assurés qu'ils étaient d'une prochaine victoire.

Il importe de mieux connaître la révolution de palais à laquelle nous venons de faire allusion, pour se rendre compte de la marche et de l'enchaînement des événements.

Régente pendant la minorité de son fils, Agnès avait donné sa confiance à l'évêque d'Augsbourg, Henri. Cette faveur avait été bientôt mal interprétée par les évêques et les seigneurs, qui soupçonnèrent même calomnieusement le prélat. Mécontents et jaloux, ils résolurent d'enlever le roi, qui avait alors douze ans, à la tutelle maternelle, sous le prétexte que son éducation était trop féminine. Pour y réussir, ils usèrent du stratagème suivant.

Hannon, archevêque de Cologne, l'un des principaux adversaires d'Agnès, fit construire un superbe et riche vaisseau, qu'il orna magnifiquement de tapis et de tableaux, et il descendit le Rhin avec ceux de son parti : Siegfried, archevêque de Mayence, Adalbert, archevêque de Brême, le comte Egbert de Brunswick, cousin du roi, et plusieurs autres, jusqu'à l'île de Saint-Ludbert, aujourd'hui Kaiserwerth, où le roi devait passer en se rendant à Nimègue célébrer la Pâque. Des fêtes y furent données et un jour, après un grand repas où le jeune monarque s'était montré d'une gaieté exubérante, Hannon sut piquer sa curiosité en lui dépeignant la somptuosité de son vaisseau. Henri voulut voir ces merveilles. On accéda volontiers à sa demande, mais à peine avait il mis le pied sur le vaisseau, qu'à un signal d'Hannon, les matelots

se penchèrent sur leurs rames et se hâtèrent de s'éloigner du rivage. Étonné tout d'abord, le prince questionna l'archevêque, qui s'efforça de calmer son inquiétude, mais bientôt effrayé et craignant pour sa vie il sauta dans le fleuve dans le désir de se sauver à la nage, mais au risque de se noyer. Il eût été infailliblement perdu si le comte Egbert ne se fût élancé par-dessus bord à son tour et ne l'eût repêché. Puis, à force de caresses, Hannon le décida à se laisser conduire jusqu'à Cologne.

L'archevêque avait agi dans l'intérêt du royaume et pour soustraire le roi à la mauvaise influence de ses conseillers. Son acte a été diversement apprécié néanmoins par les historiens. Il nous suffira de dire ici, sans entrer dans d'autres détails, qu'il fut approuvé par Damien, ce qui est d'autant plus à noter que ce dernier vénérait grandement l'impératrice[1].

En sa qualité de régent du royaume, Hannon prit les mesures nécessaires pour qu'une assemblée fût réunie à Augsbourg (que notre saint appelle Osbor), au mois d'octobre de cette année 1062, afin de décider entre Alexandre et Cadaloüs.

Ce concile vit un grand nombre de prélats allemands et italiens et, pour lui donner plus d'importance, l'archevêque de Cologne y amena le roi. Damien ne pouvant s'y rendre, composa un long et remarquable mémoire qu'il y envoya pour qu'il en fût donné lecture. Cet opuscule, sous forme de dialogue entre un avocat du roi Henri et un dé-

1. Le principal chroniqueur de cet événement est Lambert de Hersfeld. Annales ad ann. 1062, *Mon. Germ.* SS. t. V, 162 et sq.

fenseur de l'Église romaine, était dans sa pensée destiné à éclairer les partisans des deux pontifes en présence. On peut avancer sans crainte qu'il contribua plus que tous les autres arguments à miner l'ambition de Cadaloüs au grand profit de la paix de l'Église. On y retrouve les qualités de style, d'éloquence et d'argumentation du cardinal et aussi sa coutumière liberté de langage[1].

L'auteur se transporte par la pensée à Augsbourg au milieu de l'assemblée convoquée et invite le défenseur à exposer ses raisons et l'avocat du roi les siennes : « Que Parme, dit-il, se taise avec son hérésiarque, la puissance royale et l'Église romaine seules ici ont la parole. Que les prêtres soient attentifs à tout ce qui se dira de part et d'autre afin d'être à même de rendre en toute connaissance de cause une sentence équitable. » L'affaire en discussion est capitale, puisqu'il s'agit de savoir si c'est à l'Église seule ou au roi ou à l'empereur avec elle à élire le pape.

L'Église romaine seule, assure son défenseur, a été fondée et établie sur le rocher de la foi par celui qui a confié au bienheureux portier de la vie éternelle les droits de l'empire terrestre et ceux de l'empire céleste. Quiconque lèse les droits d'une Église est injuste ; mais celui qui tente d'enlever à l'Église de Rome sa suprématie est hérétique. Si toute Église a le privilège d'élire son propre évêque, pourquoi celle qui est la mère de toutes les autres ne l'aurait-elle pas ?

Sans doute, répond l'avocat, mais on ne saurait

1. *Opusc.* IV. *Disceptatio synodalis inter regis advocatum et romanæ Ecclesiæ defensorem.*

nier qu'Alexandre ayant été nommé sans le consentement du roi, les droits de ce dernier ont été manifestement méconnus. Le roi, comme patrice romain, a le privilège d'intervenir, car une élection papale faite par le peuple sans lui est une élection faite par des membres sans leur chef.

Le défenseur prouve par des exemples historiques que jamais les empereurs païens n'ont pris aucune part à l'élection des premiers papes et que si depuis lors des princes, en petit nombre, ont eu quelque part à l'élection de certains pontifes, ces dérogations aux principes doivent être imputées à des circonstances fortuites et regrettables. Si donc le pape a été institué par Dieu chef religieux de l'Église, quel titre l'empereur peut-il invoquer pour vouloir s'ingérer dans le gouvernement de cette Église ? Et si l'empereur n'a pas de pouvoir dans l'Église, pourquoi le pape, une fois élu par ses légitimes électeurs, aurait-il besoin de son approbation ?

A l'argument positif allégué ensuite par l'avocat que Nicolas II a formellement et par décret accordé à l'empereur Henri III le droit de confirmation, le défenseur répond en convenant que ce privilège existe effectivement et qu'on ne peut le contester même au successeur de Henri III. Mais le bas âge du roi le rendait incapable d'un choix raisonné dans une affaire de cette importance. L'Église romaine, qui est sa mère et sa tutrice spirituelle, a tout pouvoir pour prendre soin à son défaut des choses spirituelles, de même que sa mère selon la chair a la garde pour lui jusqu'à sa majorité de ses intérêts temporels. De plus, les circonstances obligent parfois à changer de con-

duite et, si l'on a procédé immédiatement à l'élection d'Alexandre, c'était pour éviter des séditions, des dissensions intestines et la guerre civile, qui était imminente, étant donnée l'effervescence des Romains.

Mais, objecte l'avocat, entre la mort de Nicolas II et l'élection d'Alexandre il s'est passé trois mois ou environ. N'avait-on pas le temps dans l'intervalle de consulter la cour et d'attendre d'elle une réponse ?

Le défenseur poussé à bout, rétablit énergiquement les faits. « Vous me forcez, dit-il à son adversaire, à publier ce que j'étais décidé à taire par respect pour le palais impérial. Oui, vous, conseillers de la cour, de concert avec quelques évêques allemands, vous avez conspiré contre l'Église romaine, vous avez assemblé un concile dans lequel vous avez par un prétendu décret condamné le pape et vous avez eu la folle présomption de casser tous les actes de son pontificat ; par le fait, vous avez à votre préjudice détruit le privilège que Nicolas avait concédé au roi. Mais loin de nous de vouloir rendre responsable de la faute d'autrui un roi innocent et de lui enlever le droit qui lui a été concédé . »

Le défenseur poursuit en rappelant l'ambassade du cardinal Étienne envoyé par les prélats romains à la cour d'Henri. On a refusé audience à ce haut dignitaire pendant cinq jours, de sorte qu'il n'a pu même présenter les lettres apostoliques ni voir le prince. Cet homme vénérable et prudent a supporté cet affront avec égalité d'âme, mais il n'a pu remplir son mandat et force lui a été de revenir avec le décret du conclave sans qu'on ait voulu en

prendre connaissance. Il est bien évident qu'en tout cela les coupables ne sont ni un enfant, ni une faible femme, mais les courtisans.

Le défenseur fustige ici encore de main de maître l'élu du conciliabule de Bâle, Cadaloüs et ses partisans ou, pour mieux dire, ses complices. L'élection de cet indigne, quoi qu'en puisse penser l'avocat, qui prétend qu'elle fut assurée par des Romains et même par un abbé romain, c'est faite à l'insu de Rome. L'instigateur, pour ne parler que de lui, le comte Gérard de Galeria, est un pillard et un voleur de grand chemin que plusieurs papes ont déjà excommunié. Est-ce là un citoyen romain ? Quant au faux évêque Cadaloüs, c'est une sentine de tous les vices et l'apôtre de l'antéchrist.

Pierre Damien conclut enfin par un appel pressant à l'union entre les conseillers de la cour et les ministres du Saint-Siège.

Le concile ne se prononça pas tout d'abord ouvertement pour son candidat, mais il laissa percer ses préférences à son endroit et il dépêcha à Rome pour hâter la paix le neveu d'Hannon, Burchard, évêque d'Halberstadt. Cadaloüs fut à l'unanimité condamné et déposé par les évêques allemands et italiens, qu'avait influencés sans nul doute la *disceptatio synodalis*, et cela la veille des saints apôtres Simon et Jude, c'est-à-dire exactement un an après la schismatique élection du faux pape. Par là se trouvait réalisée, dans un sens du moins, la prophétie de Damien, qui lui avait valu les risées de ses adversaires.

Durant l'année qu'il passa à Fonte-Avellana au retour de l'élection et de la consécration d'Alexandre II, c'est-à-dire d'octobre 1061 à octobre

1062, le cardinal n'était pas demeuré inactif et l'administration au temporel et au spirituel de ses divers monastères n'avait pas complètement absorbé son besoin d'action. Il avait alors, on l'a vu, composé son importante *disceptatio synodalis*. Il avait, en outre, trouvé le loisir de coopérer, comme le réclamait sa dignité, au gouvernement de l'Église.

C'est encore vers le mois de novembre 1061, qu'il composa la vie de l'un de ses disciples, Rudolphe, devenu évêque de Gubbio, dont il avait appris la mort étant à Florence. Le pape l'ayant prié de lui écrire quelque chose qui fût digne d'être conservé et de servir au profit des autres, il inséra dans sa réponse la biographie de ce saint évêque. Il y joignit la Vie de saint Dominique l'Encuirassé dont nous avons parlé à diverses reprises[1].

Quelques autres lettres de sa correspondance sont aussi de cette époque, notamment plusieurs de celles qu'il adressa à l'impératrice Agnès.

Cette princesse, après l'enlèvement de son fils à Kaiserwerth, avait perdu, sans grand regret d'ailleurs, la régence du royaume. Douloureusement accablée par l'odieuse calomnie dont elle avait été victime, elle se renferma désormais dans le silence et la retraite, et se livra entièrement aux pratiques d'une austère piété.

Peu après, vers la fin de 1062, elle se rendit en Italie, d'abord au monastère de Fructuaria, puis à Rome, au monastère de Sainte-Pétronille, près de Saint-Pierre, pour y trouver l'oubli.

1. *P. L.* CXLIV, 1007-1024.

Elle se mit sous la direction de Damien, qu'elle connaissait depuis vingt ans. C'est ce dernier qui nous fait connaître ce détail. Elle vint avec lui à Saint-Pierre, le fit asseoir devant le tombeau des Saints Apôtres et lui confessa avec larmes, soupirs et gémissements, tous ses péchés depuis l'âge de cinq ans, comme elle les aurait confessés au bienheureux apôtre Pierre lui-même. Elle s'accusa avec scrupule non seulement de ses mouvements de sensualité, mais de ses pensées inutiles et de ses paroles oiseuses. Damien ne crut pas devoir lui imposer d'autre pénitence que de continuer sa vie d'humilité et de renoncement. Il fait un grand éloge de cette princesse qu'il compare à la reine de Saba, et il souhaite que tous ceux qui viendront visiter le tombeau des Apôtres imitent sa ferveur [1]. Quand elle mourut, en 1077, elle laissa, en effet, la réputation méritée d'une sainte. Ne le devait-elle pas en partie aux conseils pleins à la fois de haute sagesse, de franchise et de tendresse chrétienne de Damien? Les diverses lettres qu'il lui écrivit sont des modèles de direction ferme et intelligente. Elles méritent d'être connues.

Avec son directeur, l'impératrice ne fréquentait guère à Rome que Rainald, évêque de Côme, et une de ses parentes, Hermesinde. Tous trois quittèrent simultanément la ville et Agnès se trouva bien seule. Elle se plaignit sans doute de sa solitude au cardinal, qui lui répondit pour la consoler soit de Fonte-Avellana, soit de Cluny : « Plus

1. *Opusc.* LVI. Cette longue lettre, adressée à Agnès elle-même, est superbe. Damien y fait preuve d'une érudition très vaste. L'histoire romaine en particulier semble n'avoir pas de secrets pour lui.

l'âme humaine, lui dit-il, échappe aux contacts humains, plus elle est digne de la visite de l'Esprit-Saint. N'allez donc pas croire tout perdu, parce que ceux qui s'entretenaient avec vous ne sont plus là ; au contraire, c'est une occasion de croître dans la voie de la perfection et du salut, et un motif d'augmenter vos mérites ; c'est en fuyant le bruit et les conversations des hommes que vous préparerez en vous, en le couronnant de silence, un temple pour l'Esprit-Saint.... Que le temple de votre cœur s'élève donc entouré de silence ; que les vertus spirituelles grandissent en vous comme des pierres du ciel, afin que l'époux d'en haut, qui vous chérit de tout son amour, vienne se reposer sur le lit de votre âme dans les plus grandes délices.... Et lorsque l'ennemi caché s'approchera pour allumer le feu en vous, il ne trouvera dans votre cœur que les métaux des vertus au lieu de la paille et du bois sec des vices.... Gardez votre âme dans une éternelle pureté et dans un printemps toujours jeune....

« Courage donc, vénérée dame, chassez de votre cœur tout chagrin et tout ennui. Que le Christ soit avec vous ; qu'il vous parle, qu'il habite en vous, qu'il soit votre convive, qu'il soit vos délices, qu'il prenne sa place à votre table.... Soyez en sa compagnie quand vous lirez, quand vous chanterez, quand vous prierez ;.... qu'il soit avec vous dans votre sommeil..., Sa beauté surpasse la beauté de tous les enfants des hommes (Ps. 2, XLIV). Et puisque vous avez préféré son amour au diadème des rois, qu'il soit lui-même votre couronne et votre pourpre.... Que l'amour du Christ console votre âme ; jetez-vous en lui dans toutes vos peines, retirez-vous sous ses ailes quand viendront vous

assaillir les soucis de la terre, reposez-vous en sécurité dans la paix de ses embrassements jusqu'au jour où lui-même vous mènera au port de la plus intime félicité[1]. »

Dans une autre lettre, il lui dit de nouveau sa tristesse d'être séparé d'elle, il lui promet de revenir bientôt à Rome, il l'exhorte enfin à faire peu de cas des ennuis et des incommodités de cette vie si courte, qui bientôt seront si magnifiquement compensés là-haut.

« Me voici donc privé de votre sainte présence. Je ne puis plus désormais me retrouver avec vous, et j'en souffre tous les jours et j'en pleure. En attendant que je puisse vous revoir, je veux vous écrire pour vous exhorter à la patience et vous engager à souffrir sans vous plaindre toute douleur et toute peine, et même, s'il le faut, la pauvreté, pour l'amour de votre époux du ciel. Si le Christ a souffert la croix pour vous, pourquoi pour son amour ne souffririez-vous pas l'indigence? Celui-là même en la compagnie de qui les Vertus et les Dominations vivent dans le ciel, c'est lui qui a subi sur la terre les crachats, les soufflets, le fouet et tous les opprobres. Quoi d'étonnant alors, si vous, qui n'êtes que terre, vous rejetiez la vaine pompe de la gloire impériale et que vous viviez non plus en reine de la terre, mais, ce qui est bien plus glorieux, en servante du roi éternel!... Celui que la pourpre couvre aujourd'hui sera demain dans le sépulcre; celui qui commande aux hommes sera pourriture demain et l'aliment des vers; celui qui revêt aujourd'hui des manteaux de roi, sera cadavre

1. *Epist.* VI, lib. VII.

demain et couvert des haillons les plus vils; celui qui siège aujourd'hui avec tant d'éclat sur un trône magnifique, sera pourri demain et infectera son tombeau. Songez à tout cela, madame... et que pour votre pourpre d'un jour vous recevrez le manteau d'immortalité et pour cette couronne de métal que vous portez ici-bas un diadème de pierres précieuses au ciel[1]. »

L'impératrice, après deux années de solitude, retourna pour quelque temps en Allemagne afin de calmer la fureur de son fils et de le réconcilier avec Hannon de Cologne. Damien lui écrivit pour la supplier de ne pas prolonger son absence dont souffrait toute la ville de Rome : « Voici que maintenant Rome pleure votre absence, la sainte Église de Pierre est en larmes, tous les pieux fidèles de l'Italie se lamentent. Vous étiez pour nous comme un astre d'or, vous éclairiez les ténèbres de ceux qui ne vivent que pour la terre, l'éclat de vos exemples nous excitait tous à aller à Dieu. Et moi-même, me voilà réduit à soupirer de loin après votre retour, les murs de Rome elle-même me sont devenus odieux. Revenez donc, madame, revenez, rendez la joie, remettez en fête ceux qui vous pleurent[2]. »

N'y a-t-il pas quelque surprise à trouver sur les lèvres de ce sarcastique censeur des accents d'une douceur si suave et si pénétrante? Mais que le vice se dresse devant lui, son éloquence éclatera de nouveau en apostrophes indignées et en fulgurantes malédictions.

1. *Epist.* VII, lib. VII.
2. *Epist.* VIII. lib. VII.

CHAPITRE VIII

LÉGATION EN FRANCE

En janvier 1063, Alexandre II était retourné à Rome. En avril, après Pâques, il y tint un synode de plus de cent évêques auquel assista Damien. Cadaloüs y fut excommunié et on y renouvela les ordonnances portées en 1059 contre simoniaques et nicolaïtes[1].

L'abbé Hugues de Cluny était aussi présent. Il était venu demander aide et secours contre Drogon, évêque de Mâcon, dans le diocèse duquel se trouvait son abbaye. Ce prélat, appuyé par ses collègues voisins, avait tenté d'anéantir les privilèges et exemptions de Cluny et de soumettre le monastère à sa propre juridiction alors qu'il dépendait directement du Saint-Siège. Pour arriver à ses fins, il n'avait pas hésité, en l'absence de saint Hugues, à recourir à des voies de fait et à la tête de gens d'armes il avait essayé d'envahir et d'occuper l'église de Saint-Mayeul bâtie par les moines et située à peu de distance de l'abbaye. Mais, repoussé par le grand prieur Gérald et ses religieux dont quelques-uns s'étaient un moment souvenus de leur ancien métier de soldat, il avait

1. Mansi, t. XIX, 1023-1026.

par dépit jeté l'interdit sur l'abbaye et excommunié les moines.

Le récit que fit saint Hugues de cet abus de pouvoir émut les Pères du synode et, après délibération, on jugea que le plus sûr était encore d'aller faire une enquête sur les lieux. La chose présentait, il est vrai, de sérieuses difficultés et la plupart des évêques présents s'effrayèrent à la pensée d'un si long voyage à entreprendre et de l'attitude menaçante du clergé de France. Nul n'osait endosser la responsabilité d'une affaire aussi délicate. Mais, avec son entrain ordinaire, Damien s'offrit de lui-même comme légat. Il aimait saint Hugues, qu'il connaissait depuis déjà plusieurs années; il avait à cœur le respect des droits et des immunités monastiques et il se sentait l'envie de combattre le « dragon », ainsi qu'il nommait plaisamment l'évêque de Mâcon. Peut-être aussi n'était-il pas fâché de l'occasion de visiter l'abbaye bourguignonne dont on célébrait partout les merveilles.

Ses offres furent acceptées et le pape, pour l'accréditer, écrivit une lettre flatteuse pour lui aux archevêques Gervais de Reims, Richer de Sens, Barthélemy de Tours, Aymon de Bourges et Joscelin de Bordeaux.

« Vous n'ignorez pas, très chers frères, disait-il aux prélats, que notre charge, tout indigne que Nous soyons de la remplir, Nous oblige à gouverner et à administrer l'Église universelle. Mais, absorbé par les affaires des diverses Églises, Nous ne pouvons aller jusqu'à vous. Nous vous envoyons donc celui qui, après Nous, a la plus haute autorité dans l'Église romaine, Pierre Damien, évêque d'Ostie,

qui est comme notre œil et le soutien inébranlable du siège apostolique. Nous lui donnons plein pouvoir de telle sorte que tout ce qu'il aura décrété dans vos provinces aura autant d'effet que si Nous l'avions promulgué Nous-même. C'est pourquoi, Nous vous avertissons de le recevoir comme vous Nous recevriez et de vous conformer humblement à ses décisions[1]. » Et, comme un prélat du nom de Girelme, a été précédemment envoyé en France et s'y trouve présentement, Alexandre II ajoute que s'il a déjà pris quelque mesure, elle devra être soumise à la sanction du cardinal auquel il appartient de tout régler en dernier ressort.

De son côté, Hugues emportait une bulle, qui confirmait tous les droits et privilèges accordés à ses prédécesseurs.

La perspective du dangereux passage des Alpes couvertes de neiges n'était pas pour effrayer le légat. Ni la faiblesse de sa santé, ni son âge, ni les souffrances qu'il éprouvait à monter à cheval, ni les embûches dressées par son ennemi, l'antipape Cadaloüs, qui avait fait garder les défilés des montagnes afin de s'emparer de sa personne, ne l'arrêtèrent un instant[2]. Il partit avec l'abbé de Cluny et trois de ses disciples, quelques semaines seulement après le synode. Comme toujours dans ses autres voyages, les fatigues ne l'empêchèrent pas de mener dans la mesure du possible la vie du moine. Ses cilices, ses chaînes de fer, ses disciplines ne le quittaient pas. Il priait, jeûnait, veillait, observait le silence, à peu près comme il l'aurait

1. *P. L.* CXLV, 857-858.
2. Cf. *Epist.* V, lib. VI.

fait à Fonte-Avellana. Sous l'amusant prétexte que le vin de France avait un goût de poix, mais en réalité par mortification, il refusera d'en boire.

Un de ses compagnons de route, un moine italien anonyme, nous a laissé du voyage un écrit complet et vivant que le cardinal Maï a retrouvé dans un manuscrit du Vatican et publié au dernier siècle[1]. Nous n'aurons qu'à le suivre.

Le 6 mai 1063, Damien s'arrêta vraisemblablement à Faënza, car nous lisons que le même jour l'évêque de cette ville, Pierre, d'accord avec tout son clergé, lui fit don de plusieurs propriétés dans le comté de Faënza[2].

Chemin faisant, un nouveau compagnon se joignit à la petite caravane. C'était Aldrald, jadis moine à Cluny, puis prieur de Payerne, et pour lors abbé de Brême ou Novalese, en Piémont. Ce savant prélat devait mourir en 1075 évêque de Chartres[3]. Sa prudence et sa connaissance des lieux furent fort utiles aux voyageurs, qui franchirent les Alpes sans incidents et sans le secours d'aucun

1. De gallica profectione domni Petri Damiani et eius ultramontano itinere, dans *P. L.* t. CXLV, 865-880. Maï l'a découvert dans le manuscrit Vatic. 4920 et en a trouvé une copie plus récente dans le cod. Ottobian. 944. Damien parle lui-même de ce voyage dans deux des lettres (I et IV, lib. VI), qu'il écrivit à Saint Hugues de Cluny.

2. *P. L.* CXLIV, 497-499. *Annal. Camaldul. II*, preuves 170.

3. *P. L.* CXLV, 872. C'était Aldrald III, abbé de Novalèse, disciple de saint Odilon de Cluny, à la mort duquel il assista. Evêque de Chartres en 1069, il mourut en 1075. Cf. sur lui *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und Cistercienserorden*, 1884, fasc. III, p. 18 et 25 et note 76. Damien l'appelle dans un de ses opuscules : Adraldus prudens et religiosus vir. *Opusc.* XXXIV, cap. V.

« marron », c'est-à-dire sans recourir aux guides du pays ainsi dénommés. Ils arrivèrent à Cluny où ils furent processionnellement reçus par les moines au son des cloches et au chant des hymnes et des psaumes.

La première impression de l'austère réformateur fut une agréable surprise, que lui causèrent la beauté des édifices et la régularité des religieux. Mais, habitué à un genre de vie tout différent, il se formalisa de l'abondance des richesses de l'abbaye et de la nourriture, trop copieuse à son sens, servie sur la table des moines. Il convint pourtant que des observateurs si exacts de leur règle devaient être dans la voie qui menait au ciel, mais ne laissa pas de représenter à l'abbé que si ses moines pouvaient unir la mortification à l'observance et se privaient, par exemple, de graisse deux fois de plus par semaine, ils seraient des anachorètes modèles.

Saint Hugues lui fit cette réponse, qui ne manque certes pas de piquant : « Vous voulez, très cher père, augmenter notre couronne en augmentant nos jeûnes. Fort bien. Mais, auparavant, portez donc vous-même notre fardeau pendant huit jours et puis vous jugerez alors ce qu'il convient d'y ajouter. Car enfin vous ne pouvez dire ce qui manque de sel à un mets avant d'y avoir goûté; de même, vous ne pouvez apprécier le poids que portent nos frères, si vous n'y mettez au moins le petit doigt. » Damien céda à ce conseil. Après expérience faite, il trouva le poids au-dessus de ses forces et cessa ses objurgations indiscrètes. « Et, remarque malicieusement en terminant le narrateur, il quitta Cluny plus savant qu'il n'y était venu.

Il y avait appris, en effet, cette science précieuse qui s'appelle la vraie humilité[1]. » Cette accusation qui est, nous avons à peine besoin de le remarquer, de la plume d'un moine clunisien et non de celle du compagnon italien du cardinal, est pour le moins exagérée. Toute la vie du saint suffit à la réfuter.

La douceur de la vie de Cluny et les attentions dont il était l'objet ne faisaient pas oublier au légat sa mission. Dès son arrivée en France, il s'occupa de réunir les évêques en synode. Celui dont la témérité était cause de tout ce mouvement avait jugé prudent de s'aller cacher dans sa famille loin de Mâcon. Mais il ne put éviter le concile, qui fut fixé à une date assez éloignée pour que tous ceux qui seraient invités pussent y être présents. En vertu donc de l'autorité que lui avait conférée Alexandre, Pierre Damien adressa des lettres de convocation aux évêques leur prescrivant d'être exacts au jour indiqué à Chalon-sur-Saône et les menaçant des peines canoniques s'ils se dérobaient.

Entre temps, il se rendit à Limoges. L'important monastère de Saint-Martial dans cette ville, jadis foyer de ferveur, était depuis une trentaine d'années livré au désordre et à la simonie. Pour mettre un terme à cette situation et réformer l'abbaye, le vicomte Adhémar de Limoges, qui en était le patron, l'avait, l'année précédente 1062, cédée, du consentement de l'évêque Ithier, à l'abbé de Cluny.

Celui-ci y envoya des clunisiens après la mort de l'abbé Mainard envers qui il avait cru devoir

1. *P. L.* CXLV, 857-860.

user de ménagements. Mais alors une révolte en règle éclata parmi les moines relâchés. Plusieurs sortirent de l'abbaye et se réfugièrent dans les celles ou prieurés, qui en dépendaient, et se mirent de là à vexer de toute façon les nouveaux occupants. Ils allèrent jusqu'à incendier divers immeubles, qui entouraient le monastère, et à attenter même à la vie des religieux. Hugues se demandait avec inquiétude comment se terminerait ce triste conflit, lorsqu'il profita de la présence du légat pour l'amener à Limoges.

Damien hésita à intervenir. Il se décida pourtant en pensant que, puisqu'il s'était rendu pour sauver Cluny, il devait aussi porter secours aux monastères qui étaient ses membres.

Avant de partir, il assembla les moines en chapitre et leur adressa quelques mots d'édification. Puis il se prosterna à terre et sollicita les prières de tous s'accusant, comme il en avait la coutume, d'être un gyrovague, un sarabaïte, un coureur de grands chemins, un misérable moine. Cet acte d'humilité toucha les religieux jusqu'aux larmes. On entendait chacun dire à son voisin : « Bon Jésus! si cet homme, que nous savons si haut placé au-dessus des autres, craint tant pour son âme, que ferons-nous, nous au cœur si sec et si peu vertueux? » Peut-être par cette confession le cardinal avait-il voulu donner une leçon à ses auditeurs? Il y avait en tout cas parfaitement réussi. Saint Hugues, en effet, avouait dans la suite au narrateur italien, qui nous a fait ce récit, qu'il avait depuis lors remarqué de sensibles progrès dans l'âme de ses moines.

Ayant obtenu le suffrage des frères, le légat et

ceux qui devaient l'accompagner partirent pour Saint-Martial. Dès qu'ils apprirent leur arrivée, les rebelles se cachèrent. Mais Damien les fit inviter à venir se défendre et faire valoir leurs droits devant lui. Il les accueillerait, disait-il, avec bonté et jugerait le différend en toute impartialité. Que s'ils avaient conscience du mal fondé de leurs réclamations, ils n'avaient qu'à accepter le gouvernement de l'abbé de Cluny.

Tous refusèrent et de se présenter et de reconnaître l'autorité de l'abbé. Le légat alors, aux applaudissements de la foule réunie à la cathédrale, lança l'excommunication contre ceux qui tenteraient de nuire au monastère et aux moines qui l'habitaient. Mais il crut sage de surseoir à porter une sentence définitive relativement à l'obéissance due à l'abbé de Cluny[1]. Les révoltés toutefois ne se soumirent pas et nous savons que bientôt des clunisiens les remplacèrent définitivement. Le nouvel abbé, le moine Adhémar, eut un abbatiat très florissant de cinquante ans.

Au retour de Limoges, Damien passa par le monastère de Souvigny, près de Moulins, en Auvergne, où reposaient les corps des abbés de Cluny, saint Mayeul et Odilon. Hugues lui demanda de lever le corps de ce dernier, ce qui, on le sait, équivalait alors à une canonisation. Il le fit et le cadavre apparut fort bien conservé.

Cependant, le cardinal n'était point absolument convaincu de la sainteté d'Odilon et il différa de se prononcer jusqu'à ce qu'un nouveau miracle se fût

1. De gallica profectione, etc. Cf. aussi l'étude de M. Charles de Lasteyrie : *L'Abbaye de Saint-Martial de Limoges*. Paris, Picard, 1901.

produit. Dans la nuit, tandis qu'on célébrait les Vigiles en présence de la foule, une femme paralytique ayant touché aux ossements exposés se trouva guérie et fut amenée à Damien, qui se déclara satisfait.

Il procéda donc à la cérémonie et consacra aussi au milieu d'un grand concours d'évêques et de fidèles l'église jadis bâtie par le nouveau saint. Il est vraisemblable que Hugues profita de cette occasion pour obtenir du cardinal qu'il referait la Vie de son prédécesseur, Odilon, déjà écrite par le moine Jotsaldus. Damien accéda à la demande mais non sans gémir un peu. Il composa dans le même temps son hymne : *Commenda gregem domino, custos fidelis Odilo.*

De Souvigny il se rendit directement à Chalon où l'évêque le reçut avec toutes sortes d'honneurs.

Le synode eut lieu à la date indiquée. Les treize prélats convoqués s'étaient rendus avec une multitude de curieux. L'évêque Drogon de Mâcon avait également répondu à l'appel du légat, comptant d'ailleurs sur son éloquence et surtout sur l'appui de la plupart de ses collègues pour obtenir une victoire complète. Tous les Pères du synode, en effet, sauf le vénérable archevêque Hugues de Besançon, étaient, au dire du narrateur italien que nous suivons toujours, hostiles à Cluny et s'étaient concertés pour faire pièce à son abbé. Chacun tenait la question en litige pour une affaire personnelle et craignait que si Rome venait à donner raison à saint Hugues les évêques ne perdissent du coup toute autorité auprès des supérieurs des autres monastères. Ils étaient donc décidés à faire cause commune avec Drogon et ils le poussaient à la résistance.

Mais Damien, prévenu de ces sourdes machina-

tions, sut par la persuasion et l'habileté de son discours d'ouverture mettre publiquement de son parti ceux qui en secret avaient promis assistance à Drogon. Lecture fut ensuite donnée des chartes de fondation du duc Guillaume d'Aquitaine, qui soumettaient le monastère directement au Saint-Siège. On produisit aussi les autres privilèges accordés par les papes successifs, qui enlevaient toute juridiction aux évêques. Les Pères du synode, interrogés après discussion sur la valeur de ces divers documents, en reconnurent à l'unanimité l'authenticité. Drogon lui-même, sommé à son tour de présenter ses objections, dut avouer qu'ils étaient inattaquables. Il prétexta pour excuse qu'il n'avait donné à son excommunication que les limites qu'elle comportait dans sa pensée, c'est-à-dire qu'il avait voulu excommunier ceux-là seuls qui dans le monastère pouvaient être soumis à sa juridiction. De plus, il allégua son ignorance des privilèges dont il venait d'entendre la lecture.

L'assemblée décida qu'il jurerait sur les saints Évangiles avoir agi sous l'empire de la colère, n'avoir jamais eu l'intention d'empiéter sur les droits des papes ni surtout sur ceux d'Alexandre II et avoir ignoré jusqu'à cette heure les immunités en question [1]. Cinq clercs de son Église prêtèrent le même serment. Puis Drogon se soumit à un jeûne de sept jours au pain et à l'eau auquel le condamna le concile. Au lendemain pourtant de cette sentence portée contre lui, l'évêque de Mâcon, à l'instigation de quelques-uns de ses clercs, voulut qu'on lût égale-

1. La formule de ce serment se trouve dans les *Acta synodi in Galliis celebratæ a B. Petro Damiano Ostiensi*, etc., dans *P. L.* CXLV, 861.

ment les privilèges concédés à son Église par le pape Agapet. Mais les évêques furent d'avis qu'il n'y avait point lieu de s'en préoccuper dans le cas, puisqu'ils ne portaient aucune atteinte aux privilèges clunisiens.

Ainsi se termina cette querelle, grâce surtout à la douceur de Damien et à l'ascendant qu'il avait su prendre immédiatement sur ses auditeurs. Depuis lors, évêque et abbé vécurent en bons termes.

Plusieurs autres affaires de discipline ecclésiastique furent réglées par le même synode. Les moines de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons s'étaient plaints à Rome que leur abbé Réginald, un intrus, qui avait acquis sa charge à prix d'argent, les persécutât. Il fut condamné par le légat et plus tard le pape ordonna à l'archevêque Gervais de Reims de l'expulser et de jeter l'interdit sur son monastère aussi longtemps qu'il s'obstinerait à y rester. De même, le synode cita l'évêque Harderic d'Orléans également coupable de simonie et qui réussit à tromper Damien par ses promesses fallacieuses. Mais, mieux informé, Alexandre II chargea l'archevêque de Reims de l'excommunier.

Le successeur de cet Harderic, Rénier, prélat peu recommandable, parvint aussi plus tard à surprendre la bonne foi de notre saint, lors d'un séjour qu'il fit à Fonte-Avellana en se rendant à Rome, et à en obtenir même une lettre de recommandation pour le pape. Le cardinal était à ce moment malade et, comme il le dit, étendu sur son grabat depuis soixante-dix jours, pouvant à peine rester couché ou assis et ne pouvant pas plus supporter le vin qu'un breuvage composé de miel et d'épices. L'évêque d'Orléans avait compté

sur son intervention pour gagner sa cause auprès du pape et le saint avait, en effet, prié ce dernier ainsi que son « cher ennemi » l'archidiacre Hildebrand et ses autres confrères de tempérer par amitié pour lui la rigueur de la justice envers cet évêque. Nous devons ajouter que sa requête ne fut pas exaucée[1].

Cluny, reconnaissant de tout ce que le légat avait fait, voulut lui en témoigner sa gratitude. Il fut unanimement décidé par la communauté que désormais un pauvre serait constamment vètu et nourri en souvenir de lui. A l'annonce de sa mort, on chanterait chaque année une messe solennelle pour son anniversaire ; ce jour-là les frères auraient le repas des fêtes et les restes en seraient distribués aux pauvres pour le repos de son âme. On lui fit enfin présent d'une chapelle complète composée de vases, d'ornements et de tout ce qui était nécessaire à la célébration du saint sacrifice. Il accepta. Mais, à la réflexion durant la nuit, il se dit qu'on pourrait soupçonner cet acte de simonie et le lendemain il rendit la chapelle à l'abbé. Il ne voulut emporter avec lui que ce qui était indispensable pour le voyage[2].

Il prit alors congé de l'abbaye et de ses habitants, car il avait hâte de regagner sa chère solitude.

Mais les lettres qu'il écrivit dans la suite à Hugues, à ses moines et à Didier, l'abbé du Mont-Cassin, montrent quel souvenir ému lui avait laissé son court passage de quelques semaines dans le monastère bourguignon[3].

1. *Epist.* XI, lib. I. La maladie dont il est ici question paraît différente de celle dont nous avons parlé au chapitre quatrième.

2. *P. L.* CXLV, 878.

3. *Epist.* II, lib. VI, à Hugues. *Epist.* V, lib. VI, aux

En rappelant à plusieurs reprises à l'abbé les promesses qui lui ont été faites de vêtir un pauvre et de célébrer une messe solennelle pour le remercier de ses services, il ose demander que les autres monastères soumis à Cluny s'acquittent de la même dette. Puis il confie à saint Hugues l'éducation de son neveu, le fils d'une de ses sœurs, et le prie de prendre également soin de son corps et de son âme. Que l'image de cet enfant lui rappelle la sienne et ce que l'abbé aura fait au neveu, lui, Damien, le considérera comme fait à lui-même[1]. Cluny est pour lui « le paradis terrestre arrosé des quatre fleuves » et « le champ fertile où se trouvent réunis et le ciel et la terre », « les roses et les lys y répandent leurs parfums suaves ».

« Avec quel charme, écrit-il encore aux clunisiens, votre nom revient constamment sur mes lèvres! Quand je me rappelle vos observances, je conviens qu'elles ne sont pas d'invention humaine, mais qu'elles ont été dictées par l'Esprit-Saint, car les exercices sont si continuels et surtout les offices si prolongés que même au mois d'août, alors que les jours sont les plus longs de l'année, les frères ont à peine une demi-heure pour converser dans le cloître. Le but de cette organisation est, je le suppose, de venir en aide aux faibles qui, étant ainsi toujours occupés, n'ont plus l'occasion de pécher, si ce n'est peut-être par pensée[2]. »

Et, lorsqu'il sentira approcher la mort, qu'il avait toujours appréhendée, il écrira de nouveau

moines de Cluny. *Epist.* XV, lib. II, à Didier, du Mont-Cassin. C'est l'opuscule XXXIV.

1. *Epist.* III, lib. VI.

2. *Epist.* V, lib. VI.

une lettre pressante à Cluny pour solliciter encore les prières des fervents religieux, qu'il appelle des anges. Qu'ils ne l'oublient pas surtout lorsqu'il aura paru devant Dieu[1].

Le retour en Italie se fit par les mêmes chemins qu'il avait suivis pour venir en France. Toutefois, avant de quitter ce pays, le cardinal alla rendre visite à son ami, l'archevêque Hugues de Besançon. L'accueil empressé qu'il reçut se grava dans son cœur comme dans sa mémoire mille détails, qui le frappèrent dans la ville épiscopale.

Il prend plaisir à les énumérer dans une longue lettre qu'il écrira plus tard à son hôte et qui est des plus intéressantes à divers points de vue. « Je vois encore, lui dit-il, ce cloître placé derrière l'abside de l'église et qui vous sert d'habitation. Vous pouvez y vaquer à la prière et à l'étude si loin de tout bruit qu'on se croirait sans peine dans une solitude d'ermites. Je n'ai pas oublié l'autre cloître à droite de l'église où la blanche phalange de vos clercs forme comme un chœur angélique. Là, en effet, comme dans un gymnase d'une Athènes céleste, ils sont instruits dans les divines Écritures, ils étudient avec zèle la vraie philosophie et s'exercent chaque jour à la pratique de la règle....

« Il me souvient aussi que vous faites construire en même temps deux autres collégiales, l'une avec l'église de Sainte-Marie-Madeleine, l'autre, si je ne me trompe, avec celle de Saint-Laurent.... »

« Ce qui m'a plu davantage, je vous l'avoue, c'est que vous m'ayez montré le tombeau que vous vous êtes préparé et qui est tout prêt à vous recevoir. »

1. *Epist.* IV, lib. VI.

Damien loue l'archevêque de cette salutaire pensée d'avoir constamment sous les yeux son tombeau, qui lui rappelle ce qu'il est en réalité : cendre et poussière.

On s'étonnerait à bon droit que la lettre contînt uniquement des éloges. Le rude censeur a comme toujours des restrictions à apporter. Déjà à Besançon il avait fait observer à son ami l'inconvenance qu'il y avait pour les clercs de sa cathédrale à demeurer assis durant la récitation des heures canoniales et même durant l'assistance au saint sacrifice. Il y revient et redit, un peu longuement à notre avis et en étayant ses raisons de multiples textes de l'Écriture, que cette coutume, laquelle, d'ailleurs, n'est pas exclusivement propre à Besançon, est déplorable et qu'il la faut faire disparaître. Tous ceux qui sont bien portants, les laïques et les femmes mêmes, doivent l'abandonner et ne se tenir qu'à genoux ou debout[1].

Il n'est pas impossible que le légat se soit arrêté à Turin et s'y soit entretenu avec l'évêque Cunibert[2], avec le duc Gottfried et son épouse Béatrix[3], et avec la marquise Adélaïde de Suze[4]. Peut-être aussi est-ce à cette époque qu'il faut rapporter le séjour de plus d'une semaine qu'il fit au monastère de Fructuaria[5]. Tous ces incidents retardèrent l'arrivée à Fonte-Avellana, qui n'eut lieu que le 27 octobre 1063. Damien s'était bien promis de revenir chez lui vers le 1er août, mais mal-

1. *Opusc.* XXXIX.
2. *Opusc.* XVIII.
3. *Epist.* XIII, lib. v.
4. *Opusc.* XVIII.
5. *Ibid.*

gré la diligence qu'il y put mettre, le voyage s'était prolongé de trois mois[1].

Les trois lettres qui composent son opuscule dix-huitième sont sans doute de ce temps. A son passage à Turin et dans les environs, il avait été le témoin attristé des débordements du clergé. Il en prit occasion pour écrire à l'évêque Cunibert et à la marquise Adélaïde. Le prélat, qui devait être, en 1075, suspendu de ses fonctions par Grégoire VII, tolérait par excès de faiblesse que ses clercs, à quelque ordre qu'ils appartinssent, prissent femme. Damien, tout en rendant par ailleurs témoignage aux autres qualités et à la science de son clergé et à son austérité personnelle, le lui reprocha avec véhémence comme un danger pernicieux pour la pureté, qui doit distinguer les ecclésiastiques, et comme contraire à l'autorité des canons et au sentiment de tous les Pères[2]. Il le supplie, en faisant à nouveau un éloge éloquent de la chasteté, d'appliquer strictement les décrets de Léon IX. Les hérétiques, en effet, et les mauvais prêtres sont de vrais loups et quiconque néglige, lorsque c'est son devoir, de les corriger est dans une large mesure coupable de leurs fautes.

Le saint a en particulière horreur les malheureuses créatures qui sont la cause et l'occasion de la chute des clercs. Aussi leur dit-il leur fait dans des apostrophes enflammées mais d'un goût parfois douteux. « Et maintenant je m'en prends à vous, beautés corruptrices des clercs, chairs de démon, déchets du ciel, poison des esprits, glaive des âmes, empoisonneuses, race de péché, cause de perdition. C'est

1. *Epist.* V, lib. VI.
2. *Opusc.* XVIII, II.

vous que j'attaque, filles perdues du vieil ennemi, chats-huants, chouettes, oiseaux de nuit, louves, sangsues, qui dites sans cesse : « Viens, viens « donc. » Venez à votre tour et entendez-moi, courtisanes, prostituées, filles de joie, bauges de pourceaux, couches des esprits immondes, nymphes, sirènes, vampires.... Vous êtes pour Satan des victimes destinées au charnier de la mort éternelle. C'est de vous que le démon se repaît comme dans un festin somptueux; il se gorge de l'abondance de vos luxures.... Vous êtes des vases de colère et de fureur réservés pour le jour des vengeances du Seigneur. Tigresses impies dont la gueule sanglante n'est jamais repue que du sang humain. Harpies, qui arrachez à l'autel du Seigneur ceux qui se préparent au sacrifice et qui dévorez ceux qui allaient offrir l'oblation à Dieu. Lionnes, vraiment dignes de ce nom qui, à la façon des fauves, relevez vos crinières, qui happez au passage les imprudents et les menez, par vos embrassements impurs, dans la voie de la perdition et de la mort. Sirènes et charybdes qui, par la suavité de vos chants séducteurs..., conduisez aux naufrages. Vipères en furie qui, par l'impatiente ardeur de vos débauches, décapitez, en la personne de vos amants, le Christ, tête du clergé[1]. »

Ce que Damien disait à Cunibert, il le répète à Adélaïde qui, depuis la mort de son mari, avait la haute juridiction sur le pays; il l'exhorte en même temps à la pratique de la justice et à la piété envers les églises, en particulier envers le monastère de Fructuaria dont il lui fait un grand éloge[2].

1. *Opusc.* XVIII, cap. VII.
2. *Ibid.*, III.

La lettre au cardinal Pierre essaie de le convaincre, par de multiples raisons et arguments et par une accumulation de textes bibliques, qu'il peut et doit par ses prières et sa vie vertueuse favoriser la chasteté et anéantir l'incontinence des clercs[1].

C'est aussi après son retour de Cluny qu'il fit parvenir à Alexandre II une lettre importante où il éclairait un point du droit canonique obscurci par quelques-uns relativement à l'acquisition des bénéfices. Il s'était arrêté, nous l'avons vu, chez le duc Gottfried et il y avait entendu deux des chapelains de ce prince, un Vénitien du nom de Jean et un Allemand appelé Tudetchin, soutenir avec obstination qu'il n'y avait pas simonie à acheter du roi ou de quelque autre prince la dignité épiscopale à la condition qu'on ne payât rien pour la consécration. On achetait, d'après eux, non pas le sacerdoce ni l'église à laquelle était attaché le bénéfice, mais seulement les revenus du bénéfice et leur jouissance. Le saint n'a pas de peine à prouver que c'est là une illusion et une ineptie. Ne serait-il pas plaisant, en effet, d'admettre qu'un homme puisse être divisé en deux personnes distinctes dont l'une jouisse des biens temporels et l'autre remplisse les fonctions spirituelles, dont l'une soit « un Sardanapale attablé à de bons festins », l'autre, un apôtre occupé au gouvernement des âmes[2]?

Damien avait raison, mais les clercs scandaleux qu'il poursuivait de ses invectives ne se tenaient pas pour battus. Ils allaient bientôt le contraindre à de nouveaux combats.

1. *Ibid.*, I.
2. *Epist.* XIII, lib. I.

CHAPITRE IX

RAPPORTS DE DAMIEN AVEC ALEXANDRE II ET HILDEBRAND. LÉGATION A FLORENCE.

En même temps qu'Alexandre II tenait à Rome le synode dont nous avons parlé au chapitre précédent à propos de saint Hugues de Cluny, Cadaloüs en avait assemblé un à Parme, puis il avait repris les armes. Les mécontents qu'avait froissés l'attitude énergique du nouveau pontife, évêques simoniaques de Lombardie, membres de la noblesse romaine toujours impatients du joug, nicolaïtes de tous rangs que Damien appelait volontiers Cadaloïtes et qui souhaitaient d'autant plus ardemment l'avènement de l'antipape qu'ils espéraient pour eux-mêmes plus de liberté, tous s'étaient rangés de son côté. Il se dirigea une fois encore sur Rome dans le courant de mai, gagna à sa cause, par une nouvelle distribution d'argent, une notable portion du peuple et, grâce à la complicité d'un ennemi déclaré d'Alexandre, Cencius, fils de l'ancien préfet de la ville, réussit à s'emparer du fort Saint-Ange. Enfermé dans la citadelle, il y tint tête pendant de longs mois aux forces réunies des Normands et du duc Gottfried qui, dans des escarmouches

fréquentes, perdirent un grand nombre de leurs soldats.

Damien apprit en France ces événements qui menaçaient de prolonger indéfiniment le schisme. N'écoutant que son désir de la paix et son zèle pour l'Église, mais imparfaitement renseigné par ailleurs sur la réalité des faits, il écrivit à Hannon, qu'il regardait à bon droit, surtout depuis le synode d'Augsbourg, comme le partisan convaincu d'Alexandre et qu'il savait pour lors en grand crédit à la cour.

Croyant à tort la situation du pape vraiment compromise, il demandait à l'archevêque de Cologne de réunir à nouveau un concile, qui trancherait, cette fois définitivement, entre Alexandre et Cadaloüs. Lui rappelant l'incident de Kaiserwerth et le comparant au grand prêtre Joad, il le louait d'avoir sauvé l'enfant royal maintenant entre ses mains, affermi l'Empire, garanti à son pupille l'héritage paternel et par sa prudence consolidé les intérêts de l'Église en abattant la bête écumante de Parme et en restituant à son véritable détenteur la dignité du siège apostolique. Mais l'œuvre commencée demandait d'être achevée sous peine de s'écrouler. Il importait surtout de réduire à néant les tentatives adultères de Cadaloüs, « ce perturbateur de la sainte Église, ce destructeur de la discipline ecclésiastique, cet ennemi du genre humain, cette racine du péché, ce précurseur du diable, cet apôtre de l'Antéchrist, ce fils de Bélial... qui empoisonne les gens par la puauteur de son argent et trouble grandement par sa perfidie la foi vacillante d'un grand nombre.... » L'Église entière souffre à cause de ce membre pourri de Satan et le peuple chrétien reste plongé dans l'erreur. Un

concile général pourrait seul déraciner les épines de ce pernicieux scandale. Qu'Hannon veuille bien fixer, si la chose est possible, un rendez-vous à Damien afin que celui-ci lui expose ses plans de vive voix ; que, dans tous les cas, il combatte l'antipape sans merci[1]. La lettre est de septembre ou octobre 1063.

Et, comme le bruit courait que le duc Gottfried était entré en pourparlers avec l'antipape, Damien l'engage aussi à revenir promptement à l'obéissance d'Alexandre : « J'ai ouï dire naguère de vous des choses qui m'ont attristé et ont transpercé mon âme de douleur. Aussi ne puis-je vous adresser les éloges que d'ordinaire vous méritez. Vous êtes, en effet, en rapports avec Cadaloüs que l'Église entière, vous ne l'ignorez pourtant pas, a vomi de son sein comme un poison mortel, qu'elle a rejeté loin d'elle comme on sépare du corps un membre putride (Damien poursuit par une comparaison plus triviale que l'on ne peut traduire).... Sont-ce là les fruits des aumônes que vous répandiez avec tant de générosité durant le carême ?... Dis-moi, homme magnifique, si quelqu'un avait tenté de violer ton honneur conjugal, qui donc de ta famille oserait se lier d'amitié avec ce malfaiteur ?... Et comment alors, oses-tu communiquer avec celui qui n'a pas craint d'attenter à la vertu de l'épouse du Christ, la sainte Église ?... Réfléchis donc à ces reproches et à d'autres semblables que l'on pourrait t'adresser. Romps le lien d'une amitié mortelle. Confesse devant tous que tu as péché et rentre en grâce au

1. *Epist.* VI, lib. IX. Cette lettre fut écrite à la hâte, comme le dit Damien.

plus tôt avec le siège apostolique dont tu es le glorieux fils.... Que ce que j'ai dit ne provoque pas des sentiments de haine, mais te soit une médecine salutaire[1]. »

Le saint avait écrit ces deux lettres de son propre chef et sans prendre conseil du pape ni d'Hildebrand. La première était une faute, car pourquoi réclamer une nouvelle décision en faveur d'Alexandre alors que ses droits avaient été déjà solennellement reconnus ? N'était-ce pas remettre ainsi tout en question ? Pourquoi de nouveau immiscer inutilement le roi de Germanie et son conseiller dans les affaires du Saint-Siège et lui donner par là une part trop prépondérante et dangereuse dans les élections papales ? En outre, la cause du vrai pape s'affermissait chaque jour davantage alors que celle de Cadaloüs déclinait et devenait plus critique et que ses partisans l'abandonnaient maintenant que sa bourse était vide et qu'il était impuissant à satisfaire désormais leur avarice. Cencius le tenait même captif à Rome et ne le laissait libre de se retirer à Berceto, sur les limites de son diocèse de Parme, que contre versement d'une rançon de trois cents livres d'argent.

Les intentions du cardinal ne sauraient être mises en suspicion, et mieux informé il eût peut-être agi d'autre façon. Mais sa démarche imprudente auprès d'Hannon méritait d'être improuvée. Elle le fut. Alexandre et Hildebrand le blâmèrent dans une lettre, qu'ils lui adressèrent à Fonte-Avellana, de les avoir mis, bien contre son gré c'est vrai, mais non moins réellement, dans une impasse fâcheuse.

1. *Epist.* X, lib. VII.

Damien leur fit une réponse commune où perçait un peu d'humeur et d'ironie et à laquelle il joignit une copie de sa lettre à Hannon pour les convaincre qu'elle ne contenait rien qui les pût offenser : « Que la lèpre de Naaman le Syrien couvre mon corps, que je sois frappé de la cécité de Barjésu, si j'ai adressé une autre lettre au seigneur archevêque de Cologne ou si dans celle que voici on a avec mon assentiment ajouté ou retranché une seule syllabe. Jésus et ses saints anges me sont témoins de ma véracité. Si vous jugez que je dois mourir pour avoir écrit cette lettre, je tends le cou, enfoncez le poignard. Du reste, je prie humblement *mon saint Satan* (c'est, on le devine, Hildebrand qu'il désigne ainsi) de ne plus tant sévir contre moi ; que son vénérable orgueil ne m'accable plus de ses coups répétés, mais qu'enfin rassasié il s'adoucisse envers son serviteur. Mes épaules livides n'en peuvent plus, mon dos est couvert de plaies. »

Le pape et Hildebrand l'avaient invité à se rendre à Rome pour de là les accompagner à Mantoue où Hannon, obéissant à ses conseils, avait, à la Noël de 1063, fixé la prochaine réunion. Il s'excuse du voyage à Rome ; il est vieux, en effet, et cela n'irait pas pour lui sans de grosses fatigues, mais il promet de se rendre à Mantoue, ce voyage lui paraissant plus utile.

Dans leur lettre, Alexandre et son chancelier avaient parlé chacun suivant son tempérament, le premier avec bonté, le second avec une certaine rudesse et en insistant sur l'obligation qu'il y avait pour son correspondant de ne se point désintéresser d'affaires si importantes. Damien leur rappelle plaisamment à ce propos le charmant apo-

logue d'Ésope popularisé par notre La Fontaine. « Dans votre message, vous employez des procédés bien différents. L'un, en effet, semble me caresser avec une tendresse toute paternelle, tandis que l'autre me menace en des termes terribles. L'un, comme un soleil, m'illumine de chauds rayons, l'autre souffle sur moi comme un aquilon en furie. Cela me remet en mémoire cette fable : un voyageur cheminait revêtu de la chlamyde. Eurus et le soleil l'aperçurent et ils parièrent entre eux à qui le dépouillerait de son manteau. Le vainqueur recevrait une couronne de laurier vert. Eurus commença. Il souffla de toutes ses forces, il fit se heurter des montagnes de nuages. Mais le voyageur, pour ne pas perdre sa chlamyde, la ramassait et la serrait fortement autour de sa taille. Lorsque le disciple d'Éole épuisé eut désespéré de la victoire, le soleil découvrit sa face d'or et inonda la terre de ses rayons de feu. Bientôt le voyageur énervé par la chaleur excessive et baigné de sueur rejeta sa chlamyde pour ne pas étouffer. Ainsi, conclut Damien, laissant finement deviner à Hildebrand la portée de l'apologue, le vainqueur fut non pas celui qui dans la lutte employa la force et la violence, mais bien celui qui agit avec douceur. » Du reste, il se réserve d'éclaircir plus en détail la question à Mantoue[1].

Le synode eut lieu dans cette ville le 31 mai 1064, mardi de la Pentecôte. Malgré son désir, Damien fut empêché d'y assister. Mais le pape Alexandre y fut présent ainsi qu'Hannon de Cologne au nom du roi Henri, le duc Gottfried, que la lettre de notre saint avait ramené à de meilleurs sentiments, sa

1. *Epist.* XVI, lib. 1.

femme Béatrix, et un grand nombre de prélats et de seigneurs d'Allemagne et d'Italie. Les évêques lombards, en effet, qui étaient les principaux adversaires du pape, n'auraient pu prétexter l'éloignement de la ville choisie pour éviter de s'y trouver. Toutefois l'archevêque Henri de Ravenne, ami de Damien, mais partisan de Cadaloüs, fit défaut.

L'antipape avait été invité, mais il avait posé comme condition à son acceptation qu'il aurait la présidence de l'assemblée, ce à quoi Hannon ne pouvait consentir. Il resta donc à Aqua-Nigra, sur les bords de l'Adda et ce fut son compétiteur qui présida les sessions.

Au début de la première, Hannon fit connaître au pape les accusations de simonie lancées contre lui. Alexandre jura avec serment qu'il n'avait jamais souillé sa conscience de ce crime et que c'était contre sa volonté et en dépit de ses supplications que les cardinaux l'avaient assis sur la chaire de Pierre. On lui reprochait aussi d'avoir fait alliance avec les Normands, ennemis de l'Empire romain. Il s'abstint de répondre sur ce point, se contentant de dire que si le roi venait à Rome, il se convaincrait vite que le pape ne nourrissait aucun mauvais dessein contre lui ni contre l'Empire. Ces explications suffirent. Alexandre fut une nouvelle fois reconnu et solennellement proclamé légitime pontife et Cadaloüs, dont personne n'osa prendre la défense, fut à nouveau déposé.

Le pape retourna à Rome après la fin du concile et gouverna dans une paix relative. Mais Honorius II retiré à Parme n'en persista pas moins à agir en pontife suprême, à en porter les insignes et à délivrer des bulles. Et, si le schisme fut affaibli, il

continua d'exister et d'inspirer parfois encore des craintes. Il devait se prolonger jusqu'à la mort de Cadaloüs survenue à la fin de 1071 ou au commencement de 1072. L'antipape conservait toujours des partisans nombreux surtout parmi l'épiscopat lombard, et, entre autres, l'archevêque de Ravenne, Henri, l'ami de Damien, et celui de Milan, l'inconstant Guy, l'adversaire des Patares.

D'autre part, Hannon, qui n'avait par sa conduite à Mantoue satisfait ni la cour allemande ni Hildebrand et auquel le jeune roi ne pouvait pardonner ses énergiques remontrances, avait été disgracié et remplacé par l'archevêque Adalbert de Brême. Celui-ci, dont les qualités réelles étaient gâtées par une ambition sans frein, avait adopté une politique de bascule, penchant suivant son intérêt personnel tantôt du côté d'Alexandre, tantôt du côté de Cadaloüs. L'antipape, tenu au courant de ces tergiversations, essaya d'en tirer profit et il envoya en Allemagne l'habile mais peu scrupuleux Benzo, évêque d'Albe, afin d'y décider le roi qui, le 29 mars 1065, venait d'atteindre sa majorité, à venir à son secours en emmenant avec lui une armée en Italie.

Le péril aurait pu de nouveau devenir sérieux. Damien le comprit et oubliant, pour ne voir que l'intérêt de l'Église, les reproches que lui avait valus précédemment sa démarche auprès d'Hannon, il écrivit, et cette fois encore sans en prévenir Alexandre ni Hildebrand, une admirable lettre à Henri IV pour l'engager à se rapprocher du vrai pape. C'était, croyait-il, l'unique moyen d'éviter de nouveaux conflits entre les partisans de l'antipape et ceux d'Alexandre II.

Il rappelait au prince qu'il avait le devoir de défendre l'Église et qu'il devait agir malgré sa jeunesse. De nombreux et illustres exemples dans le passé, dans l'histoire sainte et dans l'histoire profane, lui montraient qu'il n'était pas besoin d'attendre l'âge mûr pour prendre la défense de droits lésés. Joas, roi de Juda, était presque un enfant, lorsque de concert avec les prêtres il restaurait le temple à demi détruit, David à peine un adolescent, lorsqu'il combattait contre le géant Goliath, Josias, un adolescent aussi, lorsqu'il chassait du temple du Seigneur les prêtres de Baal avec leurs vases sacrés et qu'il les faisait brûler dans la vallée du Cédron. Annibal n'avait-il pas à neuf ans juré de combattre à mort les Romains ? La cause qu'avait à soutenir Henri, c'est-à-dire la liberté de l'Église, était autrement précieuse et d'importance autrement grande que celle défendue par les rois juifs ou par le Carthaginois. Quelle gloire pour lui si plus tard il pouvait se rendre le témoignage d'avoir, n'étant encore qu'un enfant, relevé l'Église romaine de l'abaissement où il l'avait trouvée ? Qu'il suive donc l'exemple et le zèle de son illustre père et comme ce dernier qu'il aide la Sainte Église à recouvrer sa splendeur. Arius a jadis été renversé par Constantin, que Cadaloüs, cet apôtre de l'Antéchrist, ce fils de Bélial, soit renversé par Henri ; en agissant ainsi, celui-ci méritera de ceindre bientôt la couronne impériale et de triompher de tous ses ennemis[1].

Ce rôle splendide, que le grand cardinal indiquait

1. *Epist.* III, lib. VII. La lettre a été écrite peu après la majorité du prince (29 mars 1065). Il y est, en effet, fait allusion à la cérémonie qui marquait cette journée.

au jeune prince, était trop au-dessus du caractère de ce dernier. L'expédition en Italie réclamée par l'âme damnée de Cadaloüs, Benzo, fut décidée en principe et si on ne lui donna pas suite, ce fut sans doute que l'archevêque de Brême la jugea compromettante pour sa situation auprès d'Henri IV.

Après le concile de Mantoue, Damien adressa au pape son petit traité intitulé : *De la briéveté de la vie des pontifes romains et de la Providence*[1].

C'était une réponse à Alexandre qui lui avait un jour demandé de lui expliquer pourquoi la vie des papes était si courte, aucun d'eux n'ayant encore atteint les années de Pierre. Le cardinal ne voit dans ce fait qu'une raison morale. Dieu, dit-il, permet qu'il en soit ainsi pour inspirer plus fortement aux hommes la crainte de la mort. Témoins en effet de la fragilité humaine dans celui qui est le premier d'entre eux et le plus élevé en dignité, ils tremblent pour eux-mêmes. Toutes les branches de ce grand arbre qu'est le genre humain sont efficacement secouées en voyant combien facilement la cime la plus haute est tranchée par la mort. La mort des rois paraît plus inaperçue et frappe moins les imaginations parce qu'ils sont plus nombreux dans le monde.

Nous avons vu précédemment avec quelle insistance Damien avait supplié, mais en vain, Nicolas II de lui permettre d'abdiquer toutes ses dignités et de se retirer dans son désert. Il revint à la charge auprès d'Alexandre II maintenant que le schisme de Cadaloüs était, sinon complètement étouffé, du moins très affaibli.

1. *Opusc.* XXIII.

Certains historiens ont insinué que ce désir de quitter Rome et d'échapper aux responsabilités de sa charge lui avait été inspiré par des motifs mesquins de jalousie à l'égard du chancelier Hildebrand. Non, c'est mal connaître le caractère de ces deux personnages. Sans doute Damien n'approuvait pas tous les actes de son ami. Cela provenait surtout de la diversité de leur tempérament, du contraste de leur nature, de la conception différente qu'ils avaient des moyens de combat dans la poursuite d'un même but. Comme l'a fort bien remarqué le cardinal Capecelatro, l'un, Hildebrand, était avant tout un homme de raison et il en avait la fermeté, l'autre, Damien, surtout un homme de cœur, et il en avait parfois l'inconstance. Celui-ci était par moments enclin au découragement, tandis que celui-là restait indomptable dans l'adversité.

Il y eut, à n'en pas douter, entre ces deux combatifs et ces deux saints des périodes de dissentiments et de malentendus parfois aigus peut-être, et les lettres de Damien en portent quelque trace, mais cela ne nous autorise pas à supposer que jamais la jalousie ou d'autres sentiments bas soient entrés dans l'âme de notre saint qui jusqu'au bout fut l'ami et l'ami très cher d'Hildebrand. Quelle est donc l'amitié humaine qui n'ait jamais connu de heurts, de conflits d'idées et d'appréciations, d'oppositions de sentiments ? Basile et Grégoire de Nazianze, ces deux types classiques de l'affection chrétienne, échangèrent parfois des paroles assez vives et se plaignirent amèrement l'un de l'autre. Il n'est point prouvé par l'expérience que le rapprochement des âmes soit condi-

tionné par la conformité totale des natures et des idées. C'est le contraire qui serait plutôt vrai.

D'ailleurs l'éloge d'Hildebrand se rencontre souvent sous la plume de son ami. Une fois entre autres celui-ci faisant allusion aux dehors un peu frustes du chancelier le compare en vers au tigre qui, malgré sa taille, atteint dans sa course la rapidité de la flèche, au marteau qui, bien que vil métal, sert à façonner tous les autres métaux. De même Hildebrand, malgré l'exiguité de sa stature, domine tout et est redouté de chacun.

Les raisons que Damien alléguait pour regagner Fonte-Avellana étaient de nature toute différente. Comme il nous l'a dit lui-même, il souhaitait le repos à cause de son âge avancé et des infirmités que lui avaient values les fièvres de Rome, de la corruption du monde au milieu duquel il était contraint de vivre, des dangers que pouvait courir sa piété hors de son monastère, qu'il regrettait toujours dès qu'il en était séparé : « Je vous le demande, au nom de la clémence divine, ne retardez pas plus longtemps d'ordonner mon successeur et d'enlever de mes mains la charrue, qui laboure un sol de sable. Aujourd'hui, quiconque souhaite suivre le sentier de la pureté et de l'innocence, ne peut garder le gouvernement d'une Église, car à peu près tous les hommes sont entraînés la tête la première sur les pentes du vice ou emportés comme des coursiers indomptés et écumants dans le champ de leurs voluptés. La venue de l'Antéchrist est proche. »

Et il ajoutait malicieusement que même ses conversations avec le pape et Hildebrand n'étaient pas pour lui exemptes de péril, qu'elles étaient

préjudiciables à son âme et qu'en conscience il les devait donc éviter et pour cela fuir loin de la cour pontificale. « Il y eut un temps, mais ce temps n'est plus, où l'on savait être retenu, où l'on savait conserver une pudeur modeste, une autorité digne du caractère sacerdotal. Maintenant, pour n'accuser que moi seul, vous pouvez constater vous-même que, dès que je parais devant vous, ce ne sont aussitôt que traits caustiques, facéties, plaisanteries, badinages, questions sans fin, verbiages, paroles inutiles, qui font de nous, non plus des prêtres, mais des parleurs, des rhéteurs ou, ce qui est plus indécent, des scurriles, des bouffons. Peu à peu les charmes et les coquetteries de la conversation énervent la vigueur naturelle des âmes, des rires perpétuels et des amusements inconvenants prennent la place de la gravité, qui sied à notre dignité[1]. »

Alexandre pris de compassion penchait à accorder au vieillard le repos désiré et, semblait-il, bien gagné. Mais Hildebrand persistait à n'y pas consentir, ne comprenant guère avec sa nature ardente et inflexible qu'on se put reposer en ce monde et il menaçait Damien d'une pénitence de cent ans. Celui-ci accepta la pénitence et se démit. Mais il souffrait.

Arrivé à Fonte-Avellana, il déchargea le trop plein de son cœur dans une lettre « au très aimé pontife et à Hildebrand, verge d'Assur ».

Après s'être plaint de n'avoir pas reçu de nouvelles de Rome, il ajoutait : « Je bénis la dispense que m'a accordée le Tout-Puissant. Naguère, pour

1. *Opusc.* XX, cap. VII.

me rendre auprès de vous, j'ai gravi les abrupts sommets des Alpes, pliant sous le poids de deux évêchés, l'un à gouverner (celui d'Ostie), l'autre à visiter (celui de Gubbio); mais bientôt soulagé de ces fardeaux, j'ai regagné, libre enfin, ma chère solitude, comme un fugitif.... J'ai parfaitement agi, lorsque j'ai voulu renoncer à mes fonctions ecclésiastiques, en vous les restituant à vous qui êtes les représentants de l'Église romaine, à laquelle elles appartiennent en droit. Mais je veux publier que pour cette restitution vous m'avez imposé une pénitence de cent ans, qui est conforme à ce qu'ont établi les règles monastiques. Si cette pénitence vous paraît trop légère, vous pouvez y ajouter. Condamnez-moi aussi, si cela vous plaît, aux fers et au cachot. La réclusion et le silence ne peuvent que convenir à qui a tant voyagé et abusé de sa liberté. Mais peut-être, ce doux tyran (le chancelier), qui m'a toujours montré une compassion néronienne, qui me caressait en me souffletant, qui me passait sur le visage sa serre d'aigle, va-t-il dire en gourmandant : « Voyez donc, il cherche une cachette « sûre, et, sous couleur de pénitence, il veut fuir « Rome; il s'ingénie à se procurer en désobéissant le « repos et, tandis que les autres se précipitent au « combat, lui est en quête de frais ombrages. » Mais moi je fais à mon saint Satan la réponse que les fils de Ruben et de Gad adressèrent à leur conducteur, Moïse : « Nous courrons armés et prêts à toutes les batailles à la tête des fils d'Israël, jusqu'à ce que nous les ayions conduits aux lieux où ils doivent s'établir ; nous ne retournerons pas dans nos maisons jusqu'à ce que les enfants d'Israël soient entrés en possession de leur héritage. » De la même

façon pour vous accompagner je prends les armes, mais puisque, le Christ aidant, vous êtes revenus victorieux des combats, je me retire dans mon désert[1]. »

Et, pour bien prouver que c'était sagesse de sa part d'avoir abdiqué, il traçait de lui-même ce lamentable portrait. « Mes yeux se voilent, les larmes en coulent toujours plus abondantes, les rides sillonnent mon visage, toutes mes dents tombent, ma mâchoire est une ruine. Ma tête à peine grisonnante jusqu'ici est maintenant d'une blancheur de neige. J'ai la voix rauque. Mes forces s'en vont. Une seule chose, ô honte ! me reste encore dans ma vieillesse : toute une lignée de vices[2]. »

A Fonte-Avellana, Damien reprit sa vie d'austérités et de mortifications. Il avait, pensait-il, à effacer par la pénitence les souillures contractées au cours de ses missions dans la société des hommes. C'est dans ce but qu'il s'enferma dans une étroite cellule, véritable prison, où il se mit au régime du jeûne quotidien, ne se nourrissant que de pain grossier et ne buvant que de l'eau puisée le jour précédent. Il n'épargna pas plus alors qu'au temps de sa pleine vigueur les coups de discipline à son corps amaigri et desséché par l'âge et les fatigues. Il portait toujours plusieurs ceintures ou chaînes de fer et occupait son temps au chant des psaumes, à la méditation et à la lecture. Il profita aussi de ses loisirs pour dicter à quelqu'un de ses moines sa règle ou plus exactement les détails de

1. *Opusc.* XX, cap. I.
2. *Ibid.*, cap. V.

la vie telle qu'on la menait dans son ermitage. Son biographe remarque que par humilité il prenait son pain dans le même plat, qui servait à laver les pieds des pauvres, et qu'il dormait sur une claie de jonc jetée sur le sol nu. Lorsqu'il assistait au chapitre des frères, après leur avoir adressé ses exhortations, il se levait et s'accusait publiquement de ses fautes comme un simple religieux, il prenait la discipline et s'en frappait des deux mains. On le vit pendant quarante jours n'absorber aucune nourriture cuite et se contenter de fruits et d'herbes crues[1].

De tous côtés on venait le poursuivre jusque dans sa solitude retirée afin de prendre ses conseils dans les affaires les plus diverses.

Alexandre II, qui n'avait qu'à regret consenti à se séparer de lui, ne pouvait lui non plus rester privé de ses conseils. Il se plaignit affectueusement au saint de ce qu'il se laissait absorber par la contemplation et l'oubliait; il lui demanda de lui écrire souvent.

Damien obéit et en profita pour dire ici encore avec sa franchise ordinaire sa façon de voir sur deux abus, qui régnaient alors à la cour de Rome.

Le premier est qu'on insérait les anathèmes et les formules comminatoires dans presque toutes les décrétales, le second, qu'on empêchait clercs et laïques de reprendre les excès de leurs évêques. Multiplier sans raison les anathèmes, c'était exposer le salut de bien des gens, qui les ignoraient, et faire que des fautes légères étaient souvent punies plus sévèrement que des fautes considérables. Les

1 *Vita Damiani*, cap. XVIII.

prédécesseurs d'Alexandre, et saint Grégoire en particulier, ne fulminaient l'anathème que contre des péchés ruinant la foi. Damien conseille au pape de les imiter et de substituer à l'avenir à la clause inscrite dans les bulles une autre peine.

C'est un abus aussi de supposer qu'il n'est jamais permis aux ouailles d'accuser leurs évêques à un tribunal supérieur. Le tolérer, ce serait engager un évêque à vivre à sa fantaisie et parfois en tyran. Et que les prélats n'objectent pas qu'ils sont soustraits par leur dignité aux réprimandes et aux accusations de leurs subordonnés. L'Évangile, en effet, prescrit en termes généraux sans par conséquent placer les évêques dans une catégorie d'exception, qu'il faut déférer à l'Église les fautes de ses frères quand, après avoir été repris en particulier, ils ne s'amendent pas. Qu'ils subissent donc la loi commune, leur humilité a tout à y gagner[1].

Un des vices que Damien avait constaté être le plus répandu parmi les clercs était l'avarice. Il profita des loisirs de sa solitude pour exhorter les cardinaux à le combattre avec force, parce que, d'après lui, il était la source de la plupart des désordres et des malheurs de l'Église.

« On se livre à la guerre pour mieux l'apprendre et, quand on en sait les règles, on les enseigne aux autres pendant la paix. Dans ce conflit, qui agitait le siège de Pierre, moi aussi j'ai combattu et maintenant que j'ai quitté la livrée militaire, je vais vous dire ce que j'ai appris. Parmi tous ces duels de vices, qui s'entrechoquent, parmi ces grêles de flèches, qui tombent si serrées comme

1. *Epist.* XII, lib. I.

dans un orage, il est un trait auquel surtout il faut opposer son bouclier, c'est l'avarice. Veillez-y avec soin, c'est elle surtout qui doit vous tenir en haleine, car les blessures qu'elle inflige à ses victimes sont mortelles[1]. »

Le pieux solitaire montre que si les ecclésiastiques haut placés comme les laïques thésaurisent, c'est pour subvenir non aux besoins de la nature, mais au luxe des tables, des ameublements et des habits :

« A quoi s'occupent-ils et que recherchent-ils ceux-là qui devraient par vocation s'adonner au soulagement des pauvres et au relèvement des miséreux ? Ils chargent leurs tables de plats, ainsi que des tours; leur mets abondants fleurent les épices de l'Inde ; dans leurs vases de cristal brille l'or des vins mêlés de miel. On comprend pourquoi ils souhaitent de s'enrichir. Il leur faut dans leurs appartements des tentures merveilleusement tissées et brodées ; à eux-mêmes il faut des colliers d'or... Toutes ces richesses, tout ce luxe coûtent à leurs maîtres selon le mot vulgaire « les yeux de la tête ». Et pourtant à quoi bon toutes ces magnificences, puisqu'elles ne servent qu'au plaisir des yeux et qu'elles ne peuvent encore assouvir par leur beauté ceux qui les possèdent.... Mais voici qui est plus fort et qui voisine la démence, pour leurs lits mêmes ils prodiguent de folles dépenses ; il le leur faut plus orné que le Saint des Saints, plus beau et plus riche que l'autel du pape lui-même. N'est-il pas absurde d'employer tant d'or à décorer une couche ne servant qu'à reposer une

1. *Opusc.* XXXIII, Prolog. et cap. 1.

chair, qui se corrompra un jour, surtout si l'on songe à cet autel de la croix sur lequel le Seigneur, hostie vivante, s'est immolé ? Et voilà comment ces cardinaux dont le rôle est d'enseigner la sobriété sont devenus à la fois les plus prodigues et les plus avares de richesses.... La pourpre du murex ne vaut plus rien pour leurs palais, il leur faut des manteaux faits de pourpre d'outre-mer, car elle est d'un bien plus grand prix. Le plumage des oiseaux et la toison des brebis sont pour eux sans valeur, il leur faut des peaux de martres, de zibelines et de renards[1]. »

Ailleurs encore, le rude censeur flagelle le luxe de la table, qui était alors un des péchés mignons des cardinaux et des évêques : « Chaque jour ce sont des festins royaux et de grands apparâts pour des banquets de mariage. Ce qui aurait dû servir à nourrir les indigents est distribué à des convives portant la robe blanche ornée de pourpre. A ces tables de l'évêque auxquelles auraient dû s'asseoir les pauvres, ce sont des étrangers qui affluent. Ces tables sont abondamment pourvues, mais ceux à qui toutes ces choses appartiennent de droit en sont exclus et meurent de faim. »

L'Église de Gubbio dont l'administration avait été jadis confiée à Damien était alors plongée dans le trouble. Le solitaire de Fonte-Avellana s'en plaignit aussi à Alexandre. Il ne rend certes pas le pontife responsable de ces désordres, mais bien la multitude de ses propres péchés. Il ose pourtant demander si c'est là la récompense qu'il était en droit d'attendre de ses services envers la papauté

1. *Opusc.* XXXIII, cap. VI.

et plus particulièrement envers Alexandre dont il a toujours été le champion infatigable, dont il a attaqué et mordu les ennemis par sa parole et ses écrits, dont il a exalté la personne autant qu'il était en lui. Que le pape examine et pèse tout ce qu'il a enduré pour lui, s'il ne veut pas qu'il fasse éclater sa juste douleur. Ces plaintes, il ne les a encore adressées qu'à lui mais, si on ne lui donne pas satisfaction, il parlera haut et sans égard pour la réputation du pontife. Il prie également ce dernier de lever l'excommunication, qu'il avait portée contre le malheureux archevêque de Ravenne afin que tout un peuple n'ait pas à souffrir de la faute d'un seul[1].

En mars 1066, Damien, de nouveau invité par son ami Didier à l'occasion de la pose de la première pierre de la nouvelle église du Mont-Cassin, se rendit à la célèbre abbaye; il y passa vingt jours et y guérit plusieurs ouvriers possédés du démon[2].

Si le saint s'était flatté de ne plus désormais quitter sa solitude pour s'occuper d'affaires publiques, lesquelles, prétendait-il, lui rendaient l'esprit aussi dur qu'un caillou, il s'était étrangement trompé. Il devait encore se présenter des circonstances graves où sa présence serait jugée nécessaire et, comme il s'agissait du bien de l'Église, on était sûr qu'il n'hésiterait pas à sacrifier son repos pour obéir aux ordres du pape, quitte à grommeler un peu par habitude contre ces dérangements intempestifs.

1. *Epist.* XIV, lib. I.
2. *Vita Damiani*, cap. XX.

Alexandre, en effet, lui confia bientôt une nouvelle légation : il l'envoya à Florence à la fin de 1066 ou au début de 1067. Un conflit des plus violents s'y était élevé entre le successeur de Nicolas II sur le siège épiscopal de cette ville, l'évêque Pierre de Pavie, et les moines vallombrosains de Saint-Salvi hors-les-murs. Ceux-ci ayant à leur tête leur fondateur, saint Jean Gualbert, accusaient Pierre de simonie et défendaient aux fidèles de recevoir les sacrements de ses mains et de celles des prêtres ordonnés par lui[1].

Deux partis s'étaient formés parmi le peuple; les uns soutenaient l'évêque, les autres partageaient les griefs des moines[2]. D'où la mission nouvelle de Damien; elle avait pour but d'apaiser ces querelles devenues surtout aiguës depuis qu'un groupe de gens armés s'étaient livrés, d'aucuns disaient à l'instigation du prélat, à des voies de fait et à des cruautés contre les moines de Saint-Salvi dont ils avaient même incendié le monastère.

A son arrivée à Florence, le cardinal prit nettement parti contre les vallombrosains : il déclara valides d'après le droit canonique les sacrements conférés par les prêtres, eussent-ils été ordonnés simoniaquement, et blâma le peuple et les moines d'avoir accusé leur évêque sans attendre la décision juridique du synode annuel auquel il appartenait de se prononcer.

Les Florentins s'étaient bercés de l'espoir que le légat se rangerait de leur côté. Déçus, ils ameutèrent le peuple contre lui et, parce qu'il semblait

1. *Bertholdi annales*, dans Pertz, MG. SS, V, 273 ad ann. 1067.

2. *Vita S. Gualberti*, *AA. SS. Bolland*, t. III, jul. 357.

favoriser le crime de simonie chez d'autres, ils ne craignirent pas de lui reprocher d'être lui-même un simoniaque. Accusation pour le moins étrange visant un homme dont toute la vie s'était usée à combattre un tel vice. La passion, surtout celle des foules, est aveugle. Ils refusèrent d'écouter davantage ses paroles de conciliation et force lui fut de quitter Florence sans avoir rien tranché.

De retour à Fonte-Avellana, il chercha à se justifier selon son habitude dans une lettre énergique, qu'il envoya aux habitants de la ville en révolte[1].

Il leur rappelle qu'il avait été récemment chez eux pour calmer les esprits et y ramener la concorde en faisant tomber certains préjugés. Dans l'espérance d'être mieux écouté, il leur redit par écrit ce qu'il leur avait déjà dit de vive voix. Et tout d'abord pour se disculper de l'accusation maligne de simonie lancée contre lui, il anathématise et condamne ce crime comme la première des hérésies, comme une production de l'enfer. Mais, parce que, dit-il, l'Église possède la plénitude de la grâce, il est contraint d'avouer que les prêtres indignes eux-mêmes administrent validement les sacrements. Ce n'est d'ailleurs pas une doctrine qui lui soit personnelle, elle est appuyée sur l'Ancien et le Nouveau Testament, elle est celle de tous les Pères, ainsi qu'il l'a précédemment prouvé dans son *Liber Gratissimus*. Et plusieurs décrets récents des pontifes romains l'ont formellement enseignée.

Il reproche ensuite au peuple de s'être divisé au sujet de son évêque et de l'avoir condamné sans un examen préalable si indispensable en pareille

1. *Opusc.* XXX.

occurrence. On court le risque, en effet, de commettre une erreur regrettable. Le synode annuel n'est d'ailleurs pas éloigné et le Saint-Siège se tient toujours prêt à recevoir les plaintes qui peuvent être fondées. Si donc quelqu'un croit avoir de justes griefs contre l'évêque, qu'il recoure à Rome.

Puis Damien s'adresse à ses frères, les moines. Ce sont ceux qui ont fait naître ces dissensions. Ils prétendaient, en effet, que de tels évêques simoniaques ne pouvaient consacrer le saint chrême, ni dédier des églises, ni faire des ordinations, ni célébrer la messe. Et ils ont soutenu leurs dires avec une impudence telle que en trois paroisses ils ont obligé à baptiser des catéchumènes sans onction de chrême. Mais jamais hérésiarque n'a eu pareille audace de séparer le chrême du baptême. Quelques-uns, il est vrai, ont agi différemment et ils ont emprunté le chrême à une église voisine, mais en cela ils ont commis un adultère et un sacrilège.

Le cardinal leur reproche encore d'être cause par leur obstination que plusieurs milliers de personnes, trompées par leurs vaines maximes, sont mortes sans avoir reçu le corps et le sang du Seigneur, et d'affecter de ne pas vouloir entrer dans certaines églises ni même de les saluer sous le soupçon qu'elles ont été consacrées par des évêques indignes. Dans leur arrogance ils refusent d'accepter les décisions du Saint-Siège, qui n'a point convaincu l'évêque de simonie et par là ils prétendent être plus saints que saint Paul, qui ne refusait pas d'en appeler au tribunal de Néron. Damien se moque agréablement de ce qu'ils veulent être plus justes et plus sages que le pape, que le roi, que l'archevêque. C'est une mauvaise sagesse que celle

qui se laisse envelopper par les nuages de l'erreur. L'exemple des Novatiens et des Lucifériens le prouve surabondamment. Ces hérétiques trop zélés se vantaient aussi d'être de fermes défenseurs de la justice; l'Église n'a vu en eux que des ennemis. Semblables aux grenouilles des marais ils coassaient à tort et à travers, ils jetaient la confusion partout. De même, les intentions de Jean Gualbert et de ses disciples étaient sans nul doute à l'abri de tout reproche; il n'en était pas ainsi de leur façon d'agir qui pouvait facilement les entraîner dans le schisme.

Cette lettre eut en partie l'effet qu'en attendait celui qui l'avait écrite. L'affaire fut portée à Rome au synode pascal de 1067. Les moines de Saint-Salvi s'y présentèrent, mais ils persistèrent dans leurs accusations contre l'évêque et s'offrirent pour prouver leurs allégations à subir l'épreuve du feu, d'après une coutume barbare de l'époque. Le pape Alexandre ne voulut ni déposer l'évêque que soutenaient une grande partie des autres prélats, le duc Gottfried et Damien, ni permettre l'épreuve aux moines, que défendait à peu près seul Hildebrand[1].

Cette indécision ne satisfit personne. Pierre de Pavie en profita pour harceler ses adversaires avec un redoublement d'acrimonie. Son archiprêtre et d'autres clercs, qui s'étaient rangés du côté des moines, furent contraints de se retirer au monastère de Saint-Salvi, aussi appelé Settimo, parce qu'il était situé à sept milles de la ville, et l'effervescence du peuple, en butte aux tracasseries du

1. *Vita Gualberti*, dans *AA. SS. Bolland*, t. III, jul. 358.

prélat et de ses partisans, ne fit que devenir plus bouillante.

Alexandre II s'étant un jour trouvé à Florence, on renouvela auprès de lui l'offre de se soumettre à l'épreuve du feu. Il refusa une seconde fois. Mais la situation s'aggravant de jour en jour, les clercs du parti de l'évêque finirent, pour mettre un terme à ce triste état de choses, par engager eux-mêmes sans son autorisation les moines à affronter l'épreuve.

Il faut lire dans la lettre du clergé et du peuple de Florence au pape intercalée dans la vie de saint Jean Gualbert par son biographe et disciple, André, le récit détaillé et curieux de cet acte mémorable dont l'authenticité est d'ailleurs attestée par d'autres historiens du temps [1]. Le moine choisi était un ancien gardeur d'ânes et de vaches du monastère de Vallombreuse, du nom de Pierre et d'une vertu éprouvée. Il sortit sain et sauf du double bûcher embrasé dressé pour la circonstance et l'évêque ainsi convaincu du crime, qui lui était reproché, fut déposé de sa dignité épiscopale en mars ou avril 1068. Il se fit moine à Pomposa. L'histoire connaît le moine Pierre, devenu plus tard abbé de Piciclo, puis cardinal-évêque d'Albano, et chargé par Grégoire VII de plusieurs missions importantes, sous le nom de saint Pierre Igné.

Damien devant l'évidence du miracle dut sans doute se déclarer avec le pape contre celui qu'il avait jadis défendu et approuver sa condamnation.

1. Dans *AA. SS. Boll.* et dans Migne. *P. L.* CXLVI, 797-803. — *Bertholdi Annales*, *op. cit.*, p. 273. — Le cardinal Didier du Mont-Cassin, dans ses *Dialogi. P. L.* CXLIX, 1010-1013. — Bonitho, *Liber ad amicum*, lib. VIII dans *Monum. Gregor.* 674 sq.

CHAPITRE X

DERNIÈRES LÉGATIONS EN ALLEMAGNE ET A RAVENNE
MORT ET CULTE DU SAINT

Le 13 juillet 1066, Henri IV avait à l'âge de seize ans épousé à Tibur une princesse d'une année plus jeune que lui, à laquelle il était fiancé depuis 1055, Bertha, fille du margrave Odon de Turin et d'Adélaïde de Suze. Ce mariage projeté par l'empereur Henri III dans le dessein de s'allier à une famille puissante du nord de l'Italie, avait été approuvé et favorisé par les grands du royaume dans l'espoir qu'il mettrait fin aux débordements du roi.

Ce jeune prince, en effet, dont l'éducation avait été corrompue, était dès son enfance adonné à la débauche. Les historiens contemporains nous disent qu'à l'époque même de son mariage il avait plusieurs concubines et, qu'en outre, dès qu'il entendait vanter la beauté d'une jeune fille ou d'une jeune femme, il se la faisait amener de force ou bien, accompagné des tristes compagnons de ses plaisirs, il sortait la nuit pour aller assouvir ses instincts de brute. Plusieurs fois ses escapades nocturnes avaient été préjudiciables à sa santé autant qu'à sa dignité, mais ne l'avaient pas guéri

de ses vices. On ne s'étonnera pas que ce débauché fût en même temps un tyran et qu'un contemporain, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, ait vu en lui un digne successeur des Néron et des Julien l'Apostat. Ses caprices seuls inspiraient ses actes publics et privés et il en était venu à ne plus respecter ni loi divine ni loi humaine.

Son alliance avec Bertha n'eut pas les résultats heureux qu'on en avait espérés. Les grâces et les sérieuses qualités morales de cette princesse ne réussirent pas à gagner son cœur. Il ne l'aima jamais sous le prétexte qu'elle lui avait été imposée par les seigneurs et qu'elle n'était pas l'épouse de son choix. Tout en exigeant qu'au dehors elle fût traitée en reine, il vivait en réalité séparé d'elle.

Son aversion s'accrut bientôt à ce point qu'il ne songea plus qu'à trouver un prétexte pour la répudier et il imagina l'ignoble expédient de la faire déshonorer par un de ses jeunes courtisans auquel il garantissait une riche récompense pour prix de son action honteuse. Mais la reine évita le piège qu'on lui tendait. Feignant de répondre aux avances du complice, que son infâme époux avait résolu d'accompagner sous un déguisement pour assister à son déshonneur, elle manœuvra de telle sorte qu'elle réussit à faire bastonner d'importance par ses valets le roi malgré ses cris. Le prince à la suite de cette aventure dut garder le lit pendant un mois. Mais son antipathie pour Bertha ne fit que grandir en même temps que son désir de divorce[1].

En juin 1069, à la Diète de Worms, il s'ouvrit de

1. Sur cette affaire du divorce projeté par Henri cf. le chroniqueur Lambert de Hersfeld. *Annales* dans MG. SS. t. V. ad ann. 1069.

son dessein de rompre avec la reine à un personnage peu scrupuleux, l'archevêque de Mayence, Siegfried. Comme il savait ce prélat en conflit aigu avec les Thuringiens, qui refusaient de lui payer certaines redevances auxquelles il prétendait avoir droit, il lui promit que s'il réussissait à lui faire annuler son mariage, il l'aiderait à récupérer ses décimes, au besoin en employant les armes contre les Thuringiens. L'archevêque accepta de s'employer à cette scandaleuse besogne et tous deux se lièrent par serment.

Le roi alors annonça publiquement aux évêques et aux seigneurs réunis à la Diète que la reine et lui n'étaient pas faits l'un pour l'autre, qu'il voulait la répudier, non certes qu'il eût à se plaindre d'elle ni à lui reprocher aucun crime, mais, en dépit de ses efforts, il n'avait pu s'attacher à elle. Il s'offrait hypocritement, afin de permettre à la reine de contracter, si elle le voulait, un second mariage plus assorti, à prêter le serment qu'il la rendait vierge comme il l'avait reçue.

Cette proposition ne pouvait que paraître à tous les assistants déshonnête et indigne d'un prince et soulever leur répulsion, mais ainsi qu'il arrive d'ordinaire en de pareils cas, personne n'eut la hardiesse de manifester ses sentiments. Siegfried prit alors, autant qu'il le pouvait décemment, le parti du roi. Sur ses conseils on convint qu'une affaire de cette importance devait être soumise à un mûr examen. Il fut donc résolu qu'on en remettrait la décision au prochain synode d'automne, qui se tiendrait à Mayence, la semaine après la Saint-Michel (29 septembre). Tout restant en suspens jusque-là, la séparation provisoire des deux époux fut jugée

nécessaire et la reine envoyée à Lorsch, tandis que Henri s'occupait de repousser une attaque des Thuringiens et des Saxons.

Mais l'astucieux archevêque sentant l'étrangeté de sa conduite essaya de la couvrir en écrivant à Rome une lettre où il présentait l'affaire sous un faux jour, et où il suppliait le pape, « l'oracle divin », de prescrire lui-même ce qui devait être décidé dans une cause aussi importante et aussi compliquée. Les évêques réunis avaient convenu, disait-il, de tenir un concile à Mayence devant lequel devaient comparaître le roi et la reine pour y entendre le jugement définitif.

Mais le pape avait été prévenu de ce qui s'était passé à Worms. Il redoutait non sans raison qu'à la Diète de Mayence le roi n'imposât sa volonté à ses courtisans trop lâches pour lui résister; il ne voulait pas d'autre part condamner directement et sans quelques ménagements le divorce projeté. Il chercha donc un homme qui put avec prudence et fermeté défendre les droits de la justice et éviter un scandale fécond en conséquences fâcheuses. Peut-être Hildebrand, toujours raide et inflexible quand un principe était en cause, eût-il manqué de la souplesse nécessaire en pareille occurrence? Quoi qu'il en soit, il ne fut pas le légat choisi; Alexandre II fit cette fois encore appel au dévouement de Damien. La raison de ce choix peut se chercher dans les rapports qui unissaient le saint à la mère et à la belle-mère du roi, elle est surtout dans les vertus, la prudence, la décision, la renommée et la science canonique du cardinal.

Éloigné des affaires depuis un certain temps déjà et revenu dans sa solitude où il espérait mourir en

paix, le sentiment seul d'un devoir à remplir envers le pape et l'Église put le décider à partir. Il n'hésita donc pas un seul instant dès que la voix de son maître et ami lui eut fait connaître la gravité de la situation et le service qu'il attendait de lui. Il fit si bien qu'il était à Mayence avant le jour fixé pour l'ouverture du concile.

Le roi, de son côté, confiant dans l'issue des débats, accourait en toute hâte vers la ville archiépiscopale. Mais, chemin faisant, il apprend qu'un légat apostolique, qui n'est autre que l'implacable adversaire du vice, l'y attend et qu'il menace son compère Siegfried de l'excommunication à cause de la part prise par lui dans cette criminelle affaire. Effrayé, il veut regagner la Saxe d'où il vient, mais ses amis réussissent à l'en dissuader et il consent à se rendre à Francfort où il mande aux prélats et aux seigneurs de venir l'y joindre à la date indiquée.

Le concile a effectivement lieu à Francfort, mais Damien s'y est aussi transporté. Avec l'autorité que lui donnent sa qualité de légat, sa sainteté reconnue de tous, son âge et son aspect vénérable, il se lève en présence du roi et au milieu de cette foule de prélats et de seigneurs, courtisans sans conscience pour la plupart. Il leur déclare avec son imperturbable franchise et au nom du pape que « le divorce projeté par Henri est chose indécente et coupable, indigne d'un chrétien, à plus forte raison d'un roi. Si les lois humaines et les canons de l'Église ne suffisaient pas pour le retenir, il aurait dû au moins songer à son honneur et à sa réputation, car son exemple ne pouvait manquer d'être pernicieux à tout le peuple chrétien.

Lui qui devait être le juge et le vengeur des crimes, comment s'en faisait-il l'auteur? S'il ne veut pas céder aux conseils, le pape se verra contraint de recourir à la rigueur des peines canoniques et ses mains ne sacreront jamais empereur celui qui aurait, autant qu'il était en lui, trahi la foi chrétienne. »

Les seigneurs convinrent que le pape parlait juste par la bouche de son légat. Ils supplièrent le roi de ne point ternir sa gloire ni entacher sa dignité par une action aussi honteuse. La commettre, ce serait fournir aux parents de la reine outragée une occasion de se révolter contre le royaume et ils le pouvaient, étant données leurs richesses et la force de leurs troupes. Comment supposer, en effet, qu'ils ne vengeraient pas l'affront fait à leur fille?

Le prince plus dépité que convaincu leur déclara que puisque telle était leur pensée bien arrêtée, il se ferait violence et s'essaierait à porter un fardeau auquel il ne pouvait se soustraire. Mais plus aigri que jamais il n'attendit pas l'arrivée de la reine et s'enfuit précipitamment en Saxe. Bertha l'y suivit à petites journées. Leur rencontre à Goslar fut moins froide que par le passé, mais bientôt le roi reprit à son égard son attitude dédaigneuse[1]. Quelques mois plus tard cependant un rapprochement se fit et en août 1071 un fils naquit de leur union. Il mourut après son baptême, mais fut suivi de deux autres fils et d'une fille.

Une fois de plus, l'attitude énergique de l'austère ermite avait fait triompher les droits de l'Église et de la morale chrétienne. Le succès de sa mission

1. *Lamberti Annales*, ad ann. 1069. MG. SS. V, 176.

garantissait à la fois l'honneur de la maison royale et l'autorité du Saint-Siège et raffermissait les rapports d'Alexandre avec les parents de Bertha.

Aucune des lettres du saint ne parle de cette légation en Allemagne, mais elle est attestée par un historien contemporain, Lambert de Hersfeld, auquel nous en avons emprunté le récit. Elle ne comportait en principe que la solution à donner au projet du divorce royal. Mais le séjour du légat en Allemagne eut d'autres résultats heureux relativement à la conduite morale du clergé dont la situation était des plus déplorables.

Après avoir rendu compte de sa mission à Alexandre, Damien rentra à Fonte-Avellana où il demeura en paix durant les deux années suivantes 1070 et 1071. Quelques auteurs veulent qu'il ait assisté aux fêtes splendides que donna en octobre 1071 au Mont-Cassin l'abbé Didier à l'occasion de la consécration par le pape de la basilique de l'abbaye. Mais les arguments invoqués sont des arguments de pure convenance et ne suffisent pas à expliquer pourquoi le chroniqueur du Mont-Cassin, Léon d'Ostie, qui donne la liste détaillée des principaux personnages qui entourèrent le pape à cette cérémonie, ne fait nulle mention du cardinal. Il est plus vraisemblable de supposer que notre saint, malgré l'attachement qu'il avait pour Didier et ses moines, fut empêché de se rendre à la fête.

Une dernière mission l'attendait pourtant encore, qui devait être un admirable couronnement de sa vie apostolique. Il convenait qu'un serviteur si zélé de la sainte Église et du Saint-Siège mourût pour ainsi dire sur la brèche et à l'heure et dans des circonstances où il se dévouait encore pour eux.

Cadaloüs avait disparu dans les derniers mois de 1071 ou au début de 1072, prétendant perpétuel à la tiare et comptant toujours des partisans dévoués dans le clergé de l'Italie du Nord en particulier et parmi eux l'archevêque de Ravenne, Henri, l'ami de Damien. Lui aussi était mort excommunié en janvier 1072 et jusqu'à la fin il avait continué quand même les fonctions épiscopales. Son exemple et ses discours avaient malheureusement entraîné ses ouailles dans le schisme.

Peu de temps après la mort de ce prélat, Alexandre II et son archidiacre touchés de la fausse situation du peuple de Ravenne, résolurent de lui envoyer un légat afin de le réconcilier avec l'Église romaine. Ils ne jugèrent personne plus apte à régler cette épineuse affaire que le prieur de Fonte-Avellana. L'autorité de celui-ci était, en effet, considérable et, de plus, il était enfant de Ravenne. Tout affaissé qu'il fût par l'âge et les infirmités, il n'hésita pas à accepter cette nouvelle mission, qui importait si fort aux intérêts communs de sa mère, l'Église, et de sa patrie. Il partit donc. Ses compatriotes flattés du choix que le pape avait fait de sa personne, lui firent un accueil enthousiaste[1]. La ville accepta humblement les reproches du légat, reconnut sa faute, fit pénitence, fut absoute et, à la joie universelle, relevée de l'excommunication.

Damien ne devait pas survivre longtemps à ce nouveau succès. Sa légation terminée, il reprit le chemin de Rome afin d'en rapporter les détails au pape. Son premier arrêt fut à Faënza, au monastère

1. *Vita Damiani*, cap. XXI. Les détails précis de ce récit ont été amplifiés et dénaturés par plusieurs commentateurs subséquents.

de Santa Maria dei Angeli, hors la ville, aujourd'hui Santa Maria Vecchia. La fièvre l'y saisit. Elle s'accrut de jour en jour durant une semaine. Et dans la nuit qui précédait la fête de la Chaire de Saint-Pierre (22 février 1072) sentant sa fin approcher il ordonna aux moines, qui entouraient sa couche et parmi lesquels se trouvait son futur biographe, Jean de Lodi, de réciter sur-le-champ l'office du jour suivant en entier : il voulait ainsi célébrer ce qu'il pourrait de la fête et mourir ensuite tranquille. Peu après l'achèvement des Laudes, il rendit l'âme à l'âge de soixante-six ans[1]. Son historien a bien soin de noter la curieuse coïncidence de ce trépas avec la fête de la Chaire de Saint-Pierre. Damien n'avait-il pas été un des défenseurs les plus ardents de ce siège apostolique et ne peut-on pas considérer comme une récompense de ses longs services le fait que Dieu le rappelait à lui à une pareille date ?

A peine la nouvelle de sa mort fut-elle connue dans la ville que la population presque entière accourut auprès de sa couche funèbre. Elle appréhendait que les religieux d'un monastère voisin, Gamugno ou Acerata, ne voulussent ravir sa dépouille. Aussi l'église dans laquelle on avait transporté son corps fut-elle envahie, chacun se hâtant, se bousculant même afin de pouvoir approcher, d'offrir selon la coutume des présents et de baiser

1. Les auteurs, qui font mourir Damien en 1080 sous le pontificat de Grégoire VII, ont commis une inexplicable erreur. La chronique de Berthold porte à l'année 1072 : Petrus Damiani, piæ memoriæ cardinalis episcopus, iamdudum mundo crucifixus, migravit ad Dominum VIII Kalend. martii, dans Pertz, *MG. SS.* V. La nécrologie du Mont-Cassin dit à peu près la même chose. *P. L.* CXLIV, 18.

les pieds du saint ou tout au moins les linges, qui avaient servi à l'envelopper.

On prépara entre temps le sépulcre. D'une église éloignée on apporta un vaste cercueil de très belle pierre blanche avec une facilité et une rapidité, qui ne laissèrent pas que d'étonner les manœuvres, on y déposa le corps et on le plaça à l'entrée du chœur au chant de la foule heureuse de le posséder. Il y est resté depuis lors et dès ce moment il fut l'objet d'un culte dans l'église de Faënza.

Le tombeau est orné d'une épitaphe que le cardinal-moine avait lui-même composée en beaux vers élégiaques et qui révèle sa profonde humilité. « Ce que tu es, je le fus; ce que je suis, tu le seras. Ne te fie pas à ces êtres que tu sais devoir périr. Ce sont des fantômes, des riens qui précèdent le vrai, le réel. Des siècles succèdent aux ans qui fuient. En vivant, souviens-toi de la mort, de la sorte tu pourras vivre à jamais. Tout ce qui est aujourd'hui doit passer; ce qui doit demeurer toujours approche. Comme il a vu juste celui qui t'a quitté, ô monde pervers! Car il vaut mieux mourir à toi dans sa chair que de faire périr son âme pour sa chair. Préfère les choses du ciel à celles de la terre, ce qui dure à ce qui tombe. Que ton âme devenue libre retourne à son principe. Que ton esprit gagne les hauteurs, qu'il remonte aux lieux d'où lui est venue la vie, qu'il laisse au-dessous de lui ce qui le retient dans les bas-fonds. De grâce, souviens-toi de moi. Regarde avec piété ces cendres de Pierre. Prie, pleure et dis : Seigneur, épargnez-le![1] »

1. *P. L.* CXLV, col. 968. CCXIII.

Le 13 avril 1354 eut lieu la première élévation du corps par l'abbé de Santa-Maria, Mathieu de Callio. On le déposa dans un nouveau tombeau plus orné[1]. Il y resta jusqu'en 1595 où l'on ouvrit le cercueil pour la seconde fois. Un bras fut détaché du corps demeuré intact jusque-là et exposé avec d'autres reliques à la vénération du peuple. Une nouvelle élévation eut lieu en 1673 en présence du cardinal Rosetta, évêque de Faënza, de l'abbé Denys, d'un grand nombre d'ecclésiastiques, des autorités de la ville et d'une foule nombreuse. En 1778, les reliques furent transférées dans l'ancienne église des Jésuites, en ville, et en 1825 dans la cathédrale. Le 26 septembre 1898 enfin eut lieu une dernière et grandiose translation. Le corps du saint fut déposé dans une chapelle nouvelle qui lui est dédiée.

En 1512, la ville de Faënza étant menacée d'un pillage par les Français fit vœu de célébrer chaque année en grande pompe la fête de plusieurs saints, parmi lesquels Pierre Damien, si Dieu écartait le danger. Elle fut exaucée. Les Français, bien que vainqueurs, épargnèrent les horreurs d'un sac à la ville, qui n'a cessé depuis lors de témoigner une dévotion très grande à son céleste protecteur.

En iconographie, saint Pierre Damien est représenté soit une discipline à la main pour indiquer sa vie d'austérité et la part qu'il prit à la propagation de ce genre de mortification, soit sous les traits d'un solitaire, à la façon de saint Jérôme, soit avec les insignes du cardinalat, bien qu'ils ne fussent pas à son époque ceux qu'ils sont aujour-

1. *Ibid.*, 18-20.

d'hui, ou encore en costume de pèlerin et tenant une bulle ou un diplôme pour exprimer ses diverses légations. Quelquefois aussi on le voit avec une ceinture de fer.

Le souvenir des maux de tête dont il souffrit au début de son séjour à Fonte-Avellana le font invoquer contre les migraines[1].

Nulle part on ne lit qu'il y ait jamais eu de canonisation officielle du grand cardinal-évêque d'Ostie, mais la voix populaire, dès le lendemain de sa mort, l'honora comme un saint. Les moines d'abord et ceux avec lesquels il avait été en relations, notamment ceux du Mont-Cassin et de Cluny, fêtèrent chaque année son anniversaire, firent son office et insérèrent son nom dans leurs martyrologes. La première ville qui suivit l'exemple des religieux fut sa patrie, Ravenne. De là son culte se répandit dans tous les diocèses dépendant de cette métropole. Les plus anciens calendriers de l'Église de Faënza mentionnent son nom au 23 février et beaucoup d'autres villes italiennes admirent également sa fête[2]. Aussi, lorsque le pape Léon XII par décrets des 27 septembre et 1er octobre 1823 étendit son office et sa messe à l'Église universelle avec le titre de docteur et le rite double, ne fit-il que sanctionner un culte rendu de temps immémorial.

1. P. Cahier, S. J., *Caractéristique des Saints*, t. I, p. 199, 385; t. II, p. 678.
2. *P. L.* CXLV, 14-15.

CHAPITRE XI

L'ÉCRIVAIN ET L'HOMME

Au milieu de l'ignorance universelle du XIe siècle, qui succédait au siècle des ténèbres par excellence, au siècle de fer, et qui se ressentait forcément de ce voisinage, Pierre Damien fut un prodige de science.

Théologien avant tout, on ne peut guère lui comparer parmi ses contemporains que le seul Lanfranc, abbé du Bec en Normandie. Sa théologie est surtout biblique comme d'ailleurs celle des autres docteurs de l'Église, ses devanciers, dont il continue glorieusement la tradition. Il suffit de parcourir ses écrits pour admirer sa connaissance étonnante de l'Écriture et son ingéniosité à en exploiter à tout propos les paroles et les faits. Peut-être jugera-t-on qu'il abuse un peu du droit de citation. Sa méthode, comme celle d'un Augustin et d'un Saint Grégoire le Grand, dont il connaissait à fond les œuvres, ne consiste pas, ainsi que l'a remarqué fort justement le cardinal Capecelatro, à traiter en bloc et systématiquement toutes les vérités du dogme, mais celles-là seules qui étaient alors plus attaquées.

De plus, nous l'avons vu en étudiant sa vie, il ne distingue pas entre la théologie proprement spéculative et la morale, il les confond et les aborde l'une ou l'autre suivant les besoins du moment ou suivant les questions qui lui sont posées par ses amis.

Beaucoup de points du dogme sont touchés dans les sermons, qu'il adressait aux moines, au clergé et au peuple, mais là, comme dans ses traités spécialement théologiques : *De la foi catholique* où il explique le mystère de la Sainte-Trinité, de l'*Antilogue contre les juifs* où il prouve à ces derniers par des textes irréfutables de l'Ancien Testament la vérité de la divinité de Jésus-Christ, et de la *Procession du Saint-Esprit contre les Grecs*, tout en exposant et discutant avec abondance et lucidité les vérités dogmatiques, il vise toujours à en tirer des conclusions et des applications morales et pratiques.

Nous n'avons pas à défendre son orthodoxie lorsque dans un de ses sermons pour une dédicace d'église il n'énumère pas moins de douze sacrements. Chacun sait, en effet, que jusqu'au XIIe siècle les écrivains ecclésiastiques ont été imprécis sur le nombre des sacrements et qu'ils ne les distinguaient pas suffisamment des sacramentaux ni même, comme Damien, de certaines cérémonies mystérieuses ou d'observances ecclésiastiques ou encore des divers degrés de la hiérarchie. S'il est possible de prouver l'existence dès le Ve siècle de la doctrine du septénaire sacramentel dans toute l'Église, la première énumération historique des sept sacrements ne se rencontre pourtant qu'au XIIe siècle dans la catéchèse de Saint-Othon de Bamberg

adressée aux Poméraniens récemment convertis[1].

Déjà nous avons dit que la solution que Damien préconisait au sujet des réordinations simoniaques a prévalu dans l'Église.

Il fut amené à donner son avis dans une autre question canonique, qui était alors embrouillée comme à plaisir par les jurisconsultes. Ceux-ci favorisaient les unions entre parents en restreignant au quatrième degré l'empêchement dirimant du mariage. Dans un opuscule intitulé précisément : *Des degrés de parenté*, le prieur de Fonte-Avellana établit par la tradition que les degrés de parenté et d'affinité ne se comptent pas de la même façon d'après les lois civiles et d'après les canons. L'Église veut qu'il y ait empêchement dirimant jusqu'au septième degré. Et lorsque les personnes qui veulent contracter mariage sont dans des degrés inégaux, l'une, par exemple, au sixième, l'autre au septième, le degré le plus proche empêche à son avis le mariage. Ayant soutenu dans son opuscule qu'en comptant les degrés de générations, le nombre des personnes doit toujours excéder d'un celui des générations, il fut contredit et se rétracta dans une petite dissertation qu'il fit à nouveau sur le même sujet[2]. Son opinion relative au mariage défendu jusqu'à la septième génération fut confirmée par les deux conciles de Rome de 1059 tenu sous Nicolas II[3] et de 1065 tenu par Alexandre II[4].

1. Cf. R. P. J. Souben, *Nouvelle Théologie dogmatique*, fasc. VII, *Les Sacrements*, Paris, 1905, p. 10-14.

2. *Opusc.* VIII.

3. Can. 11 de l'encyclique envoyée par Nicolas à toute la chrétienté après le synode, dans Mansi, t. IX, 897.

4. *P. L.* CXLVI, 1379 et 1402.

Tout pénétré qu'il est de la Sainte Écriture, le cardinal d'Ostie n'en est pas un commentateur *ex professo*. Ce n'est qu'à l'occasion qu'il l'interprète et c'est toujours uniquement, comme d'ailleurs ses contemporains, dans le sens allégorique littéral.

Un de ses disciples anonymes a pris la peine d'extraire de ses lettres et de ses sermons, les nombreux passages commentés de l'Ancien Testament et en a formé un recueil intéressant qu'il a dédié à son neveu Damien, abbé du monastère de Nonantule et cardinal[1]. Le même disciple avait fait une semblable compilation pour les livres du Nouveau Testament. Cajetan, le premier éditeur des œuvres de Damien, savait son existence, mais elle avait échappé à ses recherches. Plus heureux, le cardinal Maï l'a retrouvée au XIXe siècle dans deux manuscrits de la Vaticane[2].

Théologien remarquable, notre saint fut aussi un maître en ascétisme. Plus encore qu'un lutteur, en effet, il était par tempérament un contemplatif. Si c'est plus spécialement dans ses Sermons qu'il se révèle tel, il n'est pas difficile de découvrir aussi ce côté de son génie dans ses autres écrits. Il a même condensé sa doctrine sur la contemplation et la vie parfaite dans son opuscule intitulé : *De la perfection des moines*[3]. Là comme dans d'autres opuscules il y a des pages de haute spiritualité que prêtres et fidèles auraient grand profit à lire et à méditer.

Comme hagiographe, Damien a écrit outre les vies de saint Romuald, fondateur des Camaldules, de Saint Odilon, abbé de Cluny, de ses propres

1. *P. L.* CXLV, 985-1184.
2. *Ibid.*, 891-910.
3. *Opusc.* XIII.

disciples : saint Rudolphe et saint Dominique l'Encuirassé, celle de Saint Maur, évêque de Césène au VIIe siècle, bénédictin et neveu du pape Jean IV. Il a également donné les Actes des saintes vierges Flore et Lucille, martyrisées sous Antonin le Pieux.

Le pieux ermite maniait le vers avec aisance, et telle de ses poésies serait certainement goûtée des latinistes. Mais c'est surtout dans ses Lettres que sa physionomie se dessine avec plus de relief. Le premier éditeur a divisé les cent cinquante-huit, qui nous restent, en huit livres selon la qualité des destinataires. Plusieurs toutefois, qui par leur étendue et par l'importance de leur sujet forment de vrais traités, ont été réparties parmi les opuscules.

Cette correspondance considérable suffirait à elle seule à montrer la place prépondérante qu'a occupée Damien parmi ses contemporains. Il est en rapports épistolaires avec la plupart des papes, qui se sont succédé de 1045 à 1072 : Grégoire VI, Clément II, Léon IX, Victor II, Nicolas II et Alexandre II, avec l'antipape Honorius II, avec les principaux cardinaux du temps, surtout avec ses amis, le chancelier Hildebrand et Didier, abbé du Mont-Cassin, avec des archevêques, des évêques, des archiprêtres, des archidiacres, des prêtres, des abbés, des moines, avec l'empereur Henri III, son épouse, l'impératrice Agnès, avec Henri IV, le duc Gottfried de Toscane et sa femme Béatrix, avec ses propres parents et une foule de personnages d'un rang social inférieur.

Toutes ces lettres trahissent une facilité de plume rare à cette époque, une érudition de bon aloi et universelle. La plupart ont encore la valeur d'un

véritable document historique par les détails nombreux et précis qu'elles nous fournissent sur les faits contemporains. Nous ne savons si en dehors de celle de Grégoire VII, il existe de l'époque une correspondance d'une telle importance. On s'accorde à en trouver le style clair, élégant, imagé; peut-être pourrait-on lui reprocher çà et là quelque longueur, une certaine enflure et l'abus de l'hyperbole. Il va sans dire, qu'en dépit de ses qualités, ce latin n'est pas celui de l'âge d'or classique.

Le lecteur prend plaisir à voir avec quelle souplesse Damien sait varier son langage suivant le caractère et la dignité de ses correspondants ou suivant les circonstances. Nous avons donné une bonne partie de ses fières lettres, marquées au coin d'une noble indépendance, aux divers pontifes de Rome et ses véhémentes et cinglantes apostrophes à Cadaloüs. Mais il y a chez lui une note que plusieurs auront été surpris d'y rencontrer et sur laquelle nous croyons bon d'insister encore.

Ni la vie solitaire, que l'on se plaît si à tort à qualifier d'égoïste, ni les austérités et les macérations corporelles n'avaient réussi à étouffer les sentiments d'un débordant amour dans le cœur de notre saint. Nous avons déjà lu les lettres aimables, fortes et cordiales, qu'il adressait à sa pénitente, l'impératrice Agnès. Mais quels termes pleins de tendresse sa plume sait trouver pour exprimer toute son affection à ses nombreux amis!

« Mon très aimé père et maître, écrit-il à Gebhard, archevêque de Ravenne, je brûle du désir d'être avec vous; mon cœur brûle pour vous de la plus chaude tendresse. J'en prends à témoins mes lèvres, qui se plaignent sans cesse parce que je suis loin de

vous. J'en prends à témoin mon âme, qui contemple ravie l'angélique et sereine beauté de votre visage. Dans le sanctuaire de mon cœur, dans ce lieu profond où mon père n'est pas, où ma mère n'est pas, et où je suis moi seul, c'est là que je vous retrouve comme un autre moi-même. Aussi, je vous en supplie très humblement, rendez-moi à votre tour l'affection que j'ai pour vous.. Que vos bonnes grâces redoublent pour moi[1]. »

Et au cardinal Didier, abbé du Mont-Cassin, qui l'invitait à venir édifier son monastère par l'exemple de ses vertus et le menaçait, s'il ne se rendait, de le priver des prières de sa communauté. « Je ne puis vous laisser ignorer, mon vénéré Père, que par les menaces qu'il m'a faites et qui viennent de vous, le jeune Guidunculus a transpercé mon âme d'un glaive amer de tristesse. Il m'a rapporté, en votre nom, que si je me refuse à faire visite à ce monastère du Cassin, que vous gouvernez avec tant d'éclat, à votre tour vous refuseriez de laisser vos saints moines prier pour mon âme.... Me voici dans une fâcheuse alternative, des deux côtés l'embarras est grand. Car, si d'une part mon âge avancé me menace d'une mort prochaine, de l'autre, ce n'est pas un mince péril d'être frustré des prières de si saintes gens. Si je me décide à partir, je crains de ne pouvoir atteindre le but et de mourir hors du monastère.... Et si je me refuse au voyage, je risque de perdre un secours inappréciable.... Je ne vois à quelle résolution m'arrêter[2]. »

Et ces plaintes sur la froideur et le silence de son ami Hildebrand ne sont-elles pas charmantes ?

1. *Epist.* III, lib. III.
2. *Opusc.* XXXIII.

« J'admire, vénérable frère, comment votre sainte âme ne peut jamais se départir de sa sévérité à mon égard. Surtout lorsque je suis absent, pas une parole qui respire l'affection n'est prononcée par vous sur moi, ni ne m'est écrite. Mais chaque fois qu'on me charge d'une légation ou qu'il est question de moi en votre présence, mon pauvre nom est bafoué, ma renommée conspuée, ma faiblesse tournée en dérision et ces propos tenus sur moi font la joie maligne de mes ennemis et me couvrent d'une douloureuse confusion. Pourtant, depuis que je suis enchaîné à l'Église romaine, puissé-je avoir obéi à Dieu et à Pierre, comme je me suis dévoué à toutes vos entreprises et à vos efforts! Dans tous vos combats et vos victoires, je me suis précipité dans la mêlée non comme votre compagnon d'armes ou comme votre suivant, mais comme la foudre. Quel différend avez-vous eu où je n'aie été aussitôt et le plaideur et le juge.... Demandez aussi au seigneur abbé de Cluny, qui ne vous est pas inconnu, en quelle bénédiction votre nom était sur mes lèvres. Comme un jour dans une de nos conversations, il était question de vous : « Il ne sait pas, me dit-il, que vous l'affectionnez « ainsi; s'il connaissait votre tendresse, il vous « aimerait d'un amour extrême ». Mais pourquoi ajouterais-je encore à cette lettre? Prendrez-vous seulement la peine de la lire? Il n'est personne à qui j'écrirais plus volontiers si seulement vous daigniez jeter un regard sur mes lettres[1]. »

Damien ne pensait pas non plus qu'en se faisant ermite et en se séparant des membres de sa famille, il dût oublier l'affection qu'il devait à ceux que Dieu

1. *Epist.* VIII, lib. II.

lui avait attachés par les liens du sang. Bien au contraire, il leur resta uni de cœur plus que jamais et s'intéressa autant qu'il était en lui à tous leurs besoins, avant tout à leurs besoins spirituels.

Nous avons dit la reconnaissance filiale qu'il témoigna à son frère Damien et le soin qu'il prit de l'éducation de son neveu du même nom. Deux très belles lettres qu'il adressa à ce neveu, devenu moine, sont remplies à la fois de la plus paternelle affection et des conseils de la plus sage spiritualité. Entre toutes les vertus il lui demandait de cultiver d'une façon spéciale la chasteté et lui indiquait les moyens les plus propres à la conserver : le principal était la réception quotidienne de la Sainte Eucharistie. Puis il le mettait en garde contre toutes les embûches de cet ennemi des hommes, qui se transforme souvent en ange de lumière pour séduire le pauvre moine[1]. Le jeune religieux répondit parfaitement aux espérances que le saint avait fondées sur lui si bien que Damien, lui d'ordinaire si réservé sur ce point, crut devoir louer sa ferveur ; elle lui paraissait peut-être un peu outrée, mais il ne songea pourtant pas à la modérer[2].

Il arma de même son autre neveu, Marin, moine de San Apollinare de Ravenne contre les assauts du diable. Il lui recommandait entre autres choses de conserver avec vigilance la modestie du corps et la décence des vêtements, d'éviter la conversation des femmes, de recourir à la confession s'il avait le malheur de tomber dans quelque faute, de fuir la duplicité du cœur[3].

1. *Opusc.* XLVII.
2. *Epist.* XXII.
3. *Opusc.* XLIX.

De même il veille aux progrès dans la voie du salut de ses deux sœurs, Rodelinde et Sufficia. Veuves toutes deux, Damien leur conseille de le demeurer désormais ; il les exhorte à garder la pureté du corps et du cœur, à chasser de leur esprit toutes les pensées obscènes, qui pourront se présenter. Pour leur faciliter leur devoir, il leur prescrit la patience dans les tribulations, la prière assidue, la fréquente et sincère confession, la douceur, la miséricorde envers les pauvres, enfin l'éloignement des affaires temporelles[1].

Pourquoi ne mentionnerions-nous pas encore, pour montrer à quel point le cœur du saint savait comprendre la légitimité des affections naturelles, les conseils qu'il donne à un noble du nom d'Albert, sur le respect qu'il doit à sa mère, l'amour qu'il doit à sa femme et en général sur les devoirs des enfants vis-à-vis de leurs parents[2], et la touchante et forte lettre au sénateur Albéric et à son épouse Hermelinde pour les consoler de la mort de leur jeune enfant ? Pourquoi, leur disait-il, s'affliger du passage de ce fils de cette vallée de misères, qu'il n'a pas eu le temps de connaître, à la béatitude éternelle ? N'est-il pas plus raisonnable de s'en réjouir[3] ?

En écrivant un jour à son frère et bienfaiteur, Damien s'accuse aimablement et spirituellement des fautes de sa vie. A l'en croire, il n'est pas de crimes, pour énormes qu'ils soient, qu'il n'ait commis ; orgueil, sensualité, colère, impatience, jalousie, gourmandise, ivrognerie, vol, mensonge, parjure et d'autres encore, tous ces vices ont dévoré son âme.

1. *Epist.* XIV, lib. VIII.
2. *Epist.* III, lib. VIII.
3. *Epist.* IV, lib. VIII.

Son cœur s'est souillé et ses lèvres aussi. Il a péché par tous ses sens, en pensée, en paroles, en action, et il n'a jamais produit de dignes fruits de pénitence. Mais il est deux défauts que, dit-il, il doit pleurer plus amèrement que les autres, et nous croyons volontiers qu'ils étaient, en effet, ses péchés mignons : le penchant à la raillerie et le trop vif amour de la plaisanterie et des paroles oiseuses. Il avait la douce manie des jeux de mots et nous devons convenir qu'en cela il n'était pas toujours heureux. Et pourtant, Dieu sait s'il a combattu ces monstres, mais il confesse qu'il n'a jamais réussi même à leur briser les dents[1].

Le lecteur a pu maintes fois constater, en effet, que Damien savait manier l'ironie et que souvent aussi il dépassait la mesure dans ses invectives virulentes et moqueuses contre les antipapes, les évêques mondains et les clercs indignes et dans ses répliques aux reproches de ses amis. Nous nous en voudrions pourtant de ne pas citer encore quelques lignes du satirique portrait qu'il trace des jeunes abbés ambitieux de son temps :

« Une chose que j'admire grandement dans ces avortons d'abbés, c'est qu'un homme qui aura passé dix ans et plus sous la conduite d'un supérieur, sans pouvoir jamais acquérir la science du parfait religieux, prenne le jour même de son élection un tel air de supériorité et de commandement, qu'il paraît non pas un élu de quelques heures, mais un abbé sorti tel du sein de sa mère. C'est subitement qu'il a un visage sévère, une voix impérieuse; qu'il est acerbe dans ses corrections,

1. *Epist.* II. lib. v.

prompt dans ses jugements. S'il vient à offenser quelqu'un il ne sait plus ce que c'est que de s'excuser, il dédaigne de s'abaisser, sinon dans sa chaire à huit pans, disposée comme une chaise curule au milieu du sénat. Il exige que telle chose soit faite comme il l'entend ; il interdit telle autre, il la veut, puis ne la veut pas ; et, en tout cela, il ne prend jamais conseil des anciens, mais se suffisant à lui-même, il dispose de tout en autocrate. Il promet sa faveur à ceux qui lui sont dévoués et il se venge de ceux qui lui résistent. Ne dirait-on pas vraiment un consul précédé de ses faisceaux plutôt qu'un religieux à qui convient l'humilité ? Son palais n'a plus que du dégoût pour les mets de la communauté. Les cuisiniers doivent préparer pour son estomac seul des plats abondants et variés. La nourriture grossière, prise à la marmite commune des frères, est indigne de cette bouche délicate. Naguère, il couchait en dortoir, maintenant il ne saurait dormir s'il n'a une chambre à lui. C'est un jeune homme ingambe et plein de vie, mais il ne peut plus marcher s'il n'a sa canne à la main pour le soutenir[1] ».

Damien nous raconte ailleurs avec humour comment il se plaignit à ses deux confrères, les cardinaux Hildebrand et Étienne, de ce que le pape Alexandre II lui avait dérobé un de ses ouvrages. Nous cédons encore au plaisir de faire connaître cette page au lecteur :

« Au Dieu Tout-Puissant, et à vous qui êtes ses membres, je me plains de mon seigneur le pape qui remplit d'amertume l'âme d'un vieillard. Il m'a pris un de mes ouvrages, celui que j'avais tiré

1. *Opusc.* XXI, cap. II.

avec le plus de peine de mon pauvre esprit et pour lequel j'avais la tendresse d'un père pour son fils unique. Vous devez apprendre comment il a procédé. Il savait qu'il ne l'obtiendrait pas de moi. Qu'a-t-il fait ? Il a, en ma présence, remis le livre au seigneur abbé de Saint-Sauveur, en lui ordonnant de le transcrire. Puis, pendant la nuit, il l'a repris à mon insu et l'a fourré dans son tiroir. Et voilà ce qu'a imaginé la politesse sacerdotale ! Que dis-je ? Voilà à quels signes de probité on reconnaît un pape ! Si je lui réclame mon bien, il se met à rire et il me calme par de doux et joyeux propos, c'est-à-dire qu'il me prend, moi, un prêtre, pour un comédien. Il me blesse par ses actes et me caresse en paroles. Sa main me donne un soufflet et ses lèvres me font rire. N'est-ce pas de lui que Salomon a dit dans ses Proverbes : « Celui qui nuit « par artifice à son ami, et qui dit quand il est sur- « pris : « Je l'ai fait en jouant », est aussi coupable « que celui qui lance des flèches et des traits pour « donner la mort. » (Prov. 26, 18-19.) L'histoire romaine rapporte que Tibère César s'enivrait très souvent. Or, comme il avait nom Claudius Tiberius Nero, les comédiens l'appelaient : Caldius Biberius Mero. Moi aussi, si je ne sais pas danser, je sais écrire et il peut se faire qu'un jour j'écrive non comme il convient à un prêtre, mais comme il convient à un histrion. Et je pourrais certes plaisanter joyeusement sur le nom de mon seigneur, si je n'en étais empêché par sa haute dignité !... Qu'il me rende donc mon livre, s'il veut posséder celui qui en fabrique[1]. »

Si donc la correspondance du cardinal-évêque

1. *Epist.* VI, lib. II.

d'Ostie nous dévoile çà et là ses petits travers (car nous pensons bien que personne ne le prend au sérieux quand il s'accuse de crimes énormes), elle nous révèle surtout les nobles et puissantes qualités, qui lui donnent une physionomie si originale dans le monde varié de la sainteté. Nous ne voyons, en effet, à travers les siècles que deux saints avec lesquels on puisse lui trouver un certain air de parenté : saint Jérôme au quatrième siècle et saint Colomban au septième. Même indépendance de part et d'autre, même hardiesse de langage, même culte intransigeant de la vérité. Pas plus que l'ermite de Bethléem ou que l'abbé de Luxeuil Damien n'hésite à parler s'il croit de son devoir de protester ou de blâmer ; papes, cardinaux, évêques et abbés, empereurs, grands seigneurs et simples valets d'armes, ennemis acharnés et amis de cœur, personne n'est à l'abri de ses objurgations, de ses semonces ou de ses avis.

C'est un censeur terrible qui va et vient dans la chrétienté avec l'allure d'un prophète des temps bibliques. Il tonne surtout contre les clercs impudiques et simoniaques, parce qu'il voit en eux la peste de la terre et les affreux provocateurs de la juste colère de Dieu.

Ah! certes, s'il n'écoutait que les aspirations de son âme éprise de solitude et de mortification, il préférerait ignorer le monde et en être ignoré. Mais comment pourrait-il ne vivre que pour lui seul, ne penser qu'à sa sanctification personnelle, quand tant de misérables ambitieux ou d'infâmes voluptueux se disputent les hautes charges de l'Église et égarent le peuple chrétien par leurs abominables scandales? Il est donc toujours prêt sur

un ordre du pape à quitter son désert pour se jeter à corps perdu dans la lutte contre le péché du siècle. Il prie, il travaille, il va dans les conciles et dans les diètes, il parle aux peuples et aux princes, et partout et toujours sa présence console et réconforte les vrais disciples de l'Évangile et sa parole fait trembler les ennemis de la vertu. S'il retourne parfois dans sa chère solitude, dans son paradis, c'est pour en sortir plus fier du Christ, son chef, et plus hardi contre le mal.

Ermite et théologien, ambassadeur et tribun, nimbé de sa double auréole de saint et de docteur, il nous apparaît superbe au milieu des ténèbres sanglantes de son temps. Il fut vraiment, comme on l'a dit, le cœur de l'Église au XIe siècle, si Hildebrand en fut l'âme.

Ne semble-t-il pas nous dire à nous, les catholiques militants du XXe siècle : « Hommes de peu de foi, pourquoi craignez-vous ? Dieu, qui a promis d'être avec les siens jusqu'à la consommation des siècles, ne vous abandonnera pas dans les combats que vous livrez maintenant à l'erreur et au vice. Comme aux époques les plus sombres et les plus troublées de l'histoire, comme en ce triste XIe siècle où je vécus, il suscitera parmi vous des saints et des docteurs pour défendre son Église, pour la consoler et pour la glorifier ! »

TABLE DES MATIÈRES

60 679. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

36

MÊME LIBRAIRIE

Études d'Histoire des Dogmes et d'ancienne Littérature ecclésiastique

Volumes parus :

Les Martyrologes historiques du Moyen Age. *Étude sur la formation du Martyrologe romain*, par Dom Henri Quentin, Bénédictin de Solesmes. Un fort vol. in-8° de XIV-745 pages.. 12 fr.

Le Dogme de la Rédemption. *Essai d'étude historique*, par M. l'abbé J. Rivière, docteur en théologie, professeur au grand Séminaire d'Albi. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

Les Réordinations. *Étude sur le sacrement de l'Ordre*, par M. l'abbé Louis Saltet, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Toulouse. 1 vol. in-8°. . . . . 6 fr.

La Théologie Sacramentaire. *Etude de théologie positive*, par M. l'abbé P. Pourrat, professeur au grand Séminaire de Lyon. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

Saint Léon IX (1002-1054), par l'abbé Eugène Martin, professeur à l'école Saint-Sigisbert de Nancy. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. 2 fr.

Le grand Schisme d'Occident, par M. L. Salembier, professeur à la Faculté de théologie catholique de Lille. *Quatrième édition.* 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

L'Église et l'Orient au Moyen Age : les Croisades, par M. Louis Bréhier, professeur d'histoire à l'Université de Clermont-Ferrand. *Deuxième édition.* 1 vol. in-12. . . . . 3 fr. 50

Vie de saint Bernard, abbé de Clairvaux, par M. l'abbé E. Vacandard, docteur en théologie, aumônier au lycée de Rouen. Ouvrage orné d'un portrait de saint Bernard, d'un plan de Clairvaux, d'après dom Milley, et d'une carte des environs de Clairvaux. d'après Cassini. 2 vol. in-8°. . . . . 15 fr.

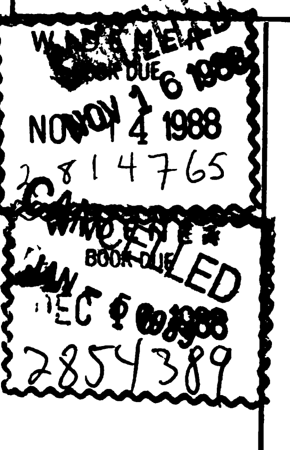
Ouvrage couronné par l'Académie française.

— Le même ouvrage. *Troisième édition.* 2 vol. in-12. . . . 7 fr.

Vie de saint François de Sales, évêque et prince de Genève. d'après les manuscrits et auteurs contemporains, par M. le Curé de Saint-Sulpice, auteur de la *Vie du Cardinal de Cheverus. Huitième édition, revue, corrigée, enrichie d'une carte de l'ancien diocèse de Genève et d'une table analytique.* 2 vol. in-8°. avec un portrait gravé sur acier. . . . . 12 fr.

Histoire de saint François d'Assise, par M. l'abbé Léon Le Monnier, curé de Saint-Ferdinand des Ternes. *Quatrième édition.* 2 vol. in-8°. . . . . 12 fr.
— Le même ouvrage. *Sixième édition.* 2 vol. in-12. . . . . 7 fr.

60679. — Imprimerie Lahure, rue de Fleurus, 9. à Paris.


BOOK DUE
NOV 14 1988
2814765
CANCELLED
BOOK DUE
2854389


C 649.8.80
St. Pierre Damien, 1007-1072.
Widener Library
002896166
3 2044 081 737 686